

PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

Version du 21 décembre 2016

« LES CALÉDONIENS ONT LA PAROLE »
Document remis au public

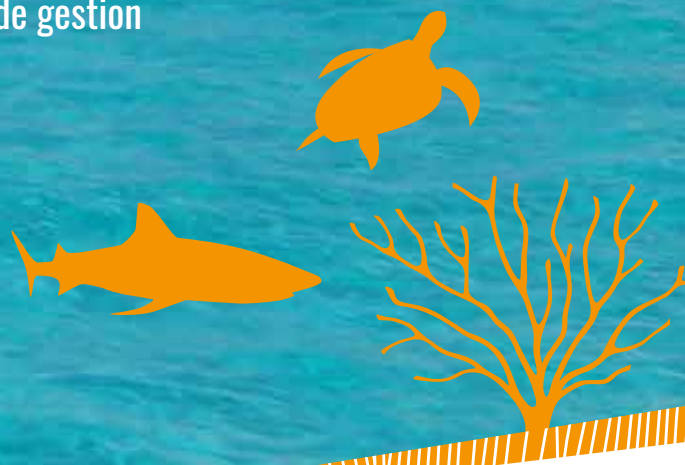


Plan de gestion

2017–2021

Projet après étude par le comité de gestion
du 20 décembre 2016

Île Longue, plateau des Chesterfield, Thiaï Jacob, WWF



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Parc naturel
de la mer
de Corail





Plan de gestion

2017–2021



Partie 1 9

A. MÉTHODOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE 10

I. HISTORIQUE DU PROJET 10

II. RÉDACTION DU PLAN DE GESTION 11

III. STRUCTURE DU PLAN DE GESTION 14

B. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 16

I. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL 16

- 1 - Milieu physique 16
- 2 - Les écosystèmes profonds 19
- 3 - Les écosystèmes pélagiques 22
- 4 - Les écosystèmes coralliens et insulaires 23
- 5 - Les relations entre écosystèmes 26

II. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE 30

- 1 - Patrimoine culturel et historique 30
- 2 - Exploitation des ressources minérales et des hydrocarbures 31
- 3 - Exploitation des ressources halieutiques 33
- 4 - Tourisme dans les îles éloignées 38
- 5 - Transport maritime 38
- 6 - Changement climatique et développement humain mondial 39
- 7 - Surveillance et suivi de l'environnement 40

III. CONTEXTE INSTITUTIONNEL 40

- 1- Organisation à l'échelle du pays 40
- 2- Relations avec la région 41

Partie 2 45

A. UN PATRIMOINE NATUREL
ET CULTUREL PROTÉGÉ 46

I. PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR CONNECTIVITÉ 46

- 1 - Sanctuariser les récifs isolés 46
- 2 - Limiter les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes 47
- 3 - Garantir la connectivité entre les différents écosystèmes et zones remarquables du parc 47
- 4 - Lutter contre les espèces envahissantes 48

II. PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES, RARES ET MIGRATRICES 49

- 5 - Créer ou renforcer les statuts de protection de ces espèces 49
- 6 - Protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces 50
- 7 - Porter une attention privilégiée aux espèces emblématiques du parc 50

III. MIEUX CARACTÉRISER ET RECONNAÎTRE LE PATRIMOINE CULTUREL
MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL 51

- 8 - Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel immatériel 51
- 9 - Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel matériel 51

IV. PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL
ET IMMATÉRIEL 52

- 10 - Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel 52
- 11 - Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel par les populations locales 52
- 12 - Encourager des projets de développement autour du patrimoine culturel 52

B. DES USAGES DURABLES
ET RESPONSABLES RECONNUS 53

V. GARANTIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT
D'UN TOURISME RESPONSABLE 53

- 13 - Encadrer la fréquentation des particuliers 53
- 14 - Labelliser la fréquentation des professionnels 54

VI. GARANTIR ET ACCOMPAGNER DES PÊCHERIES LOCALES
ET RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE ET DES HABITATS 54

- 15 - Accompagner et promouvoir notre modèle de pêche hauturière durable et responsable 54
- 16 - Encadrer l'activité de pêche lagunaire 55
- 17 - Interdire l'activité de pêche récifale et profonde 55

VII. DIMINUER LES PRESSIONS INDUITES PAR LES TRANSPORTS MARITIMES
POUR EN LIMITER LES IMPACTS 55

- 18 - Adapter la circulation maritime aux enjeux 55
- 19 - Prévenir les risques de pollution 55
- 20 - Lutter contre les pollutions 55

VIII. SE PRÉPARER AUX USAGES FUTURS 56

- 21 - Encadrer, accompagner et valoriser les activités de recherche et de prélèvement de matériel biologique au profit de la Nouvelle-Calédonie 56
- 22 - Anticiper et lutter contre le changement climatique 56
- 23 - Mieux comprendre les enjeux et les risques liés à l'exploration des ressources profondes avant d'envisager de nouvelles prospections ou explorations géologiques 56

C. UNE BONNE GOUVERNANCE	57
IX. ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DU PARC	57
24 - Assurer la pérennité du parc	57
25 - Favoriser l'implication des membres du comité de gestion	57
26 - Évaluer la compatibilité des décisions avec les avis du comité de gestion	58
X. IMPLIQUER LES POPULATIONS	58
27 - Faire connaître le parc en Nouvelle-Calédonie	58
28 - Favoriser la gestion participative	58
29 - Rendre l'information accessible	59
XI. ÉVALUER, RAPPORTER, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION, SON EFFICACITÉ ET SES RÉSULTATS	59
30 - Évaluer la performance de la gestion du parc	59
31 - Assurer la transparence et la lisibilité de la mise en œuvre du plan de gestion, de son efficacité et de ses résultats	59
XII. RENFORCER, OPTIMISER ET MUTUALISER LES MOYENS	59
32 - Organiser une surveillance et un suivi opérationnels et efficaces	59
33 - Déployer un large éventail de stratégies de recherche de financements	59
34 - Améliorer les connaissances au service de la gestion du parc	60
D. UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	60
XIII. TRAVAILLER EN COHÉRENCE AVEC LES GESTIONNAIRES LOCAUX	60
35 - Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie	60
36 - Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation dans le parc et dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie	60
XIV. DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS RÉGIONALES AU PROFIT DE LA RÉGION MER DE CORAIL	61
37 - Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion des pays voisins	61
38 - Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation du parc avec celles prises par les pays voisins	61
XV. PRENDRE UNE PLEINE PART DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES	62
39 - Mutualiser et promouvoir les bonnes pratiques	62
40 - Faire connaître et reconnaître le parc dans les instances internationales	62
E. CARTES	63

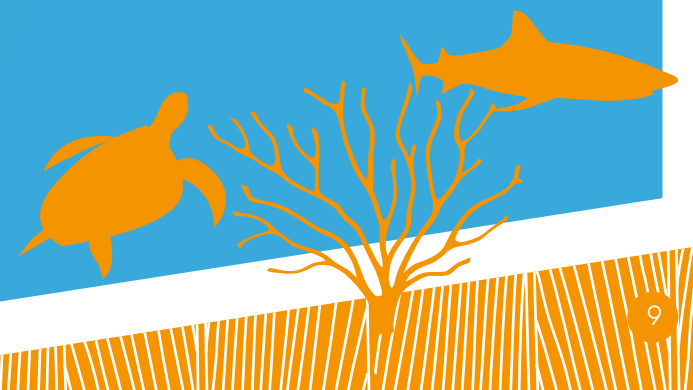
Annexes	65
I. PLANNING DES RÉUNIONS	66
II. FICHES PAR SOUS-OBJECTIFS	67
IV. GLOSSAIRE	113



Partie 1



MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE



A. MÉTHODOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE

I. HISTORIQUE DU PROJET

L'année 2008 marque l'émergence d'une conscience environnementale pour la protection du milieu marin avec l'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie et écosystèmes associés au patrimoine mondial de l'humanité. Les atolls d'Entrecasteaux, au nord de l'île de Bélep, font partie du bien en série inscrit en juillet 2008.

En 2010, les chefs d'État et présidents des pays et territoires membres du Forum des îles du Pacifique, dont la Nouvelle-Calédonie fait partie, ont tous ratifié le programme de travail du « Pacific Oceanscape » consistant à développer et mettre en œuvre la gestion durable et intégrée de l'espace marin à l'échelle de l'océan Pacifique.

Depuis lors, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est pleinement mobilisé pour que la Nouvelle-Calédonie se dote d'une politique intégrée afin de gérer les espaces marins placés sous sa responsabilité.

En 2010, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie ont signé un accord pour coordonner leurs efforts de gestion concernant la mer de Corail. La Nouvelle-Calédonie souhaite associer les trois autres États concernés que sont le Vanuatu, les îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis 2014 au travers d'Oceania meeting. Elle a également fait part de son intention dans un courrier envoyé en octobre 2015 à ces trois pays..

Une convention de collaboration avec l'Agence des aires marines protégées est signée en octobre 2010. Elle permet la rédaction de l'*Analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie*, première synthèse des connaissances disponibles à l'échelle de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, sur la base desquelles sont proposées une première analyse et une première hiérarchisation des enjeux.

Sur la période 2010-2012, des partenariats ont pu être formalisés avec différents partenaires scientifiques et techniques (IFREMER, IRD, Université de la Nouvelle-Calédonie, Conservation International, The Pew Charitable Trusts).

Le 4 septembre 2012, à l'occasion de la réunion du Forum des îles du Pacifique aux îles Cook, la Nouvelle-Calédonie annonce l'intention de la Nouvelle-Calédonie de se doter d'un parc naturel couvrant tout son espace maritime. Sur cette impulsion politique, un comité de pilotage pour la gestion intégrée de l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie se met en place, constitué des directions concernées du gouvernement et de ses partenaires, et la réunion de lancement du processus de gestion intégrée a lieu le 22 novembre 2012.

Entre novembre 2012 et avril 2014, deux réunions publiques sont tenues et le projet d'arrêté de création du parc naturel est présenté devant la Commission des ressources marines, devant le Sénat coutumier et devant le Comité consultatif de l'environnement.

En octobre 2013, la Nouvelle-Calédonie a par ailleurs signé un accord de coopération bilatérale avec les îles Cook, à Marseille, lors du Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3). Cet accord consiste en un jumelage des aires marines protégées des deux collectivités et en un partage de compétences et d'expériences pour une meilleure gestion de leurs aires marines protégées.

Le 23 avril 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie adopte l'arrêté n° 2014-1063/GNC portant création d'une aire marine protégée de 1,3 million de kilomètres carrés, la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde : le parc naturel de la mer de Corail. Cet arrêté dote le parc naturel d'un comité de gestion comprenant quatre collèges équilibrés (institutions, coutumiers, socioprofessionnels et représentants de la société civile), qui doit élaborer et proposer pour approbation le plan de gestion du parc au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ce plan de gestion doit respecter huit orientations de gestion :

- mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ;
- protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces les plus vulnérables, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc ;

- conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages ;
- améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations et par une capitalisation et une valorisation des données ;
- sensibiliser les Calédoniens aux enjeux de gestion de l'espace maritime et en faire connaître les richesses ;
- contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains ;
- contribuer au rayonnement et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin ;
- s'appuyer sur la visibilité internationale du parc marin et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion.

Un an plus tard, en mai 2015, un comité de gestion composé de trente-deux membres est formellement mis en place. Il peut créer autant que de besoin des groupes de travail en concertation avec les services du gouvernement et les différents partenaires techniques et scientifiques concernés.

Les travaux d'élaboration du plan de gestion ont été lancés le 28 mai 2015 lors de la réunion du premier comité de gestion du parc naturel.

Depuis sa création, le parc naturel fait l'objet d'attention particulière lors des différentes déclarations d'Oceania meeting.

Le parc a naturellement intégré « Big Ocean », le réseau international des aires marines protégées de grande dimension (supérieure à 300 000 km²). Le parc naturel de la mer de Corail offre à la Nouvelle-Calédonie une visibilité régionale et internationale et une voix dans des instances internationales. Au World Parks Congress de Sydney, ou encore au Sommet mondial sur le climat organisé à Paris en 2015 (COP21), le parc offre les moyens au pays de s'intégrer significativement aux débats concernant les enjeux écologiques majeurs du XXI^e siècle.

La Nouvelle-Calédonie a participé à la troisième édition de la conférence « Our Ocean », à Washington. Dans sa déclaration, elle a exprimé les ambitions du plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail et a rappelé qu'elle était déterminée, avec l'aide des pays et territoires du Pacifique ainsi que des organisations régionales, à prendre une part décisive dans l'élaboration d'une politique de gestion durable de l'océan Pacifique.

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) salue la création du parc naturel de la mer de Corail qui devient la plus grande aire marine protégée du monde. Ce parc naturel apporte une contribution majeure à la protection internationale des océans et à l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi visant à préserver 10 % des océans de la planète.

Le plan de gestion du parc naturel s'inscrit pleinement dans le respect de la charte de l'environnement de 2004.

II. RÉDACTION DU PLAN DE GESTION

L'arrêté du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail indique, dans son article 3, qu'un plan de gestion intégrée du parc doit être présenté pour approbation au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois ans à compter de l'adoption du présent arrêté et, dans son article 4, que le parc est doté d'un comité de gestion qui élabore et propose le plan de gestion intégrée du parc.

Ce plan de gestion est le fruit d'un travail concerté entre les membres du comité de gestion (socioprofessionnels, représentants de la société civile, coutumiers, institutions), les scientifiques et le grand public.



Les travaux d'élaboration du plan de gestion ont été lancés le 28 mai 2015 lors de la réunion du premier comité de gestion du parc naturel.



Premier comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail

Deux journées de formation à destination des membres du comité de gestion ont eu lieu les 23 juillet et 5 novembre 2015. Elles leur ont permis d'appréhender les enjeux du parc naturel de la mer de Corail grâce à des visites sur le terrain et à des échanges avec les parties prenantes.

Une journée de travail sur les finalités du parc a eu lieu le 15 août 2015. Elle a permis aux participants de s'imprégner des huit orientations de gestion de l'arrêté de création du parc naturel et de définir quatre grandes finalités pour le parc naturel. Ces finalités sont devenues les chapitres du plan de gestion :

- un patrimoine naturel et culturel protégé ;
- des usages durables et responsables reconnus ;
- une bonne gouvernance fonctionnelle ;
- un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale.

Le deuxième comité de gestion du 20 novembre 2015 a lancé les groupes de travail écosystémiques. Au total, vingt-trois réunions se sont tenues entre octobre 2015 et avril 2016 pour les quatre groupes de travail :

- écosystèmes coralliens et insulaires ;
- écosystèmes pélagiques ;
- écosystèmes profonds ;
- connectivité et transversalité.

Tous les membres du comité de gestion ainsi que des scientifiques et experts qualifiés ont été invités à participer aux groupes de travail de leur choix.

En se basant sur l'analyse stratégique régionale, les connaissances et l'expérience des scientifiques et des membres du comité de gestion, ces groupes de travail ont permis de faire ressortir des objectifs et actions illustratives pour chaque grand type d'écosystèmes du parc.

Une période de mise en cohérence et de récolement des résultats des groupes de travail a ensuite eu lieu jusqu'en juin 2016.

Le troisième comité de gestion du 7 juillet 2016 a validé les chapitres et objectifs du plan de gestion du parc et a lancé la suite des travaux : la mise en place de groupes de travail pour chaque chapitre du plan de gestion. Ces quatre nouveaux groupes de travail se sont réunis de juillet à août 2016 et ont permis de préciser les objectifs du plan de gestion en proposant des sous-objectifs plus concrets.



Troisième comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail

L'atelier scientifique organisé en juillet 2016 a regroupé des scientifiques locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Cet événement a permis d'obtenir une expertise scientifique concertée sur le premier projet de plan de gestion du parc naturel et de proposer des pistes pour l'établissement d'un premier agenda scientifique pour le parc, conformément aux besoins identifiés par le bureau et aux objectifs identifiés par les groupes de travail.

Le quatrième comité de gestion du 20 décembre 2016 a validé la structure complète du plan de gestion : chapitres, objectifs et sous-objectifs.

Recueil de l'avis du public en février 2017 avec mise à disposition du public de tous les documents.

Le cinquième comité de gestion aura lieu après le recueil de l'avis du public.

Présentation pour approbation par le gouvernement en avril 2017.

L'article 6 de l'arrêté de création du parc naturel indique que le secrétariat du comité de gestion est assuré par les Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie. Tout au long de la démarche, la direction des Affaires maritimes du gouvernement s'est assurée de la cohérence des résultats obtenus par les différents groupes de travail et a servi d'appui technique et méthodologique pour la rédaction du plan de gestion. Elle a également veillé à la participation du plus grand nombre de membres du comité de gestion et au respect du planning prévisionnel.



III. STRUCTURE DU PLAN DE GESTION

Répondant aux huit orientations de gestion présentes dans l'arrêté de création du parc, le plan de gestion est structuré en quatre chapitres :

- un patrimoine naturel et culturel protégé ;
- des usages durables et responsables reconnus ;
- une bonne gouvernance ;
- un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale.

Chaque chapitre est découpé en trois ou quatre objectifs, eux-mêmes précisés par plusieurs sous-objectifs. La réalisation des sous-objectifs pourra être mesurée par des indicateurs associés.

Un diagnostic sommaire de l'état des connaissances sur la géographie, l'environnement, le patrimoine culturel et les activités économiques est présenté en première partie du plan de gestion. Ce diagnostic est rédigé à partir de l'*Analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie* réalisée en 2014 par l'Agence des aires marines protégées et mise à jour grâce aux résultats de campagnes scientifiques plus récentes.

Le plan de gestion est accompagné de cartes qui traduisent et spatialisent ses objectifs et sous-objectifs.

Pour travailler sur la rédaction des sous-objectifs, les groupes de travail ont participé à la création de fiches sous-objectifs. Ces fiches comprennent des pistes d'actions et des pistes d'indicateurs. Elles ne font pas partie intégrante du plan de gestion, mais se retrouvent en annexe de celui-ci. Le plan de gestion sera décliné en un plan d'action, renouvelé annuellement, qui reprendra ces pistes, les précisera, les complètera et les hiérarchisera.

Afin d'en faciliter la lecture, la trame du plan de gestion est présentée sous forme de schéma à la fin du document.

• Trame du plan de gestion

Chapitre 1. UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ

- Objectif 1. Protéger les écosystèmes et leur connectivité
 - SsObj 1. Sanctuariser les récifs isolés
 - SsObj 2. Limiter les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes
 - SsObj 3. Garantir la connectivité entre les différents écosystèmes et zones remarquables du parc
 - SsObj 4. Lutter contre les espèces envahissantes
- Objectif 2. Protéger les espèces patrimoniales, rares et migratrices
 - SsObj 5. Créer ou renforcer les statuts de protection de ces espèces
 - SsObj 6. Protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces
 - SsObj 7. Porter une attention privilégiée aux espèces emblématiques du parc
- Objectif 3. Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel
 - SsObj 8. Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel immatériel
 - SsObj 9. Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel matériel
- Objectif 4. Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel
 - SsObj 10. Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel
 - SsObj 11. Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel par les populations locales
 - SsObj 12. Encourager les projets de développement autour du patrimoine culturel

Chapitre 2. DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS

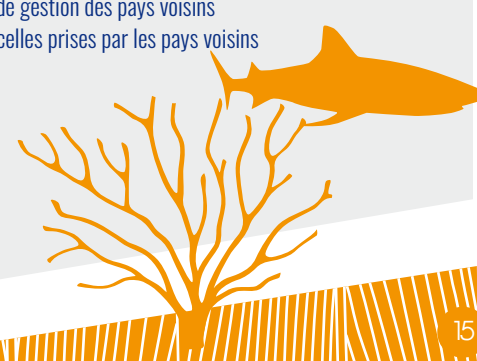
- Objectif 5. Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable
 - SsObj 13. Encadrer la fréquentation des particuliers
 - SsObj 14. Labelliser la fréquentation des professionnels
- Objectif 6. Garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats
 - SsObj 15. Accompagner et promouvoir notre modèle de pêche hauturière durable et responsable
 - SsObj 16. Encadrer l'activité de pêche lagonaire
 - SsObj 17. Interdire l'activité de pêche récifale et profonde
- Objectif 7. Diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts
 - SsObj 18. Adapter la circulation maritime aux enjeux
 - SsObj 19. Prévenir les risques de pollution
 - SsObj 20. Lutter contre les pollutions
- Objectif 8. Se préparer aux usages futurs
 - SsObj 21. Encadrer, accompagner et valoriser les activités de recherche et de prélèvement de matériel biologique au profit de la Nouvelle-Calédonie
 - SsObj 22. Anticiper et lutter contre le changement climatique
 - SsObj 23. Mieux comprendre les enjeux et les risques liés à l'exploration des ressources profondes avant d'envisager de nouvelles prospections ou explorations géologiques

Chapitre 3. UNE BONNE GOUVERNANCE

- Objectif 9. Assurer le bon fonctionnement des instances du parc
 - SsObj 24. Assurer la pérennité du parc
 - SsObj 25. Favoriser l'implication des membres du comité de gestion
 - SsObj 26. Évaluer la compatibilité des décisions avec les avis du comité de gestion
- Objectif 10. Impliquer les populations
 - SsObj 27. Faire connaître le parc en Nouvelle-Calédonie
 - SsObj 28. Favoriser la gestion participative
 - SsObj 29. Rendre l'information accessible
- Objectif 11. Évaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion, son efficacité et ses résultats
 - SsObj 30. Évaluer la performance de la gestion du parc
 - SsObj 31. Assurer la transparence et la lisibilité de la mise en œuvre du plan de gestion, de son efficacité et de ses résultats
- Objectif 12. Renforcer, optimiser et mutualiser les moyens
 - SsObj 32. Organiser une surveillance et un suivi opérationnels efficaces
 - SsObj 33. Déployer un large éventail de stratégies de recherche de financements
 - SsObj 34. Améliorer les connaissances au service de la gestion

Chapitre 4. UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

- Objectif 13. Travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux
 - SsObj 35. Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
 - SsObj 36. Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation dans le parc et dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
- Objectif 14. Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de Corail
 - SsObj 37. Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion des pays voisins
 - SsObj 38. Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation du parc avec celles prises par les pays voisins
- Objectif 15. Prendre une pleine part dans les relations internationales
 - SsObj 39. Mutualiser et promouvoir les bonnes pratiques
 - SsObj 40. Faire connaître et reconnaître le parc dans les instances internationales



B. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

I. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1 - Milieu physique

• Géographie

Le parc naturel de la mer de Corail de la Nouvelle-Calédonie comprend la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie et les eaux territoriales et intérieures des « îles éloignées ». Il exclut donc les eaux territoriales et intérieures placées sous compétence provinciale.

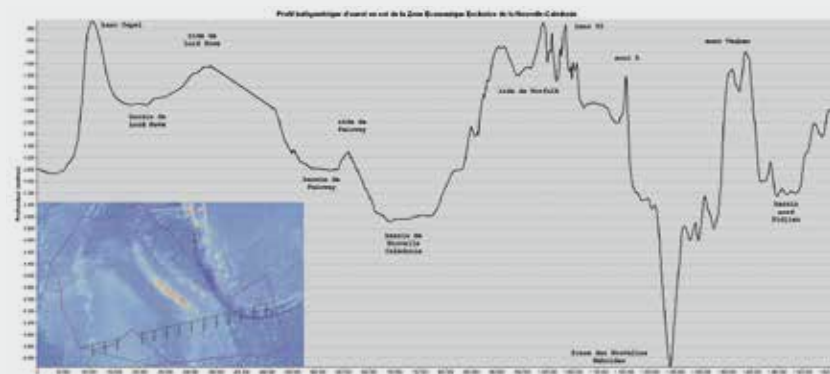
Il s'étend sur 1 900 kilomètres au maximum d'est en ouest, 1 200 kilomètres du nord au sud et couvre une superficie de près de 1,3 million de kilomètre carrés. Le parc naturel de la mer de Corail de la Nouvelle-Calédonie fait partie de la « mer de Corail », vaste espace maritime défini d'un point de vue hydrographique comme bordé à l'ouest par l'Australie, au nord par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Salomon, à l'est par le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie.

• Géologie

Le plancher du parc naturel de la mer de Corail est structuré par :

- des rides continentales détachées de l'ancienne marge orientale du Gondwana :
 - la ride de Lord Howe qui s'étend du sud du banc de Landsdowne jusqu'en Nouvelle-Zélande,
 - la ride de Fairway s'achevant au nord par le banc de Landsdowne et le récif Néreus,
 - la ride de Norfolk qui comprend les atolls d'Entrecasteaux, la Grande Terre, son lagon, et qui se prolonge jusqu'en Nouvelle-Zélande ;
- des rides volcaniques formées de monts sous-marins et guyots :
 - l'alignement des guyots de Lord Howe, correspondant à une chaîne volcanique de point chaud qui s'étend depuis le plateau de Chesterfield au nord jusqu'au banc Capel au sud,
 - l'alignement des monts sous-marins de Norfolk,
 - la ride des Loyauté dont l'origine est encore discutée ;
- des bassins sédimentaires dont la croûte est de nature continentale : bassins de Nouvelle-Calédonie, de Fairway, de Lord Howe, des Loyauté, et des bassins plus profonds dont la croûte est de nature océanique : bassins nord et sud Fidjien, bassin d'Entrecasteaux et bassins nord et sud Loyauté ;
- une fosse de subduction et l'arc volcanique actif associé dont font partie les îles de Matthew et Hunter ;
- des monts sous-marins, les plus remarquables sont ceux des rides de Fairway, de Norfolk et des Loyauté, mais aussi des bassins nord et sud fidjiens et du bassin nord Loyauté.

Des récifs coralliens se sont développés sur certaines structures, laissant apparaître des « îles éloignées » : îlots situés sur les plateaux de Chesterfield et Bellona, sur les atolls d'Entrecasteaux, sur les récifs Pétrie et de l'Astrolabe et îles Walpole, Matthew et Hunter.



Profil bathymétrique du parc naturel de la mer de Corail

• Climat

Située juste au nord du tropique du Capricorne, la Nouvelle-Calédonie subit les influences tropicales et tempérées. Leurs effets sont toutefois limités par l'environnement maritime et la présence quasi permanente de l'alizé.

On distingue deux saisons principales :

- une saison chaude où l'influence tropicale est prédominante : les précipitations sont abondantes et les températures moyennes sont élevées ;
- une saison fraîche (de juin à septembre) où des épisodes perturbés (précipitations et parfois « coups d'ouest ») interrompent un temps généralement sec et frais avec des températures minimales relativement basses en certaines régions.

L'influence des phénomènes climatiques cycliques, saisonniers pluriannuels comme El Niño, ou sporadiques et violents comme les cyclones, modifie le contexte océanographique et atmosphérique de la région. Dans le Pacifique occidental, les températures de surface de l'océan sont ainsi plus fraîches que la normale pendant les événements El Niño et plus chaudes que la normale pendant les événements La Niña. La fréquence et l'intensité des cyclones apparaissent également plus élevées en période marquée par La Niña.



Mer de Corail et parc naturel de la mer de Corail





Détail des terres émergées situées dans le parc naturel de la mer de Corail

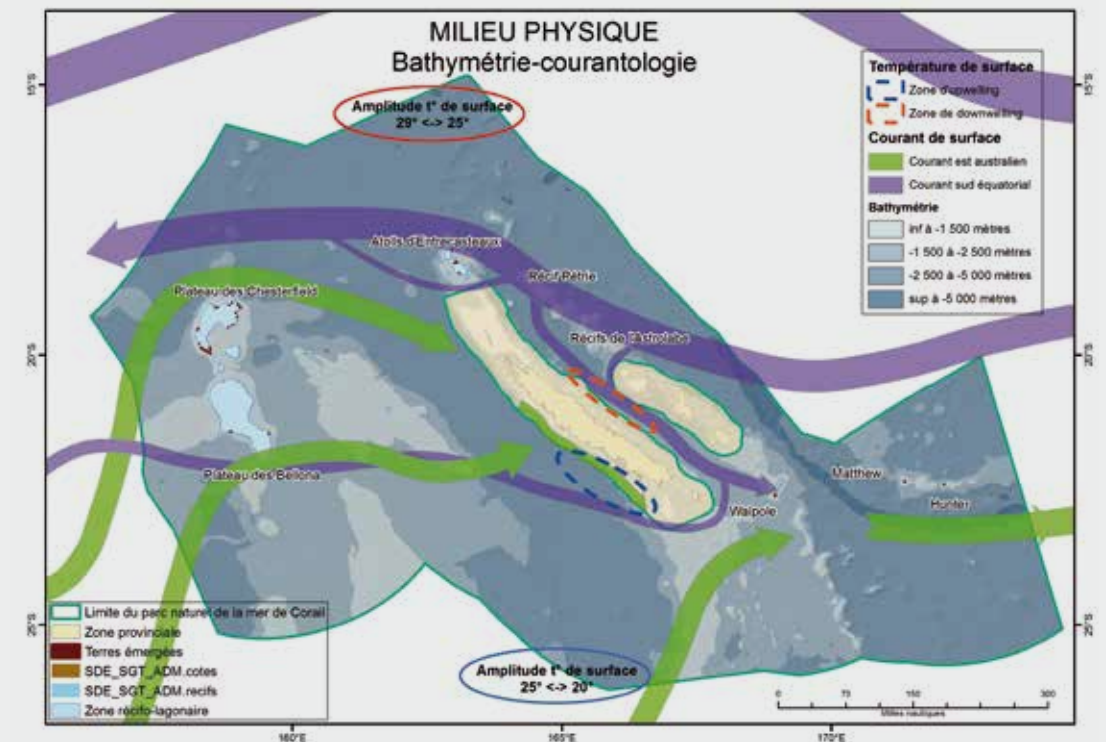
• Océanographie

Les principaux courants dans l'océan Pacifique tropical sont issus des vents d'est qui sont à l'origine de courants allant vers l'ouest. Le courant sud-équatorial apporte de l'eau chaude et peu saline au nord du parc naturel de la mer de Corail. Le courant est australien donne naissance à un contre-courant à l'ouest et au sud de la Nouvelle-Calédonie, orienté vers l'est. Ce courant, composé d'eau froide et saline, atteint son maximum d'intensité à 50 mètres de profondeur.

Il existe un upwelling le long de la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie pendant les mois de novembre à avril qui entraîne un refroidissement de la température de l'eau en surface, accompagné d'un apport important d'éléments nutritifs. La concentration de chlorophylle a, et donc la productivité qui influence l'activité biologique, est alors augmentée. Un phénomène de downwelling serait également à noter sur la côte est.

La température moyenne de surface présente un gradient nord-sud très prononcé. Il existe également un contraste côte est/côte ouest.

Les caractéristiques de la salinité de surface sont similaires à celles de la température avec un gradient nord-sud dominant, mais également avec un gradient est-ouest important. Les salinités sont plus fortes à l'ouest de la Nouvelle-Calédonie.



Synthèse du milieu physique : bathymétrie et courantologie dans le parc naturel de la mer de Corail

2 - Les écosystèmes profonds

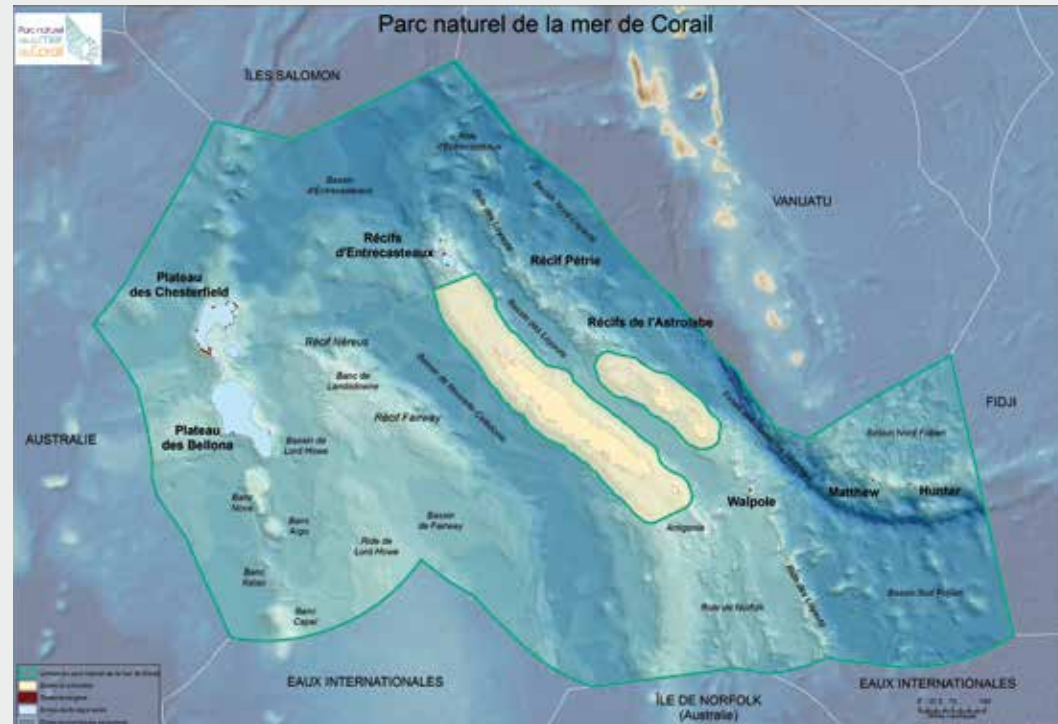
La connaissance actuelle des milieux profonds de Nouvelle-Calédonie provient essentiellement des campagnes menées par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à partir des années 1980. Les monts sous-marins sont les systèmes profonds les mieux étudiés. Les autres grands habitats, tels que les plaines sableuses abyssales et les pentes insulaires, ont fait l'objet de très peu d'investigations. Dans d'autres régions du monde, ces habitats ont révélé des caractéristiques écologiques originales. À ce jour, des sources hydrothermales et des suintements froids n'ont pas été mis en évidence, mais leur présence est toutefois suspectée dans l'arrière-arc de la fosse des Nouvelles-Hébrides.

Les zones les plus diversifiées sont :

- la chaîne de guyots de la ride de Lord Howe ;
- le nord de la ride de Lord Howe ;
- le banc Landsdowne et les reliefs de la ride de Fairway ;
- la ride de Norfolk, au sud comme au nord de la Grande Terre ;
- la ride des Loyauté du nord au sud ;
- les bordures de la fosse des Nouvelles-Hébrides, en particulier la zone Matthew et Hunter.

Il convient toutefois de considérer avec précaution la faiblesse relative du nombre d'habitats dans les bassins. D'une part, les connaissances disponibles sont peu nombreuses dans ces zones, d'autre part, les bassins présentent une certaine diversité et une certaine hétérogénéité d'habitats probablement à la source d'une diversité de communautés actuellement non étudiées.

Les écosystèmes profonds sont vulnérables, car ils sont composés d'espèces à croissance lente et à reproduction tardive dont on peut penser que le succès est assuré par la longévité. Leur capacité de récupération face aux pressions est donc faible.



Les fonds marins du parc naturel de la mer de Corail

• Monts sous-marins

La plus faible profondeur des monts sous-marins en fait les systèmes profonds les mieux étudiés. La connectivité entre ces habitats est un élément important pour la répartition de la biodiversité qui leur est associée. Ce fractionnement de l'habitat peut conduire à isoler des populations ou, à l'inverse, à les connecter en agissant comme un tremplin. Les monts sous-marins constituent donc des éléments remarquables de la topographie des fonds marins en intervenant dans la répartition de la biodiversité et dans sa dynamique temporelle en permettant le renouvellement des espèces et leur dispersion (disponibilité de refuges), ou en permettant la spéciation par isolement durable de populations. 149 monts sous-marins sont présents dans le parc naturel de la mer de Corail et représentent une superficie de 170 460 km².

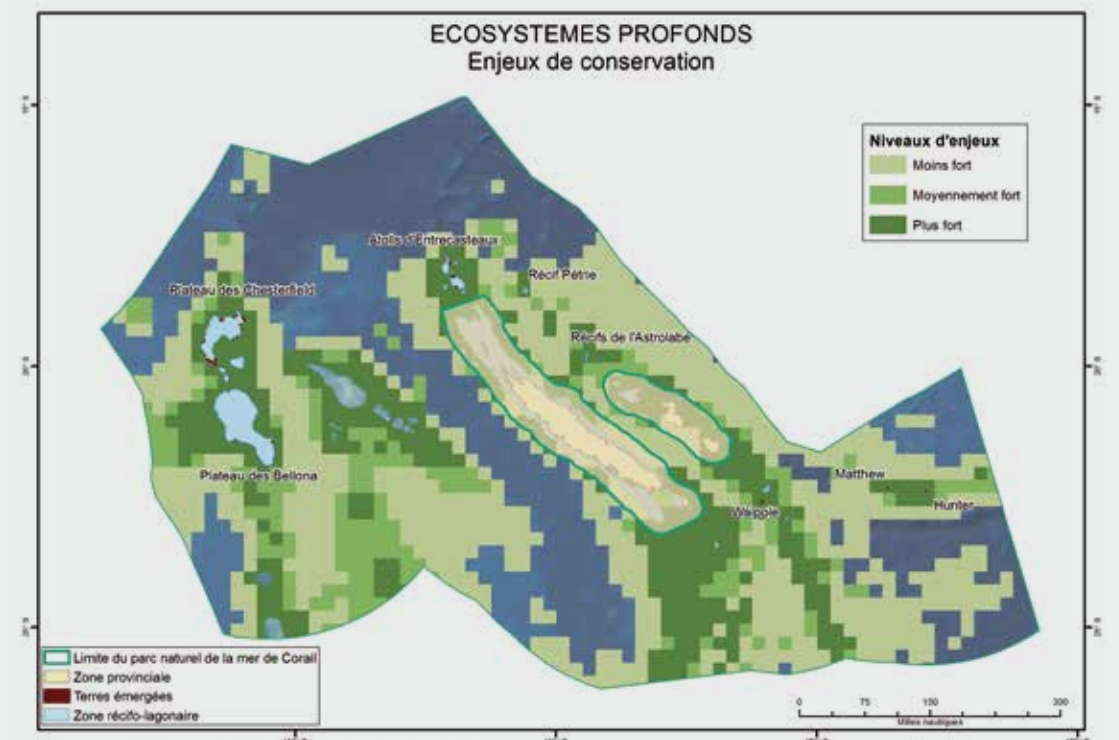
Les monts sous-marins peuvent constituer des « oasis », c'est-à-dire des zones de forte productivité biologique où les biomasses d'organismes benthiques et pélagiques atteignent des valeurs plus élevées qu'ailleurs dans l'océan. En Nouvelle-Calédonie, la biomasse de mégabenthos, particulièrement celle des filtreurs, apparaît plus forte sur les monts sous-marins que sur les pentes insulaires. Certains monts sous-marins abritent également des quantités importantes de poissons démersaux ; on citera notamment ceux de la partie sud de la ride de Norfolk. Ces biomasses sont probablement liées à l'augmentation de productivité due aux transferts des eaux profondes vers la surface.

• Coraux froids et gorgones

Les coraux froids et gorgones sont des espèces fragiles en raison de leurs caractéristiques écologiques. Leur biodiversité est exceptionnelle en Nouvelle-Calédonie (par exemple, plus de 300 espèces de coraux froids sont actuellement décrites). Jusqu'à quarante espèces de coraux froids ont été observées sur un même site.

Certaines espèces de coraux froids comme *Enallopsammia rostrata* et *Solenosmilia variabilis*, dites « architectes », modifient leur environnement physique et peuvent former des récifs, ce qui contribue à l'installation d'écosystèmes très diversifiés et, donc, leur confère une importance écologique particulière. Les superficies estimées d'habitats favorables sont de 83 400 km² pour *E. rostrata* et de 49 000 km² pour *S. variabilis*. La superficie de présence simultanée des deux espèces est de 39 500 km². Ces dernières sont principalement concentrées sur les rides et les monts sous-marins à des profondeurs comprises entre 200 et 2 000 mètres.

Ces espèces sont particulièrement vulnérables au changement climatique, à l'acidification des eaux, à la pêche au chalut et à l'exploitation des ressources minérales.



Enjeux de conservation des écosystèmes profonds au sein du parc naturel de la mer de Corail

• Rareté et unicité

La principale originalité de la faune profonde de Nouvelle-Calédonie est l'importance des taxons anciens, représentants actuels de familles qui ont été florissantes entre -65 et -25 millions d'années. Les cas les plus spectaculaires se trouvent chez les mollusques (nautilus, pleurotomaires), les éponges, les crinoïdes pédonculés et les brachiopodes. La plupart de ces « fossiles vivants » demeurent sur les fonds inférieurs à 2 000 mètres. Leur persistance serait liée à un contexte écologique favorable, localement peu modifié au cours du temps.



3 - Les écosystèmes pélagiques

La plus grande partie du parc naturel de la mer de Corail se situe dans la province écologique « bassins profonds archipélagiques », incluant la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'ouest des îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, une grande partie du Vanuatu, et se terminant au sud à la latitude des îles de Lord Howe et Norfolk. Elle est caractérisée par une forte variabilité des conditions océanographiques, générée par la présence d'îles et de monts sous-marins.

• Productivité biologique

Les relations entre les conditions océanographiques et la production biologique, au-delà de la production primaire, sont complexes et encore mal connues, faute de données d'observation suffisantes.

En moyenne, la production primaire de surface observée est :

- maximale au sud du parc naturel et minimale au nord où les eaux sont plus chaudes ;
- maximale en août et minimale en janvier ;
- maximale vers 100 mètre de profondeur ;
- plus importante en période El Niño.

Certaines études ont démontré l'effet des îles sur la production biologique. La géographie des îles et de certains monts sous-marins crée en effet une dynamique favorable aux remontées de substances nutritives à la surface.

Le micronecton inclut la plupart des proies des grands prédateurs supérieurs. Sa biomasse est maximale dans le sud de la ZEE où les eaux sont les plus froides.

Le thon blanc (*Thunnus alalunga*) pond dans les eaux tropicales et subtropicales entre 10°S et 25°S, durant l'été austral. Les juvéniles sont observés dans les eaux côtières néo-zélandaises et à proximité de la zone de convergence subtropicale du Pacifique central environ un an plus tard et se dispersent progressivement vers le nord. Le thon blanc est un prédateur qui se nourrit principalement dans la couche de surface (0-200 m, 30 % de l'alimentation), mais aussi dans les couches plus profondes jusqu'à 500 mètre.

Le thon jaune (*Thunnus albacares*) se distribue dans tout le Pacifique tropical et subtropical. Il se trouve préférentiellement entre 50 et 250 mètres, dans la couche de mélange située au-dessus de la thermocline, ce qui correspond à une gamme de températures préférentielles comprises entre 18 et 26 °C.

Le thon obèse (*Thunnus obesus*) se distribue sur tout l'Océan Pacifique tropical et subtropical. Il se retrouve dans des profondeurs qui varient entre 50 et 600 mètres, mais évolue souvent dans la thermocline, soit préférentiellement dans des eaux comprises entre 10 et 17 °C.

• Diversité biologique

En perturbant le déplacement des masses d'eau généré par les courants dominants, les monts sous-marins peuvent entraîner des turbulences et des flux verticaux de nutriments favorisant la productivité primaire, qui permet à son tour d'alimenter la production des niveaux trophiques supérieurs, d'où des conditions environnementales favorables à la présence d'espèces pélagiques. La biodiversité décroît de façon continue avec l'éloignement des monts sous-marins.

Les données du programme néo-calédonien d'observateurs embarqués montrent que la diversité des captures de la pêche est plus importante autour des reliefs, en particulier autour des plateaux de Chesterfield et Bellona, des bancs Argo et Kelso et du nord du banc Landsdowne. Elle est moindre au-dessus des grands fonds, notamment au niveau des bassins de Nouvelle-Calédonie et de Lord Howe. Le secteur nord-ouest du parc naturel de la mer de Corail apparaît comme présentant la diversité des captures la plus forte.

Dix espèces de requins qui sillonnent le parc naturel de la mer de Corail sont classées « en danger » ou « vulnérable » par l'UICN.

• Espèces vulnérables

Les espèces de requins classées par l'UICN comme « menacé de disparition » au niveau mondial comprennent :

- le grand requin marteau (en danger) ;
- le requin marteau halicorne (en danger) ;
- le requin marteau lisse (vulnérable) ;
- le requin taupe commun (vulnérable) ;
- le requin océanique (vulnérable) ;
- le requin à haute dorsale (vulnérable) ;
- le requin mako (vulnérable) ;
- le requin renard (vulnérable) ;
- le grand requin blanc (vulnérable) ;
- le requin baleine (vulnérable).

La raie manta et le thon obèse figurent également parmi les espèces en danger de disparition au niveau mondial.

4 - Les écosystèmes coralliens et insulaires

44 % des espaces récifo-lagonaires de Nouvelle-Calédonie se trouvent dans la zone de compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie, qui présente la diversité géomorphologique la plus forte de l'outre-mer français, dénombre à elle seule 163 classes récifales. Le parc naturel de la mer de Corail sous compétence du gouvernement en dénombre 29, illustrant leur relativement faible diversité morphologique.

Les récifs coralliens du parc naturel se répartissent en quatre grands ensembles correspondants aux émergences des rides de Lord Howe, Fairway, Norfolk et Loyauté.

Les îles et îlots disséminés dans le parc naturel sont de nature :

- sableuse lorsqu'ils se sont développés au sein d'ensembles récifo-lagonaires (Entrecasteaux, Chesterfield, Astrolabe) ;
- rocheuse lorsqu'ils ont une origine volcanique (Matthew, Hunter) ;
- corallienne pour Walpole qui est un bloc de corail soulevé.



Les falaises de Walpole, DAM/SPE

• Rareté et unicité

Des populations d'espèces vulnérables en bon état de santé sont présentes au niveau des récifs d'Entrecasteaux, de Pétrie et de l'Astrolabe.

Les îles Matthew et Hunter présentent la particularité d'être à leur premier stade de colonisation corallienne dans des conditions particulières (activités volcaniques en cours ou récentes, milieu riche en soufre). À Hunter, la faible activité sismique et la transparence des eaux favorisent la colonisation corallienne, tandis qu'à Matthew les eaux sont turbides du fait des émanations gazeuses et de la présence de soufre.



Caye sud de l'île Longue, plateau des Chesterfield, Pierre Bachy/SCO

• Diversité biologique

Faune marine

La connectivité en mer de Corail semble assez importante au sein et entre les archipels : Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Australie.

À ce jour, 401 espèces de scléactiniaires (coraux durs) et 2 320 espèces de poissons ont été recensées en Nouvelle-Calédonie. On retrouve 261 espèces de coraux dans le parc naturel, 2 espèces d'oursins, 5 espèces de bécards, 4 espèces de trocas et 13 espèces d'holothuries.

Les récifs isolés du parc naturel sont plus riches, et très largement, que tous les autres récifs de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi de l'ensemble du Pacifique insulaire, et plus riches même que ceux protégés par une aire marine protégée. Les récifs isolés de la Nouvelle-Calédonie constituent un patrimoine unique au monde, parmi les derniers exemples les plus proches de ce à quoi un récif corallien « vierge » de tout impact humain devrait ressembler.

Les récifs d'Entrecasteaux et de l'Astrolabe présentent une grande richesse ichtyologique.

À Matthew, les prédateurs apicaux dominent dans les observations. A contrario, à Hunter, le peuplement de poissons apparaît plus diversifié avec à la fois des prédateurs apicaux et des espèces sédentaires dont la plupart sont familières des formations coralliennes. Herbivores brouteurs et carnivores présentent des densités assez élevées, mais les piscivores sont également présents. Les récifs de Chesterfield et Bellona, malgré leur éloignement et la faible diversité des habitats (prédominance de l'habitat corail), renferment une richesse spécifique remarquable en coraux et en poissons de récif. 229 espèces de poissons ont été observées en 2013, dont 25 nouvelles espèces. La richesse spécifique reste tout de même plus élevée à Chesterfield qu'à Bellona. La diversité (23 espèces rencontrées sur la zone) et l'abondance élevées des poissons-papillons confirment l'état de santé exceptionnel de cette zone. Les loches et les requins (gris de récif, pointe blanche) sont également régulièrement observés sur ces sites.

Les grands prédateurs piscivores (requins) sont observés lors de 96 % des plongées aux Chesterfield.

Les premières études sur l'aspect fonctionnel des récifs montrent que les récifs éloignés de la Nouvelle-Calédonie ont une biomasse totale, en herbivores et en prédateurs, une diversité taxonomique et des diversités fonctionnelles maximales compte tenu de l'habitat, de la situation macroécologique et du climat dans ces zones isolées. Ces maxima sont expliqués par un impact humain minimal.

Les connaissances sur les zones fonctionnelles des complexes récifaux sont encore partielles. Il semblerait que les récifs de Chesterfield servent de zone de reproduction pour les requins de récif, ainsi que de zone d'accouplement et d'alimentation pour une sous-population de requins tigres. Les grands prédateurs (requin blanc, requin tigre) pourraient utiliser le complexe Chesterfield-Bellona comme point de relais dans leurs déplacements à l'échelle sous-régionale.

Flore

Malgré une connaissance encore disparate de la flore marine des îles et récifs éloignés du parc naturel de la mer de Corail, la diversité faisait état en 2006 de 438 espèces d'algues (cyanobactéries exclues) représentant 62 familles et 184 genres, ainsi que de 11 espèces d'angiospermes marines provenant des récifs, lagons et zones littorales.

Mieux connue, la flore terrestre des îles éloignées est composée en majorité d'espèces indigènes. Parmi celles-ci, on retrouve des espèces rares à très rares en Nouvelle-Calédonie, telles que les herbacées *Einadia nutans* et *Peperomia* sp. ou l'arbuste *Senna gaudichaudii*. Cette flore est cependant vulnérable face aux espèces envahissantes. Ainsi, le faux mimosa est la plante envahissante la plus problématique de l'île Surprise (îlots d'Entrecasteaux), mais pose également problème sur Walpole, tout comme *Fucrea foetida*, une herbacée d'introduction récente particulièrement invasive sur l'île de Walpole.

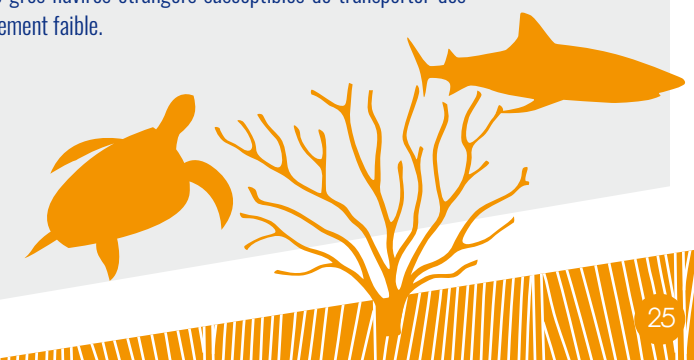
Faune terrestre

Des études menées sur la diversité de la faune des îles éloignées ont mis en évidence l'existence de nombreuses espèces d'insectes et de reptiles. La faune de ces écosystèmes insulaires terrestres est toutefois particulièrement vulnérable face aux espèces envahissantes. L'île de Walpole, les récifs d'Entrecasteaux et l'île Longue du plateau de Chesterfield font face à une pression de rongeurs invasifs importante (rat du Pacifique et souris domestique), prédateurs possibles des oisillons et œufs des petites espèces d'oiseaux (gygis, noddis). L'île Longue et Walpole ont subi l'introduction de la fourmi électrique *Wasmannia auropunctata*, qui interagit probablement négativement avec les oiseaux marins.

• Vulnérabilité, sensibilité

Le risque cyclonique, toutes années confondues, est maximal dans la zone d'Entrecasteaux, des bancs Pétrie et de l'Astrolabe. Pendant les années La Niña, le risque cyclonique est plus élevé.

De multiples cas d'introductions d'espèces animales et végétales ont été constatés sur les îlots, impactant les espèces indigènes et nidifiantes. L'absence de fréquentation de ces zones récifales par de gros navires étrangers susceptibles de transporter des organismes exotiques fait que la probabilité d'invasion marine est actuellement faible.

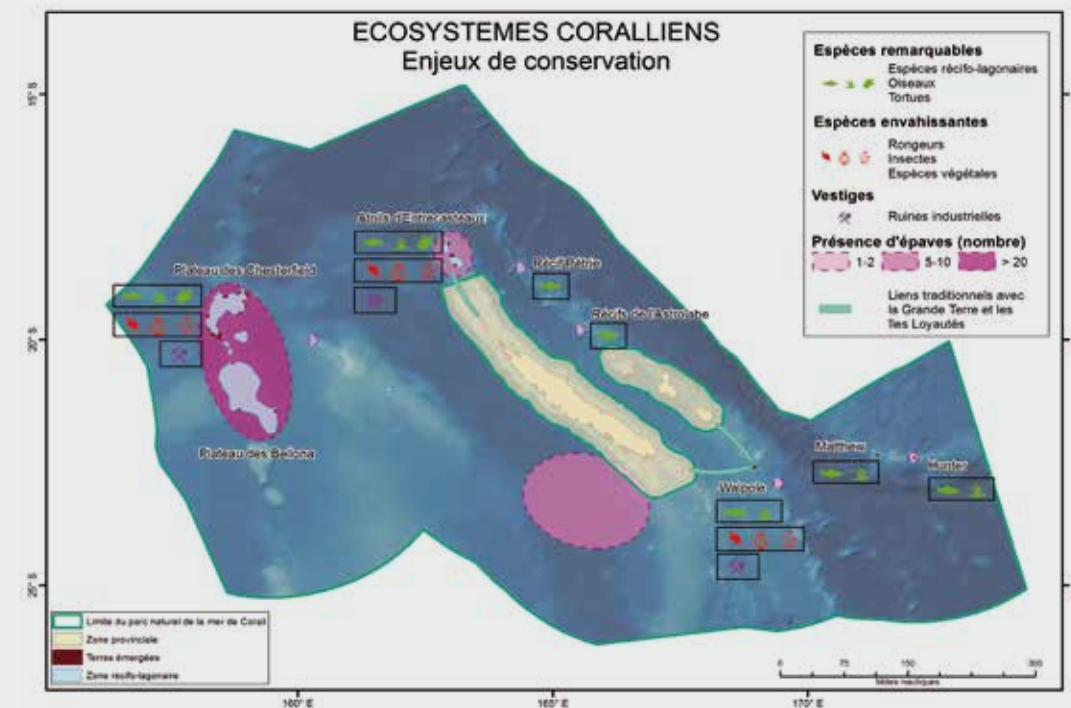


Parmi les espèces récifo-lagonaires présentes dans le parc, plusieurs sont considérées en danger par l'UICN, telles que le napoléon (*Cheilinus undulatus*), la loche carite (*Epinephelus lanceolatus*) et le perroquet à bosse (*Bolbometopon muricatum*).

Les études sur Entrecasteaux mettent en évidence une forte présence d'espèces remarquables. Ces éléments confirment l'intérêt de ce site pour la conservation de ces espèces.

• Productivité biologique

Les récifs isolés du parc naturel détiennent le nouveau record mondial de biomasse en poissons de récif avec 8,8 et 7,9 tonnes par hectare à Pétri et Astrolabe contre 7,6 et 7,5 t/ha dans le parc national de l'île Cocos (Costa Rica) et dans la plus grande réserve marine du monde aux Chagos (océan Indien) et avec 6,9 et 6,7 t/ha à Chesterfield et Entrecasteaux contre 5,3 t/ha dans le récif de Kingman (Pacifique), la référence mondiale des sites « vierges ».



Enjeux de conservation des écosystèmes coralliens insulaires du parc naturel de la mer de Corail

5 - Les relations entre écosystèmes

• Diversité biologique

Oiseaux marins

27 espèces nicheuses d'oiseaux marins fréquentent le parc naturel de la mer de Corail :

- cinq espèces de Procellariidae : pétrel de Tahiti, pétrel hérault (du Herald), pétrel de Gould, pétrel à ailes noires, puffin Fouquet ;
- une espèce d'Hydrobatidae : océanite à gorge blanche ;
- trois espèces de Sulidae : fou à pieds rouges, fou masqué, fou brun ;
- deux espèces de Fregatidae : frégate du Pacifique et frégate ariel ;
- deux espèces de Phaetontidae : phaéton à brins rouges et phaéton à bec jaune ;

- dix espèces de Laridae : sterne huppée, sterne de Dougall, sterne diamant, sterne néreis, sterne bridée, sterne fuligineuse, noddie brun, noddie noir, noddie gris, gygis blanche ;
- trois espèces de Phalacrocoracidae : grand cormoran, cormoran noir, cormoran pie ;
- une espèce de Laridae : mouette argentée.

Les îles éloignées hébergent une communauté d'espèces qui leur est propre et qui représente plus de 80 % de la diversité spécifique en oiseaux marins de Nouvelle-Calédonie, avec plus de 40 % des effectifs nicheurs toutes espèces confondues.

Quatre formes endémiques d'oiseaux marins (sous-espèces) ont été décrites :

- pétrel de Tahiti ;
- pétrel de Gould ;
- mouette argentée ;
- sterne néreis.

Les oiseaux marins néo-calédoniens les plus rares et les moins bien connus sont les océanites (Hydrobatidae).

Mammifères marins

Les mammifères marins de Nouvelle-Calédonie sont essentiellement représentés par l'ordre des cétacés.

En l'état actuel des connaissances, seuls le grand cachalot (*Physeter macrocephalus*), la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*), le globicéphale (*Globicephala macrorhynchus*), la fausse orque (*Pseudorca crassidens*) et le petit rorqual (*Balaenoptera bonaerensis*) apparaissent comme étant familiers du parc naturel de la mer de Corail. Le petit rorqual pygmée (*Balaenoptera acutorostrata*), le globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus*), le grand dauphin (*Tursiops truncatus*), le dauphin à long bec (*Stenella longirostris*), la baleine bleue pygmée (*Balaenoptera musculus brevicauda*), la baleine à bec de Blainville (*Mesoplodon densirostris*) et le rorqual tropical (*Balaenoptera edeni*) ont également été occasionnellement observés et/ou capturés accidentellement au large.

Requins

Les différents suivis et études réalisés jusqu'à présent en Nouvelle-Calédonie ont permis d'identifier 48 espèces de requins, dont des requins pélagiques, pouvant utiliser les écosystèmes côtiers au cours de leur cycle de vie, et des requins côtiers, soupçonnés de se déplacer dans le milieu pélagique.

Tortues marines

Les tortues vertes et les tortues grosse tête fréquentent de façon régulière les eaux néo-calédoniennes, elles s'y alimentent et s'y reproduisent. La tortue imbriquée est également observée régulièrement, sa nidification est suspectée mais n'a pas encore été observée. Les tortues olivâtres et luths ne font que traverser le parc naturel. Les atolls d'Entrecasteaux constituent un site majeur de reproduction de la tortue verte dans le Pacifique tropical.



Tortue verte, île Huon, atoll d'Entrecasteaux, Jean-François Butaud



• Connectivité

Diverses espèces de la mégafaune marine jouent, au cours des différentes phases de leur cycle de vie, un rôle de trait d'union entre les grands écosystèmes.

Mammifères marins

Par exemple, la baleine à bosse est amenée à fréquenter différents écosystèmes au cours de son cycle de vie. L'espèce utilise en effet le milieu récifo-lagonaire pour se reproduire, mais aussi comme lieu de nurserie et, dans certains cas comme lieu de transit. Elle se concentre sur ou le long des bordures des bancs peu profonds, le long des récifs, et autour des îles situés au sud des îles Loyauté et dans l'atoll de Bellona, ainsi qu'autour des îles Matthew et Hunter. Elle migre à travers le milieu pélagique pour rejoindre ses zones d'alimentation, en Antarctique, ou d'autres lieux de vie. Enfin, de récentes études ont mis en évidence l'importance de certaines structures, comme les monts sous-marins ou les formations coralliennes de faible profondeur, lors des trajets migratoires de l'espèce (ride de Norfolk et banc Capel).

Quatre autres espèces identifiées en Nouvelle-Calédonie sont connues pour entreprendre des migrations saisonnières entre les sites de reproduction situés dans la zone intertropicale et les sites d'alimentation situés dans les hautes latitudes :

- le petit rorqual pygmée ;
- le petit rorqual antarctique ;
- le rorqual boréal ;
- le grand cachalot.

Il est probable que cette liste ne soit pas exhaustive, compte tenu du nombre d'espèces à large distribution latitudinale rencontrées sporadiquement.

Oiseaux marins

La locomotion par le vol donne aux oiseaux des capacités élevées de dispersion, un trait particulièrement développé chez les oiseaux marins.

Les zones de nourrissage des oiseaux semblent coïncider avec des structures d'upwelling tourbillonnaires, les fous et les frégates peuvent ainsi aller se nourrir à plus d'une centaine de kilomètres de leur point de nidification.

Le parc naturel de la mer de Corail est également une voie de migration pour des populations d'oiseaux marins situées de chaque côté de la mer de Corail.

Requins

Le grand requin blanc est connu pour sa capacité à opérer des migrations sur de longues distances. Dans le Pacifique sud-ouest, les requins blancs sont soumis à d'importants changements comportementaux et saisonniers, créant ainsi une niche écologique qui se décompose en trois phases : une phase de vie au niveau des eaux côtières tempérées, une phase de migration rapide à travers l'océan et une phase de vie dans les eaux subtropicales et tropicales entre l'Australie et Tonga. Dans les régions tropicales, les requins blancs préfèrent des profondeurs inférieures à 75 mètres, mais ils continuent à effectuer des plongées à des profondeurs de 300-400 mètres. Ce comportement s'explique par le fait que les requins blancs se fixent temporairement à proximité de récifs coralliens dans les zones côtières ou sur des monts sous-marins et des crêtes au large. Ces associations et ce comportement résulteraient de différentes stratégies de recherche alimentaire.

Tortues marines

Le cycle de vie des tortues marines est long et complexe. Les tortues marines possèdent une aire de répartition particulièrement étendue, leur site de reproduction étant généralement distant de plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres des lieux d'alimentation. Les connaissances sont encore insuffisantes pour décrire avec précision le cycle de vie des différentes espèces.

La mer de Corail constitue un espace de migration et de dispersion pour les tortues marines. La Nouvelle-Calédonie abrite plusieurs sites de reproduction de tortues vertes, dont le principal se situerait dans les atolls d'Entrecasteaux.

Les dernières études sur la génétique des tortues vertes montrent que les populations des Chesterfield et des atolls d'Entrecasteaux sont deux populations distinctes avec peu d'échanges. En revanche, il existe un échange intense entre les colonies des Chesterfield et celles de la mer de Corail, surtout en Australie.

Il existe également une connectivité entre les atolls d'Entrecasteaux et le grand lagon sud : 60 % des tortues vertes qui se nourrissent dans le grand lagon sud sont nées à Entrecasteaux, 5 % sont nées à Chesterfield, 20 % viennent du sud de la Grande Barrière de corail et 5 % autre (Polynésie française, Vanuatu, Marshall...).

Les données de baguage/recapture acquises sur les tortues grosse tête ont également mis en évidence une interconnexion entre les sites de Nouvelle-Calédonie et du Queensland. On estime à 200 le nombre de tortues grosse tête venant pondre chaque année en Nouvelle-Calédonie.

La tortue luth traverse, quant à elle, la mer de Corail dans un axe nord-sud, entre les sites de ponte situés dans la zone équatoriale (Papouasie-Nouvelle-Guinée et îles Salomon notamment), et les zones d'alimentation situées au sud (Nouvelle-Zélande et sud-est de l'Australie).

• Vulnérabilité

Parmi les espèces de mammifères marins recensées en Nouvelle-Calédonie, plusieurs sont considérées en danger de disparition selon la liste rouge de l'UICN :

- baleine à bosse (en ce qui concerne la population océanique) (en danger) ;
- rorqual boréal (en danger) ;
- grand cachalot (vulnérable).

Quatre espèces d'oiseaux marins nicheurs figurent sur la liste rouge :

- océanite à gorge blanche (en danger) ;
- pétrel de Gould (vulnérable) ;
- sterne néreis (vulnérable) ;
- pétrel de Tahiti (quasi menacé).

Les récifs de Chesterfield accueillent au moins 30 couples nicheurs de sternes néreis, soit environ un quart de la population connue pour la sous-espèce calédonienne sterne néreis exsul.

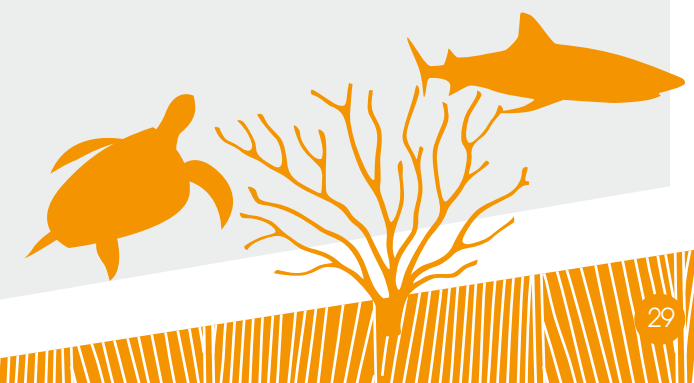
Les îles hautes (Matthew, Hunter, Walpole) sont potentiellement attractives pour l'océanite à gorge blanche qui est l'oiseau marin le plus menacé du territoire.

L'ensemble des espèces de tortues marines recensées en Nouvelle-Calédonie figurent parmi les espèces dont l'état de conservation nécessite une attention internationale.

Toutes les espèces de requins recensées en Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet d'une évaluation et sont prises en considération sur la liste rouge de l'UICN.

Deux espèces sont considérées comme étant en danger de disparition :

- grand requin marteau ;
- requin marteau halicorne.



• Importance particulière pour les espèces et/ou les habitats menacés, en danger ou déclinants

Monts sous-marins

Les monts sous-marins exercent une attraction singulière pour la macrofaune pélagique, en lien avec la plus forte productivité qui leur est parfois associée, l'abri relatif et le repère qu'ils constituent dans les immenses espaces océaniques.

Les baleines marquent des pauses au cours de leur migration à proximité de reliefs sous-marins. La durée des haltes laisse supposer que les baleines n'utilisent pas seulement ces reliefs comme points de repère, mais également comme des zones de repos et/ou d'alimentation.

Les requins utilisent les monts sous-marins comme refuges sociaux et aires d'alimentation ou comme « stations de nettoyage ». Les monts sous-marins et les rides seraient utilisés comme des repères topographiques par les grands requins pour se repérer lors des trajets de migrations océaniques.

Les monts sous-marins sont des éléments importants de l'habitat océanique (sites de nourrissage) des oiseaux marins (nicheurs, migrateurs et erratiques), en particulier ceux dont le sommet est à moins de 400 mètres de profondeur.

Îles éloignées, sites de ponte pour les oiseaux et tortues

Les tortues marines utilisent différents habitats, pour la ponte, pour se nourrir et pour effectuer leurs migrations. Les tortues reviennent pondre sur la plage qui les a vues naître. Ces habitats constituent donc des sites particulièrement importants pour la survie des populations. Toute perturbation naturelle ou anthropique dans ces zones au cours de la saison de reproduction peut donc influencer fortement le taux de réussite de l'accouplement, de la ponte et de la survie des jeunes tortues.

Les oiseaux de mer vivent également à l'interface entre les milieux terrestres (terres émergées pour la nidification) et marins (zones de nourrissage). Les îles éloignées constituent à cet égard des sites majeurs pour la conservation des oiseaux marins, en particulier les atolls (Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux) et les îles hautes océaniques (Walpole, Matthew, Hunter).

• Productivité biologique

En perturbant la circulation générale des masses d'eau océaniques poussées par les courants marins, les monts sous-marins créent des tourbillons et parfois des mouvements verticaux de masses d'eau entraînant une augmentation locale de la productivité primaire et de la chaîne trophique associée, jusqu'aux prédateurs supérieurs.

Des interactions entre les écosystèmes côtiers et pélagiques existent à grande échelle car les organismes des récifs sont souvent la proie des prédateurs océaniques, notamment des thons blancs et des thons jaunes.

II. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

1 - Patrimoine culturel et historique

Le lien à l'océan est un élément essentiel dans la culture et l'identité de l'homme dans le Pacifique. Dans la culture kanak, la mer est représentée et appropriée de la même façon que les autres systèmes naturels (montagnes, forêts, rivières...). Les zones maritimes sont perçues comme des extensions des limites du territoire foncier.

Malgré les difficultés à définir exactement ce que représentent le foncier maritime et ses limites, il est aujourd'hui reconnu que certains récifs et îles éloignés du parc naturel de la mer de Corail ont été utilisés par les communautés mélanésiennes locales.

Il existe ainsi un lien traditionnel entre les îles et récifs d'Entrecasteaux et la population kanak de Bélep, et Walpole a connu dans le passé une occupation prolongée par des populations océaniques.

Au sein de la société calédonienne, la mer est perçue comme étant à la fois une source de richesse économique, un lieu d'usages diversifiés, mais aussi une grande richesse environnementale.

Sur l'ensemble des territoires ultramarins, les collectivités du Pacifique sont celles qui portent le plus d'intérêt à la mer et aux usages de pêche et de loisirs. Les Calédoniens apparaissent parmi les ultramarins les plus préoccupés par leur environnement et la préservation de ce dernier.

2 - Ressources minérales et hydrocarbures

La viabilité de l'économie de la Nouvelle-Calédonie est dépendante des cours mondiaux du nickel. Dans son bilan énergétique, la Nouvelle-Calédonie affiche un taux de dépendance aux énergies fossiles de 96 %. Cette dépendance énergétique entraîne une double vulnérabilité, physique, par rapport à la sécurité des approvisionnements, et économique, liée à la forte volatilité des cours des produits importés.

Dans le domaine profond, les ressources potentielles sont composées d'hydrocarbures et de phosphates, mais aussi de ressources minérales profondes comprenant les encroûtements (croûtes de manganèse), les nodules polymétalliques et les dépôts sulfurés massifs (sulfures hydrothermaux). Au niveau mondial, l'océan est, plus que jamais, considéré comme une source de richesses potentielles offrant des nouvelles perspectives de développement.

Le niveau d'exploration et d'évaluation du potentiel en ressources non biologiques (hydrocarbures et ressources minérales) est très faible en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, au vu du contexte géologique de la région, il est possible d'affirmer que la vaste ZEE de Nouvelle-Calédonie présente un potentiel. L'identification et l'accès à ces richesses nécessitent un effort d'exploration conséquent.

• Nodules polymétalliques et encroûtements ferromagnésiens

Les nodules sont particulièrement enrichis en manganèse, cuivre, nickel et cobalt, ainsi qu'en un certain nombre de métaux à l'échelle de traces qui suscitent actuellement un intérêt croissant. Ils sont présents en quantités importantes à des profondeurs supérieures à 4 000 mètres.

Les encroûtements sont enrichis en cobalt et présentent également un enrichissement en platine mais aussi en titane, en terres rares (yttrium, lanthane, cérium), en nickel, phosphore, thallium, zirconium et molybdène. Les encroûtements peuvent être présents entre 400 et 4 000 mètres de profondeur.

• Dépôts sulfurés massifs

On les trouve sur toutes les structures sous-marines d'origine volcanique. De manière générale ils sont particulièrement enrichis en cuivre et en zinc, mais également en argent et en or, parfois en cobalt et en certains métaux rares. Il est difficile d'estimer le potentiel, mais tous les anciens centres volcaniques isolés qui jalonnent la ZEE, dont la répartition est mal connue, présentent un potentiel.

• Terres rares dans les sédiments profonds

Il n'existe à ce jour aucune analyse de teneurs en terres rares des sédiments superficiels de la ZEE de Nouvelle-Calédonie. En l'absence d'autre information, toutes les zones sédimentées situées sous la profondeur de compensation des carbonates seraient susceptibles de contenir des enrichissements en terres rares.

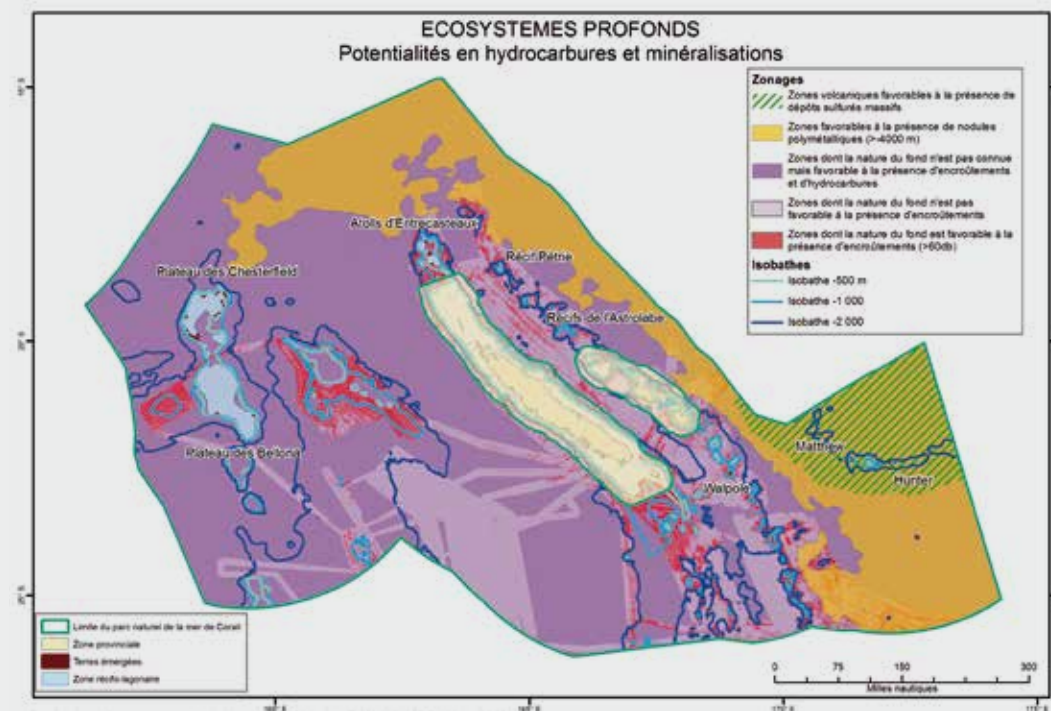


• Phosphates

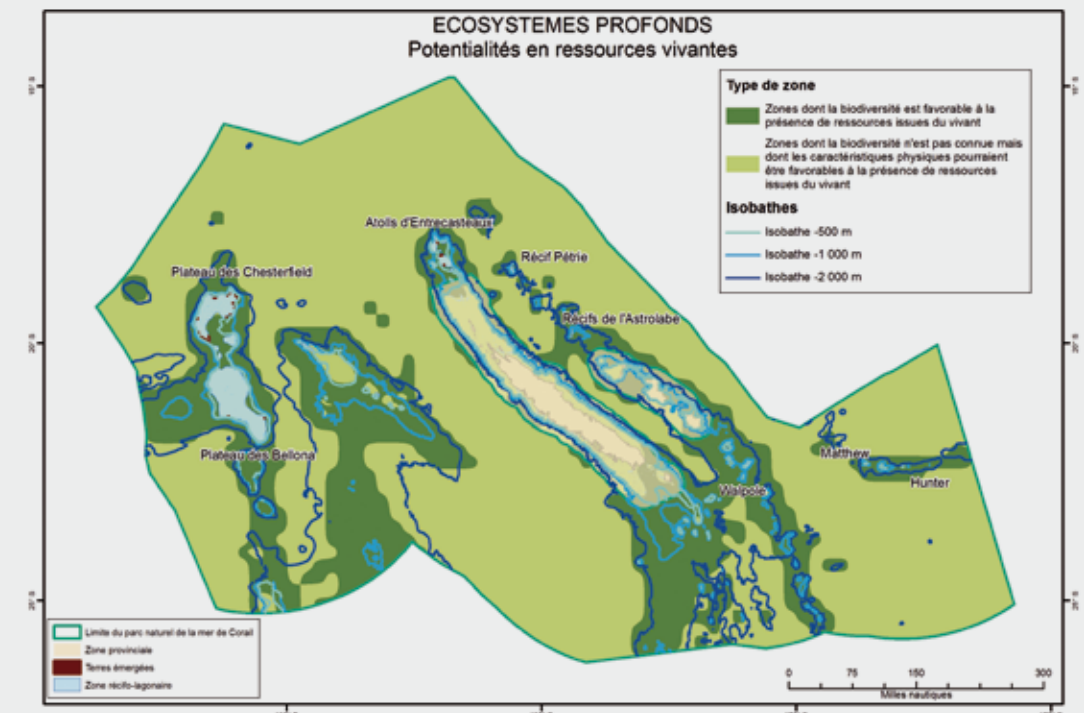
Les phosphates sont les seules ressources minérales du parc naturel de la mer de Corail à avoir été exploitées par le passé. Ils constituent un minerai stratégique. Le minerai phosphaté a été exploité durant la deuxième moitié du XIX^e siècle sur les îles Huon et Surprise, aux Chesterfield (île Longue) ainsi qu'à Walpole.

• Pressions potentielles générées par ce type d'activité extractive

- Un arrachement des substrats terrestres ou marins, selon les cas, qui provoquerait une destruction des habitats.
- Une mise en suspension et une diffusion de sédiments dans les milieux marins qui pourraient asphyxier la faune.
- Une anthropisation des milieux terrestres insulaires entraînant, dans la plupart des cas, une modification de la flore par introduction de nouvelles espèces, dont certaines pourraient avoir un caractère potentiellement envahissant, et de la faune, notamment par dérangement.
- Des fuites d'hydrocarbures.
- Une pollution par les dispersants chimiques utilisés en cas de pollution massive par les hydrocarbures.
- Une augmentation des bruits sous-marins à cause des activités sismiques de réflexion mises en œuvre pour les activités de prospection.



Synthèse des potentialités en hydrocarbures et minéralisations des écosystèmes profonds du parc naturel de la mer de Corail



Synthèse de la potentialité en ressources vivantes des écosystèmes profonds au sein du parc naturel de la mer de Corail

3 - Exploitation des ressources halieutiques

• Ressources halieutiques profondes

On connaît deux groupes d'espèces de poissons profonds exploitables à l'intérieur du parc naturel de la mer de Corail :

- les vivaneaux (vivaneaux roses, famille des *Pristipomoides*, et vivaneaux rouges, famille des *Etelinae*) et leurs espèces associées, présents sur les tranches bathymétriques entre 200 et 500 mètres ;
- les beryx (*Beryx decadactylus* et *Beryx splendens*) et leurs espèces associées, présents sur les tranches bathymétriques entre 500 à 800 mètres de profondeur.

L'exploitation des vivaneaux a suscité de grands espoirs dans le Pacifique insulaire dans les années 1980, avec des tentatives d'implantation de pêcheries artisanales. Bien que pratiquée au moulinet, cette pêche ne s'est pas avérée durable en raison d'un rapide déclin des captures.

En Nouvelle-Calédonie, plusieurs campagnes exploratoires de pêche au beryx ont été réalisées tant à la palangre de fond sur les monts sous-marins du Sud qu'au chalut. La technique de pêche au chalut n'a pas pu se poursuivre pour des raisons évidentes d'impact important sur le fond et de rendements aléatoires. La technique de pêche à la palangre de fond, bien que plus sélective et moins impactante sur le milieu, n'a pas permis un développement pérenne de cette activité. Les raisons de cet échec tenaient essentiellement au fait que le produit était surgelé à bord et destiné à un marché japonais peu rémunérateur.

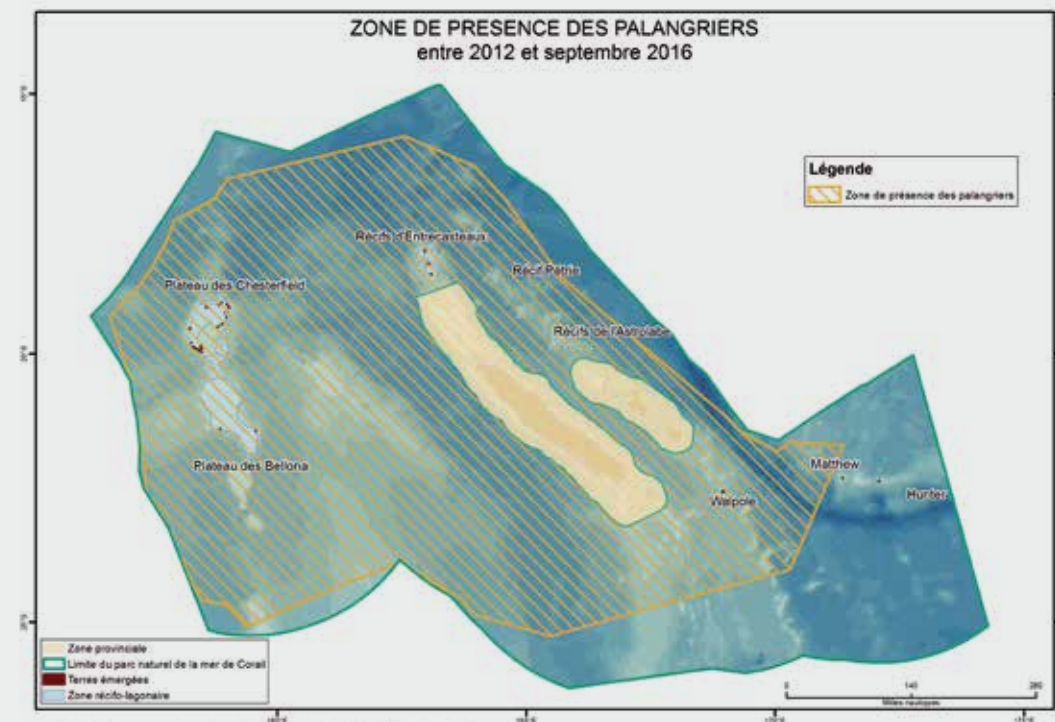
Il n'existe actuellement pas de cadre spécifique pour l'exploitation des vivaneaux, qui repose sur l'attribution d'une licence de pêche. La conduite en 2014 d'une étude dédiée n'a pas permis de définir les éléments de gestion durable des stocks de vivaneaux profonds, pourtant indispensables à l'encadrement de l'exploitation de ce type de ressource. Toutefois, les caractéristiques relatives au cycle biologique de ces poissons profonds (croissance lente, reproduction tardive) permettent d'affirmer que ces populations sont particulièrement sensibles à la pression de pêche. À défaut, seul le suivi rigoureux de l'évolution des classes de taille dans les captures et de la maturité sexuelle devrait pouvoir renseigner les gestionnaires sur l'évolution de la ressource.

À ce jour, l'exploitation du beryx accompagnée d'un régime de licence de pêche spécial, fait l'objet d'un total admissible de captures annuel de 600 tonnes (équivalent poids vif). Ce quota n'a jamais été utilisé. Un seul navire est attributaire d'une licence de pêche au vivaneau dans le parc naturel de la mer de Corail. Les captures déclarées par ce navire sur ces espèces sont anecdotiques et remontent à 2012. L'exploitation des vivaneaux profonds est aujourd'hui pratiquée par la flottille artisanale côtière, sur des navires de petite taille (de 5 à 8 m), à la journée, sur les pentes externes du récif de la Grande Terre et des Îles. La technique pratiquée est la pêche au moulinet électrique qui ne présente pas d'impact significatif sur le milieu.

Au-delà de la fragilité de cette ressource, le développement de son exploitation est confronté à un véritable problème de positionnement sur le marché de ce produit indemne de grappe, considéré comme haut de gamme, cher, mais sans identification commerciale claire et reconnue par le consommateur. Si l'exploitation de ces ressources paraît envisageable, l'éloignement des sites de pêche demeure une contrainte majeure à l'exploitation artisanale et précautionneuse des ressources profondes du parc naturel de la mer de Corail.

• Ressources halieutiques pélagiques

Le parc naturel de la mer de Corail est situé dans la région du Pacifique central et occidental (WCPO), siège de l'activité des grandes pêcheries mondiales de thons tropicaux. Les captures totales de thons (bonite *Katsuwonus pelamis*, thon blanc *Thunnus alalunga*, thon obèse *Thunnus obesus* et thon jaune *Thunnus albacares*) effectuées dans cette région pèsent pour environ 56 % des captures totales de thonidés. Avec moins de 300 tonnes, le volume de thonidés capturé par les armements néo-calédoniens pèse pour 0,1 % des captures de ce groupe d'espèces dans la WCPO.



Zone de pêche à la palangre dans le parc naturel de la mer de Corail

La gestion de l'exploitation des thonidés et des espèces associées est réalisée à l'échelle régionale par la commission des pêches de l'océan Pacifique central et occidental (WCPFC). La Nouvelle-Calédonie y siège en qualité de territoire participant.

Le développement de la pêche néo-calédonienne ciblant la ressource thonière remonte à la mise en place de la ZEE et des premiers accords de pêche passés dans le début des années 1980 en faveur des thoniers japonais. Si les premiers essais ciblaient autant les thonidés de surface comme la bonite que les espèces plus profondes (thon jaune, thon blanc, thon obèse), il est très vite apparu que les eaux de la ZEE néo-calédonienne ne se prêtaient pas à la pêche de surface ciblant la bonite.

Dans un premier temps, le développement de la pêche hauturière s'est donc appuyé sur la technique de la palangre horizontale dérivante (longline) à bord de navires congélateurs destinés à fournir le marché du sashimi au Japon pour le thon et le marché de la conserverie pour les autres espèces de moindre valeur. La filière s'est ensuite orientée vers des navires de pêche fraîche permettant de cibler tant le marché local que le marché à l'export.

L'activité de pêche dans la ZEE néo-calédonienne est encadrée par une délibération qui définit la politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie. La récente modification de ce texte permet aujourd'hui d'exercer un véritable contrôle des entrées et sorties de la ZEE et, par conséquent, de lutter plus efficacement contre la pêche illégale. Une série d'arrêtés vient compléter ce texte. La surveillance et le contrôle des activités de pêche sont assurés par des aéronefs et des navires des forces armées françaises.

La configuration actuelle de la flottille palangrière est composée d'une vingtaine de navires de taille moyenne (entre 20 et 30 m). Avec moins de 3 000 tonnes capturées annuellement sur un espace de pêche d'environ 1,3 million de kilomètres carrés, l'impact de cette pêcherie sur la ressource peut être considéré comme minime. La filière hauturière néo-calédonienne pèse sur le marché du travail à hauteur de 230 emplois directs et sa production annuelle moyenne, en termes d'apport de protéines débarquées, est comparable, en volume, aux filières bovine ou porcine locales.

Près de 70 % des captures sont écoulées sur le marché local, tandis que les 30 % restants sont expédiés vers le Japon, les conserveries du Pacifique et le marché européen.

La principale espèce capturée est le thon blanc (1 500 t/an, 56 % des captures), suivie du thon jaune (800 t/an, 30 % des captures). D'autres espèces sont capturées et valorisées sur le marché local. Ces espèces accessoires commerciales sont le thon obèse (56 t/an, 2 % des captures), le mahi-mahi en saison chaude (110 t/an, 4 % des captures), le saumon des dieux et le wahoo en période fraîche (respectivement 76 et 37 t/an) ainsi que les poissons à rostre au rang desquels on trouve le marlin rayé (55 t/an), le marlin bleu (24 t/an), le marlin noir (39 t/an), le marlineau (12 t/an) et l'espadon (10 t/an).



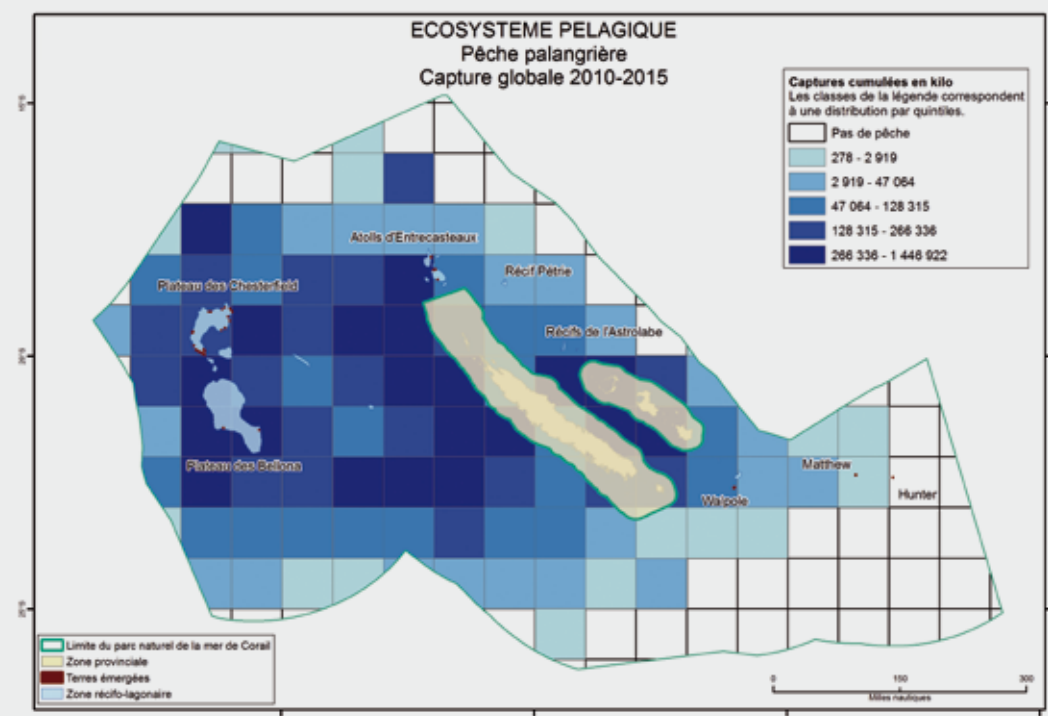
Campagne de pêche
au large, DAM/SPE

Captures d'espèces d'intérêt particulier

Certaines espèces sont capturées accidentellement alors même qu'elles ne présentent aucune possibilité de valorisation commerciale et/ou qu'elles bénéficient d'un statut de protection particulier. On parle ainsi de captures accidentelles pour les tortues, requins, oiseaux et, plus exceptionnellement, pour les mammifères marins. Tous les équipages des palangriers sont sensibilisés à la nécessité d'apporter un soin particulier à la remise en liberté de ces animaux et ont reçu, à cet effet, les équipements nécessaires (dégorgeoir pour les tortues, coupe-fil...).

Si l'exploitation des requins est interdite depuis 2013 dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie (arrêté 2013-1007/GNC), les armements ont cessé de les conserver dès 2008. Les lignes en nylon qui sont employées sont généralement coupées par les squalos qui parviennent ainsi à se libérer. Dans le cas contraire, ils sont systématiquement relâchés par l'équipage. Les principales espèces de requins capturées par la palangre sont le requin mako, le requin bleu et le requin soyeux. Viennent ensuite les requins océaniques d'intérêt particulier au rang desquels on peut citer le requin renard (3 espèces différentes), le requin océanique, le requin gris et les différentes espèces de requin marteau.

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un programme d'observateur des pêches qui, outre son objectif de respect d'un taux de couverture fixé par la WCPFC à 5 % du nombre de lignes filées, permet de maintenir un dialogue privilégié avec les navires de pêche et leurs armements, mais également d'identifier plus finement les potentiels impacts de l'activité sur les espèces d'intérêt particulier et de contribuer aux activités de la recherche scientifique par la réalisation d'échantillonnages sur les captures. C'est ainsi qu'il est possible annuellement d'identifier précisément les espèces capturées accidentellement et, par extension, sous réserve d'un jeu de données suffisant, d'estimer le nombre de ces captures à l'échelle de la flottille.



Capture, rendement et effort de pêche sur la période 2010-2015 au sein du parc naturel de la mer de Corail

Impact de l'activité de pêche

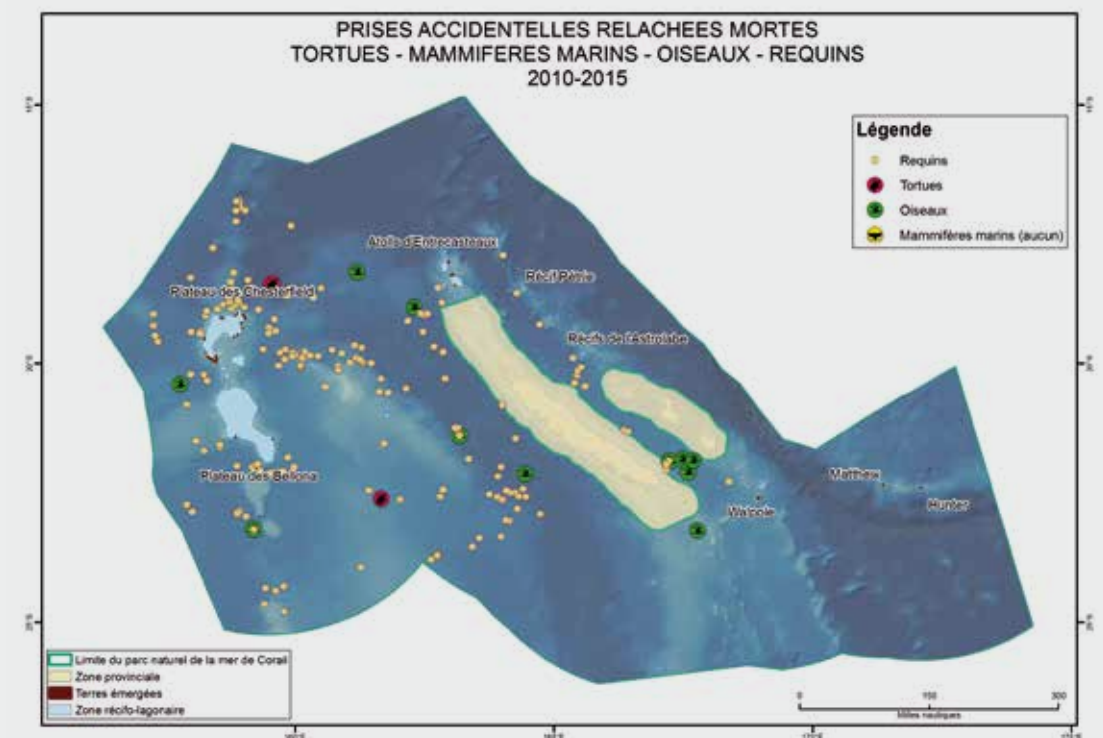
Le niveau de capture dans le parc naturel de la mer de Corail est considéré comme faible (2,3 kg/km²/an). Il est le fruit d'un effort de pêche diffus (0,2 jour de mer/an/100 km²).

Concernant la principale espèce cible, le thon blanc, l'état du stock est encore considéré en 2016 comme exploité en dessous du niveau de prise maximal équilibré.

Pour le thon jaune comme pour le thon blanc, le ciblage des individus adultes et l'abandon des opérations de pêche sur matras de juvéniles figurent au rang des mesures prises volontairement par les armements en faveur d'une pêche durable.

Les informations sont insuffisantes pour établir un diagnostic solide sur la plupart des espèces constituant les prises accessoires commerciales. Seuls le thon obèse et le marlin rayé relèvent d'un état préoccupant au niveau régional, proche de la surexploitation, mais ces espèces ne sont pas ciblées par les armements néo-calédoniens et le niveau de capture reste faible.

Les captures accidentelles d'oiseaux, de tortues et de mammifères marins font l'objet de toutes les attentions. Elles sont très faibles en regard d'autres zones du Pacifique et la diminution de la mortalité de ces espèces est un objectif partagé entre les pêcheurs et l'administration en charge des pêches.



Prises accidentelles relâchées mortes dans le parc naturel de la mer de Corail

La création en 2015 d'un label « pêche responsable » émis par un organisme de gestion indépendant permet en 2016 de garantir que 16 des 17 navires en exercice pratiquent leur activité de manière responsable tant du point de vue de la gestion de la ressource que du respect de l'environnement ou encore de l'amélioration de la sécurité au travail.

• Ressources halieutiques récifales

Les îles et récifs éloignés du parc naturel de la mer de Corail constituent des systèmes récifaux importants qui abritent des ressources halieutiques.

A ce jour, un seul navire exploite certaines ressources du plateau des Chesterfield : principalement les holothuries, occasionnellement les langoustes et plus rarement les vivaneaux. La moyenne des captures d'holothuries effectuées par cet armement est de 10 tonnes pêchées par an depuis 2004, totalisant une production de 96 tonnes en 10 ans d'exploitation.

S'il est admis que ces espaces récifaux peu fréquentés abritent une ressource halieutique exploitable, l'éloignement de ces sites de pêche et la nature des ressources qui les fréquentent ne permettent pas d'envisager une exploitation durable et rentable de ces récifs dont l'état de conservation est jugé exceptionnel, avec toutefois une capacité de résilience supposée faible.

4 - Tourisme dans les îles éloignées

Activité de croisière

Les plateaux de Chesterfield et Bellona sont des sites potentiels d'intérêt, certes éloignés de la Grande Terre, mais facilement accessibles par des navires de taille moyenne répertoriés en grande plaisance (plus de 24 m de long) ou de taille plus importante (paquebots de petite taille). Ils pourraient donc susciter un intérêt de la part des opérateurs pour développer des produits touristiques originaux. Les îles hautes (Walpole, Matthew, Hunter) sont préservées par leur accessibilité difficile.

Pressions et impacts

- Le mouillage des navires et la fréquentation des îlots peuvent provoquer, tant à terre qu'en mer (par les ancres, par le piétinement, par le feu...), la destruction ou l'altération physique des espèces et habitats, avec un risque d'échouement dans des secteurs où la navigation est rendue difficile par la présence de barrières et de récifs coralliens épars.
- Les pollutions chimiques (nutriments et risque d'eutrophisation dans les secteurs de forte fréquentation, polluants chimiques), dues aux rejets d'eaux grises, d'eaux noires, d'hydrocarbures, d'eaux de ballast, et visuelle (macrodéchets plastique).
- La pollution sonore (terrestre et sous-marine) et le dérangement associé, notamment pendant les périodes de reproduction des tortues ou de l'avifaune particulièrement abondante dans ces zones.
- La diminution des stocks de certaines ressources vivantes en lien avec des prélèvements inadaptés.
- Les introductions volontaires ou involontaires d'espèces, dont des espèces invasives à terre (rongeurs, fourmis, végétaux...) et en mer (des bactéries et virus aux invertébrés et vertébrés).

5 - Transport maritime

Dans l'océan Pacifique, comme au niveau mondial, le trafic maritime augmente, en lien avec l'augmentation du fret maritime. La tendance à l'augmentation du trafic s'observe aussi en Nouvelle-Calédonie où, pour les porte-conteneurs, l'augmentation du trafic est régulière et spectaculaire.

Deux types de navires dominent aujourd'hui les arrivées : les porte-conteneurs, d'une part, et les paquebots, d'autre part.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas située sur les routes maritimes les plus fréquentées du monde, mais elle se trouve sur des routes importantes en raison de la proximité de l'Australie, pays riche et minier. Il est à noter un important trafic de minéraliers au sein du parc naturel.

Risques de pollutions

- Perturbations acoustiques générées par le trafic maritime. L'augmentation du trafic constitue une aggravation de la perturbation sonore, car les mammifères marins utilisent de manière très complexe les ondes acoustiques, qui leur sont d'une importance vitale, pour communiquer entre eux, mais aussi pour évaluer l'environnement dans lequel ils se déplacent, se nourrissent ou se reproduisent. En Nouvelle-Calédonie, l'impact du bruit ambiant généré par le transport maritime n'a pas été documenté.
- Dégazage : aucune information n'est actuellement disponible sur cette pression. Les observations n'ont à ce jour pas conduit à identifier de tels agissements.
- Échouement sur les récifs coralliens : de nombreux accidents ont jalonné l'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie. Heureusement, peu de catastrophes sont à déplorer dans l'histoire récente. L'augmentation du trafic conduit à la nécessité de prendre ce risque en considération.
- Pollutions organiques ou chimiques liées aux rejets des eaux grises et noires des navires : ce risque concerne plutôt les zones lagonaires : Entrecasteaux, Chesterfield et Bellona.
- Rejets d'eaux de ballast : ces eaux peuvent contenir une diversité d'organismes exotiques allant de bactéries ou de virus à des organismes supérieurs, tels que des invertébrés, voire des vertébrés. Or, les minéraliers sont obligés de débarrasser pour pouvoir charger leur cargaison.
- Rejets de déchets à partir des navires : en l'absence d'obligation de stockage des déchets et d'élimination dans les ports, cette pratique existe.

6 - Changement climatique et développement humain mondial

Le réchauffement du climat est désormais sans équivoque. Il ressort des observations une augmentation des températures moyennes mondiales de l'atmosphère et de l'océan, une fonte généralisée des neiges et des glaces et une élévation du niveau moyen mondial de la mer.

Au niveau régional, le niveau moyen de la mer devrait s'élever dans le même ordre de grandeur que la moyenne globale avec des estimations pour 2100 allant de 23 à 58 centimètre à plus de 1 mètre.

En Nouvelle-Calédonie, les minima et maxima de température augmenteraient entre 1,5 °C et 4 °C à l'horizon 2100, et la saison dite « chaude » serait allongée de 2 à 6 mois. Pour les précipitations, aucune augmentation significative n'est présagée, mais une amplification du cycle saisonnier est prévue.

La température moyenne de la couche superficielle des océans autour de la Nouvelle-Calédonie pourrait augmenter de +2 °C entre 2050 et 2100.

Un tiers du CO₂ rejeté dans l'atmosphère se retrouve dans l'eau de mer. L'augmentation de la concentration en CO₂ atmosphérique doit conduire à une diminution du pH (acidification) des eaux de surface d'ici 2100, réduisant la saturation en aragonite. Cette diminution de saturation réduit la capacité des coraux à construire leur squelette dans des zones qui leur sont aujourd'hui favorables.

La diminution de la production de débris coralliens, liée à la diminution des organismes calcifiants, la hausse du niveau marin et l'occurrence plus élevée de cyclones de forte intensité sont susceptibles de mettre en péril certains îlots coralliens de très faible altitude, avec pour conséquences :

- une perte de souveraineté, avec la disparition de structures à partir desquelles les lignes de base sont établies pour la définition des eaux territoriales et de la ZEE ;
- une perte de fonctions écologiques (sites de nidification des oiseaux, des tortues...) et des services rendus par ces îlots (tourisme, abri...).



En même temps que la couverture en corail diminue, la capacité des coraux à lutter contre les maladies ou les algues va se réduire, conduisant potentiellement à une augmentation de la couverture en algues d'ici 2035. En conséquence, les petits poissons qui trouvent dans les coraux vivants nourriture et abri devraient voir leurs populations s'appauvrir sensiblement. En revanche, les grands poissons généralistes et inféodés au récif, qui arrivent en tête des espèces les plus capturées dans les zones récifales, ne devraient pas subir directement les effets de la contraction attendue du couvert corallien vivant.

La baisse de la productivité du milieu pélagique peut influencer sur la réussite de la nidification des oiseaux marins.

L'élévation du niveau marin et l'érosion vont entraîner la perte probable de zones de pontes conséquentes pour les tortues marines.

Le changement climatique constitue également une menace mondiale pour les mammifères marins car il pourrait induire des modifications de la distribution du krill et une modification des régimes océanographiques généraux et des routes de migration.

7 - Surveillance et suivi de l'environnement

Depuis fin octobre 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dispose, avec l'Amborella, d'un navire polyvalent affecté aux Affaires maritimes et apte à opérer dans l'ensemble du parc naturel de la mer de Corail ainsi qu'à intervenir au bénéfice d'organismes tiers ou des provinces.

La surveillance et le contrôle des pêches dans le parc naturel sont réalisés par les forces armées de Nouvelle-Calédonie (Fanc) grâce à plusieurs outils : deux patrouilleurs et une frégate de surveillance, ainsi qu'un nouveau bâtiment multifonction en service depuis mi-2016, le D'Entrecasteaux. Les Fanc disposent également de deux avions Guardian.

Les zones à enjeux opérationnels particuliers sont :

- le Nord (frontières avec les îles Salomon et le Vanuatu) et l'Est (frontière avec Fidji) : menace permanente d'incursion, en particulier par des palangriers chinois et taïwanais basés au Vanuatu ou à Fidji ;
- toutes les zones récifolagaires du parc naturel.

III. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1- Organisation à l'échelle du pays

• Historique

Colonie française depuis 1853, la Nouvelle-Calédonie devient un Territoire français d'outre-mer à partir de 1946. Les accords de Matignon sont conclus le 26 juin 1988 par Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, sous l'égide du gouvernement français. Ces accords prévoient la mise en place de trois provinces : Sud, Nord et Îles.

L'accord de Nouméa signé dix ans plus tard, le 5 mai 1998, prévoit le transfert de certaines compétences de la France vers la Nouvelle-Calédonie dans de nombreux domaines, excepté les compétences régaliennes (la défense, la sécurité, la justice et la monnaie) qui resteraient des compétences de la République française.

Ce n'est qu'à partir de 1999 que la Nouvelle-Calédonie devient une collectivité spécifique de la République française et se dote d'un gouvernement propre. Depuis cette date, elle dispose d'un statut particulier de large autonomie.

La loi organique du 19 mars 1999 précise la répartition des compétences entre l'État français, la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces et les communes. Son article premier indique que les îles de Chesterfield et les récifs Bellona, l'île Walpole, les îles de l'Astrolabe, les îles Matthew et Hunter sont sous la responsabilité de la Nouvelle-Calédonie. L'article 22 indique que la Nouvelle-Calédonie est compétente pour la réglementation et l'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive.

• Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

« Le gouvernement collégial est l'un des éléments les plus innovants du statut actuel de la Nouvelle-Calédonie. C'est dans sa composition que cette institution est inédite et originale. En effet, dans l'esprit de l'Accord de Nouméa, et afin que ses signataires locaux bâtissent ensemble la Calédonie de demain, ses membres, de cinq à onze, sont élus par l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Le gouvernement représente donc sensiblement les mêmes tendances politiques que celles du Congrès et, ainsi, majorité et minorité se côtoient au sein de l'exécutif. Le gouvernement calédonien est présidé par un de ses membres élu en son sein. Le statut prévoit également l'existence d'une vice-présidence chargée d'assurer l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement du président et de présider les réunions du gouvernement en cas d'absence de ce dernier.

Le fonctionnement collégial du gouvernement se concrétise dans la disposition selon laquelle le gouvernement est chargé «collégialement et solidairement des affaires de sa compétence», le corollaire étant que ses membres ne disposent pas d'attributions individuelles. Chacun d'entre eux est chargé «d'animer et de contrôler un secteur de l'administration» qui correspond au domaine d'action qui lui a été confié.

Le gouvernement reste normalement en fonction cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration du mandat du Congrès. Toutefois, il est démissionnaire de plein droit en cas de démission ou de décès de son président. Une fin prématurée du mandat peut également intervenir si la majorité de ses membres décide de démissionner ou encore suite au vote d'une motion de censure à la majorité absolue des membres du Congrès. »

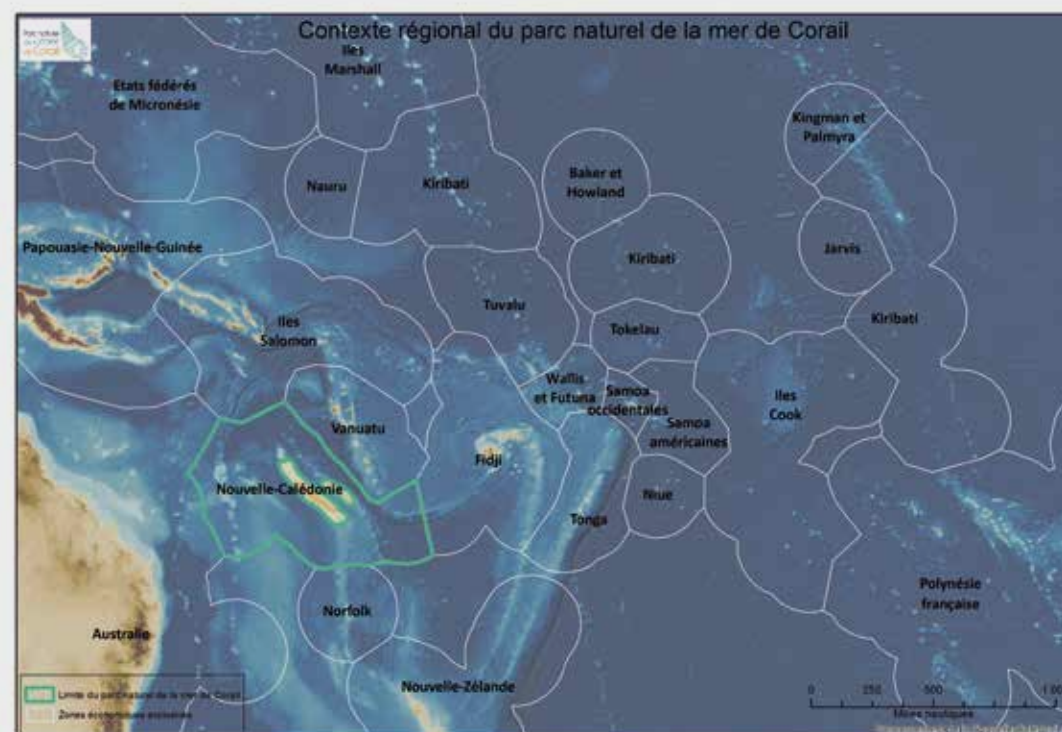
Extrait de 101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie Sémir Al Wardi sous la dir. de Faberon J.-Y. et Garde F.

2- Relations avec la région

Depuis 1998, l'accord de Nouméa prévoit le transfert de certaines compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie afin de permettre à celle-ci de disposer d'une plus large autonomie. Le domaine de compétence des relations extérieures est ainsi partagé entre l'État français et la Nouvelle-Calédonie. La coopération régionale et les relations extérieures sont donc un domaine de compétence régi par le principe de souveraineté partagée. Cela implique que la Nouvelle-Calédonie, par l'intermédiaire du président du gouvernement, est aujourd'hui en mesure :

- de négocier directement, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec un ou plusieurs États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et avec les organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations unies ;
- d'être membre, membre associé ou membre observateur d'organisations internationales, avec l'accord des autorités de la République ;
- de disposer de représentations auprès de l'Union européenne et des États et territoires du Pacifique.





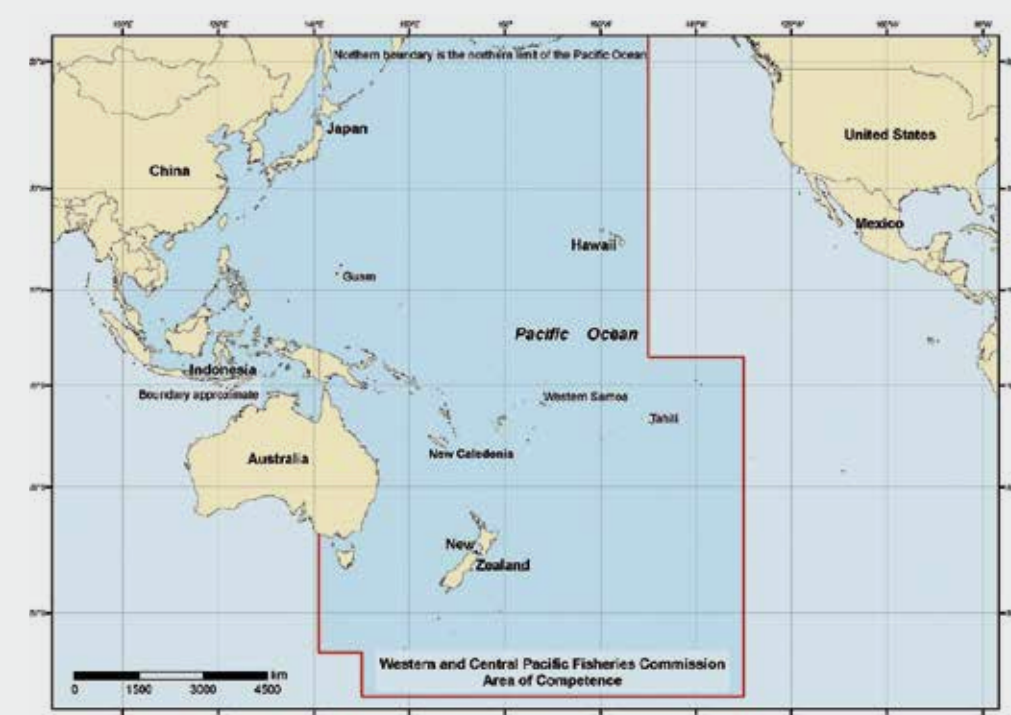
Contexte régional du parc naturel de la mer de Corail

La Nouvelle-Calédonie est membre associé du Forum des îles du Pacifique (FIP) depuis 2006 et en est devenue membre à part entière en 2013. Créé en 1971, le FIP est un groupement politique de seize États et territoires. Il est l'organisation internationale politique du Pacifique et, à ce titre, définit chaque année la feuille de route de l'ensemble des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Le Forum réunit chaque année à la même période les chefs d'État et de gouvernement du Pacifique pour entériner les orientations stratégiques qui guideront les travaux des organisations techniques (CPS et PROE notamment) pour l'année suivant le sommet.

La Nouvelle-Calédonie est également membre de la Communauté du Pacifique (CPS) qui contribue au développement des compétences techniques, professionnelles, scientifiques et des capacités de recherche, de planification et de gestion de vingt-deux États et territoires insulaires du Pacifique.

Le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération, d'appuyer les efforts de protection et d'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et de favoriser son développement durable. La Nouvelle-Calédonie est membre à part entière du PROE et l'a présidé en 2012.

La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) a été créée par la Convention pour la conservation et la gestion des stocks de grands poissons migrateurs (notamment des thons) du Pacifique occidental et central, entrée en vigueur le 19 juin 2004. Sa zone d'action couvre les zones économiques exclusives des pays océaniques, à l'intérieur desquelles des mesures de gestion compatibles avec celles de la WCPFC doivent être mises en place par les États côtiers. Territoire participant, la Nouvelle-Calédonie prend part aux négociations, mais n'ayant pas de droit de vote, elle ne peut bloquer seule un consensus.



Zone d'action de la Commission des pêches du pacifique occidental et central (WCPFC)

Répondant ainsi aux enjeux mondiaux, une ouverture sur la région est une évidence. La Nouvelle-Calédonie a donc permis dans sa gouvernance, la possibilité que nos plus proches voisins (Australie, Vanuatu et îles Salomons) soient associés au plan de gestion.

La Nouvelle-Calédonie a signé des accords de coopération avec certains pays du Pacifique. Il s'agit notamment :

- d'un jumelage de leurs aires marines protégées avec les îles Cook lors d'impact 3;
- d'une déclaration d'intention entre la France, au titre de la Nouvelle-Calédonie, et l'Australie pour la gestion durable de la mer de Corail ;
- un memorandum d'attention avec le Vanuatu et les îles Salomons pour une gestion concertée de nos aires marines lors d'Oceania meeting.

La création du parc naturel de la mer de Corail a permis à la Nouvelle-Calédonie de devenir membre de BigOcean, réseau créé par les gestionnaires pour les gestionnaires. Ce réseau soutient la création des grandes aires marines protégées et facilite les échanges d'expériences entre gestionnaires dans ce domaine.

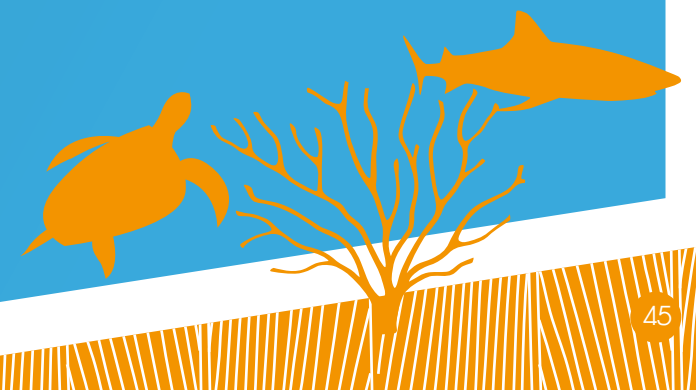
La Nouvelle-Calédonie participe également au Pacific Oceanscape. Vingt-trois pays et territoires du Pacifique insulaire se sont réunis pour créer le Pacific Oceanscape, un cadre pour gérer durablement, protéger et maintenir l'intégrité culturelle et naturelle de cette vaste région pour les générations à venir.



Partie 2



GESTION DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL



A. UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ

La protection du patrimoine naturel vise à assurer la résilience des processus écologiques assurant l'épanouissement des espèces sauvages et des hommes. Les composantes structurelles et fonctionnelles des écosystèmes sont conservées afin de maintenir les services qu'ils fournissent, notamment dans un contexte de dérèglement climatique. Le patrimoine culturel matériel et immatériel, moderne et ancien, doit être connu, reconnu, protégé et valorisé afin que l'histoire et l'identité du parc soient affirmées dans sa dimension humaine.

OBJECTIF

I. PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR CONNECTIVITÉ

SOUS OBJECTIF

1 - Sanctuariser les récifs isolés

Les récifs coralliens et les terres émergées associées jouent un rôle primordial pour de nombreuses espèces, puisqu'ils abritent environ 25 % des espèces marines connues. Les récifs coralliens vierges sont les récifs n'ayant subi aucun impact des activités humaines. Les récifs isolés du parc représentent 30 % des récifs vierges de la planète. Ils sont parmi les plus riches du monde. Ils détiennent le nouveau record mondial de biomasse en poissons de récif avec 8,8 et 7,9 tonnes par hectare à Pétri et Astrolabe contre 7,6 et 7,5 t/ha dans le parc national de l'île Cocos (Costa Rica) et dans la plus grande réserve marine du monde aux Chagos (océan Indien) et avec 6,9 et 6,7 t/ha à Chesterfield et Entrecasteaux contre 5,3 t/ha dans le récif de Kingman (Pacifique), la référence mondiale des sites « vierges ». Les récifs isolés de la Nouvelle-Calédonie constituent un patrimoine unique au monde, parmi les plus proches de ce à quoi un récif corallien « vierge » de tout impact humain devrait ressembler.

Il convient de considérer avec une attention toute particulière la richesse exceptionnelle que constituent ces récifs coralliens, dont l'intégralité doit bénéficier du plus haut niveau de protection (réserve intégrale ou réserve naturelle).



Récifs coralliens, Jean-Michel Boré, IRD, mission Pristine

SOUS OBJECTIF

2 - Limiter les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes

Les aires marines protégées ont désormais largement prouvé leur efficacité comme outil de protection de la biodiversité et des écosystèmes. Le parc contribue à atteindre les objectifs d'Aichi et à répondre aux recommandations des congrès de l'UICN pour assurer les bases d'une gestion durable des ressources marines. L'identification d'aires prioritaires englobant plusieurs écosystèmes (écorégions) peut désormais s'appuyer sur les connaissances existantes (analyse stratégique régionale (ASR), zones d'importance pour la conservation (ZIC), analyse écorégionale, zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), profil d'écosystèmes...) tout en intégrant les zones de faible conflit d'usage. Il convient de développer un réseau de réserves naturelles ou intégrales qui permette de protéger de manière représentative et efficace l'ensemble des écosystèmes du parc.

Les terres émergées du parc doivent pouvoir bénéficier des mêmes niveaux de protection. Les monts sous-marins, les récifs profonds et les cheminées hydrothermales avec hydrogène et sulfure doivent bénéficier d'un statut particulier avec des mesures de protection appropriées à la hauteur de leur intérêt biologique.



Îlot du Mouillage, plateau des Chesterfield, DAM/SPE

SOUS OBJECTIF

3 - Garantir la connectivité entre les différents écosystèmes et zones remarquables du parc

De nombreuses espèces utilisent plusieurs écosystèmes au cours de leur cycle de vie, maintenir la connectivité entre ces différents écosystèmes est donc indispensable.

Les monts sous-marins ont notamment un rôle central dans la connectivité. Ils servent de zone de nourrissage, de repos, de station de nettoyage, de points d'orientation, etc., pour de nombreuses espèces pélagiques (baleines, requins, thons, oiseaux...).

De plus, il existe une connectivité avérée pour certaines populations de cétacés, oiseaux, tortues et requins entre la Nouvelle-Calédonie et ses pays voisins tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, les îles Salomon, Fidji.

La mise en place de corridors écologiques hautement protégés reliant les écosystèmes permettra de garantir la connectivité entre ces derniers et ainsi de favoriser leur résilience. En outre, la création de ces zones protégées au sein du parc permettra de mieux répondre aux recommandations de l'UICN.





Baleine à bosse, Walpole, Claire Garrigue, IRD, mission Maracas

SOUS OBJECTIF

4 - Lutter contre les espèces envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE), animales et végétales, sont aujourd'hui reconnues par l'UICN comme étant l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Les invasions biologiques sont en effet considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale après la destruction et la dégradation des habitats naturels. Contrôler et lutter contre ces espèces en mettant en place des mesures efficaces de prévention, de contrôle et, si besoin, d'éradication permet de protéger le patrimoine naturel du parc. La sensibilisation des usagers du parc à la présence d'EEE est également un moyen permettant de lutter contre leur dissémination.



Rat, Walpole, Pierre Bachy, SCO

OBJECTIF

II. PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES, RARES ET MIGRATRICES

SOUS OBJECTIF

5 - Créer ou renforcer les statuts de protection de ces espèces

Les activités humaines engendrent un ensemble de perturbations et d'impacts qui peuvent notamment affecter les populations des espèces patrimoniales, rares et migratrices. La réduction des risques passe par un renforcement de la réglementation et par une augmentation des moyens pour sa mise en œuvre.

Le parc est d'ores et déjà doté de plusieurs mesures réglementaires visant à protéger les baleines, les requins et les tortues marines, mais ces mesures nécessitent d'être renforcées et étendues à d'autres espèces, notamment celles considérées comme rares, menacées ou en danger. Ce renforcement doit se faire en cohérence avec les statuts provinciaux et internationaux et doit permettre une protection forte de ces espèces remarquables. Il permettra d'assurer le maintien et la résilience des populations concernées en réduisant les risques d'interactions négatives et de perturbations sur les individus et les habitats.

L'une des priorités de ce sous-objectif sera de lister les espèces patrimoniales, rares et migratrices présentes dans le parc.



Requin corail, atolls d'Entrecasteaux, Nicolas Petit



SOUS OBJECTIF

6 - Protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces

Les sites de reproduction, de ponte ou mise bas, de nourrissage et de migration sont considérés comme étant des zones clés pour le maintien des cycles de vie des espèces. Afin de préserver les populations des espèces patrimoniales, rares et migratrices dans le parc, des mesures concrètes de protection et de conservation de leurs habitats doivent être adoptées. Il est nécessaire de s'appuyer sur la création de réserves intégrales et de réserves naturelles pour protéger ces zones clés, en prenant notamment en compte les aspects saisonniers liés aux différentes espèces ciblées. Les usagers fréquentant les îles et récifs éloignés du parc doivent être informés et sensibilisés à ces enjeux afin de limiter au maximum les perturbations engendrées par leur présence.



Tortue verte, atolls d'Entrecasteaux, Pierre Bachy, SCO

SOUS OBJECTIF

7 - Porter une attention privilégiée aux espèces emblématiques du parc

De nombreuses espèces singulières sont présentes dans le parc, qu'elles soient endémiques ou de véritables fossiles vivants, ou que le parc soit l'un des derniers refuges pour la bonne santé de ces populations. Le parc a une responsabilité forte pour toutes ces espèces et se doit de leur accorder une protection particulière. Elles représentent une véritable identité pour le parc.



Sterne néreis, Pierre Bachy, SCO

OBJECTIF

III. MIEUX CARACTÉRISER ET RECONNAÎTRE LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

SOUS OBJECTIF

8 - Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine culturel immatériel lié à l'océan en Nouvelle-Calédonie est riche et diversifié. Il regroupe un ensemble de pratiques, de savoirs et de représentations qui illustrent le lien étroit qu'entretiennent les hommes avec la nature. La connaissance de ce patrimoine constitue une première étape vers la reconnaissance de la place prépondérante de l'environnement marin dans l'organisation sociale kanak. L'identification des lieux et des sites d'importance culturelle ainsi que des savoirs associés permettra de mieux cerner le caractère exceptionnel du patrimoine culturel immatériel du parc. Une typologie et une cartographie doivent être réalisées pour mieux comprendre et reconnaître ce patrimoine.

SOUS OBJECTIF

9 - Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel matériel

Le patrimoine culturel matériel du parc n'est que partiellement connu. Il convient d'identifier et de recenser le patrimoine culturel matériel maritime et insulaire situé au sein du parc, témoin d'un passé datant parfois de plusieurs siècles : épaves, ruines, vestiges archéologiques et industriels. Il s'agit de développer des stratégies d'amélioration des connaissances en s'appuyant sur les outils et structures existants dont dispose la Nouvelle-Calédonie.



Locomotive, vestiges de l'exploitation du guano au début du XX^e siècle, atoll d'Entrecasteaux, île Surprise, Jean-François Butaud, CI



OBJECTIF

IV. PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

SOUS OBJECTIF

10 - Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel

Le patrimoine culturel matériel et immatériel constitue l'une des richesses à protéger dans le cadre du parc. Intrinsèquement liés, les sites naturels et culturels peuvent bénéficier de plusieurs statuts de protection. Pour cela, il est nécessaire de déterminer ou de définir des outils de protection et de gestion alloués aux lieux et aux sites culturels identifiés.



Vestiges de l'exploitation du guano au début du XX^e siècle, île Walpole, DAM/SPE

SOUS OBJECTIF

11 - Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel par les populations locales

Doté d'une richesse historique et culturelle significative, le parc a pour vocation d'assurer la connaissance, la protection mais également la valorisation de son patrimoine culturel matériel et immatériel. Pour une appropriation par le public (réappropriation des espaces marins par les populations, réactivation des chemins coutumiers, valorisation et transmission des techniques et des savoir-faire ancestraux, mobilisation de la jeunesse, échanges régionaux, développement d'une activité écologique et touristique), il est nécessaire de partager ce patrimoine culturel, notamment en rendant l'information disponible et accessible.

SOUS OBJECTIF

12 - Encourager des projets de développement autour du patrimoine culturel

Doté d'une richesse historique et culturelle significative, le parc a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs locaux, territoriaux, régionaux et internationaux autour de ces objectifs communs. Ce patrimoine culturel riche et unique constitue un atout majeur pour mettre en place des initiatives et des projets vecteurs de développement et d'intégration économique, environnementale, sociale et culturelle pour le pays.

B. DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS

Des usages compatibles avec la préservation des écosystèmes, des espèces patrimoniales et des ressources : tourisme, pêche, transports maritimes et futurs usages, devraient s'engager dans une démarche écoresponsable reconnue. Afin que le plan de gestion reconnaisse la compatibilité des usages avec la protection des écosystèmes, certains objectifs doivent être remplis.

OBJECTIF

V. GARANTIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME RESPONSABLE

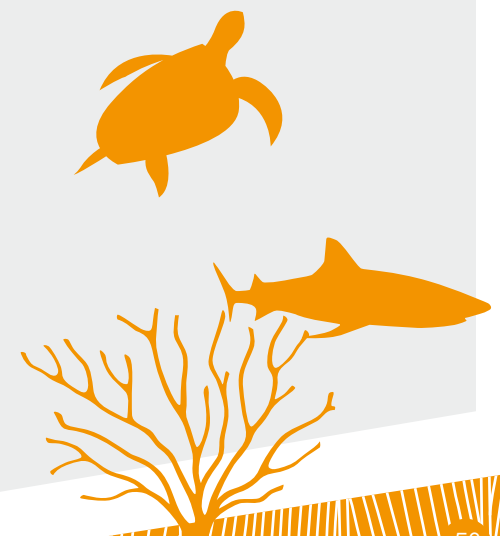
SOUS OBJECTIF

13 - Encadrer la fréquentation des particuliers

Du fait de leur éloignement, les récifs éloignés sont des espaces quasi vierges d'impact humain. Si certaines îles éloignées ont subi de forts impacts humains entre le XVIII^e siècle et les années 1970 pour la chasse à la baleine, ou entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle pour l'exploitation du guano, elles sont redevenues aujourd'hui des espaces naturels. Ces espaces à la biodiversité exceptionnelle sont des abris pour de nombreuses espèces vulnérables. Il est donc nécessaire d'encadrer la fréquentation touristique sur ces zones, notamment les activités récréatives. Mais la prise de mesures d'encadrement doit se faire de manière anticipée et adaptée. La prise en compte de la grande plaisance incluant les yachts de luxe est indispensable, car la tendance actuelle est à son développement.



Catamaran aux atolls d'Entrecasteaux, Grégory Trastoux, SCO



SOUS OBJECTIF

14 - Labelliser la fréquentation des professionnels

La pérennité et la qualité des activités professionnelles de tourisme pratiquées dans le parc sont conditionnées par la préservation du patrimoine naturel exceptionnel. Il est nécessaire de labelliser la fréquentation touristique professionnelle sur ces zones, afin d'adapter les prestations récréatives proposées aux objectifs de gestion du parc. Il faut étendre les bonnes pratiques reconnues du secteur touristique nautique dans le lagon et dans la réserve naturelle d'Entrecasteaux, au sein du parc, dans le but d'impliquer les opérateurs dans la conservation des sites.

Une connaissance préalable des différents types d'usages et du flux touristique est nécessaire, afin d'en déterminer les impacts.

L'évolution d'une partie de l'activité vers des navires de plus en plus grands engage à la prise de mesures évolutives dont des mesures d'encadrement et de limitation.

OBJECTIF

VI. GARANTIR ET ACCOMPAGNER DES PÊCHERIES LOCALES ET RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE ET DES HABITATS

15 - Accompagner et promouvoir notre modèle de pêche hauturière durable et responsable

La pêche est une filière économiquement et socialement importante en Nouvelle-Calédonie. Il est essentiel que cette filière demeure limitée aux armements néo-calédoniens utilisant des palangriers labellisés et que le nombre maximal de licences locales soit maintenu à son niveau actuel (21). Les navires de pêche locale de moins de 12 mètres ne sont pas compris dans cette limite. Aucune licence de pêche n'est accordée aux navires étrangers dans le parc sauf dérogation.

Les pratiques de pêche palangrière néo-calédonienne, ciblant les thonidés, sont labellisées comme responsables. La mise en place du label pêche durable, normalisé au travers d'un cahier des charges, est soutenue par la filière. Ce label doit aussi faire l'objet d'une amélioration continue et doit être mis en œuvre par l'ensemble de la flotte.

L'effort déployé par la flotte est considéré comme minime en regard de la superficie de la ZEE et des captures opérées dans le Pacifique sud. Toutefois, la pérennité des armements est étroitement dépendante de leur capacité à pouvoir opérer sur l'intégralité de l'étendue de la ZEE, exclusion faite des réserves naturelles et intégrales.

Il convient que les arts traînants, déjà suspendus, soient interdits dans l'ensemble du parc naturel et que les pêches à la senne, au filet de fond et au filet dérivant soient également interdites.

Une collaboration active avec les pêcheurs doit être recherchée, notamment en termes de surveillance de l'espace marin largement fréquenté par les palangriers.



Débarquement des thons, port de pêche de Nouméa, DAM/SPE

SOUS OBJECTIF

16 - Encadrer l'activité de pêche lagonaire

L'activité de pêche lagonaire doit être adaptée au statut des zones protégées au titre du chapitre 1. Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, cette activité de pêche professionnelle doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et ne peut pas être maintenue sur le long terme. La prise en compte des droits historiques permet au seul armement pêchant aujourd'hui dans les lagons du parc de poursuivre son activité, mais aucun nouveau navire ne sera autorisé à pratiquer cette activité.

L'activité de pêche récréative pratiquée par les navires de plaisance doit également faire l'objet d'un encadrement strict, excluant tout commerce, toute cession des produits de cette pêche et tout débarquement en dehors du parc.

SOUS OBJECTIF

17 - Interdire l'activité de pêche récifale et profonde

Les espèces exploitables par la pêche récifale et profonde sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible croissance et de leur faible taux de reproduction. Une pression de pêche non maîtrisée peut avoir un impact important sur les stocks. De plus, selon les méthodes de pêche employées, l'impact sur l'habitat peut être non négligeable. Conserver intacts les stocks de poissons profonds du parc, c'est aussi permettre leur essaimage dans les eaux provinciales.

OBJECTIF

VII. DIMINUER LES PRESSIONS INDUITES PAR LES TRANSPORTS MARITIMES POUR EN LIMITER LES IMPACTS

SOUS OBJECTIF

18 - Adapter la circulation maritime aux enjeux

En tant qu'institution spécialisée des Nations unies, l'Organisation maritime internationale (OMI) est l'autorité chargée d'établir les normes pour la sécurité, la sûreté et la performance environnementale des transports maritimes internationaux. Le cadre réglementaire créé selon les principes de l'équité et de l'universalité est applicable au parc naturel de la mer de Corail.

Pour aller plus loin dans l'amélioration des usages, cette réglementation devra être complétée par une politique permettant d'adapter les règles de circulation maritime aux enjeux environnementaux.

SOUS OBJECTIF

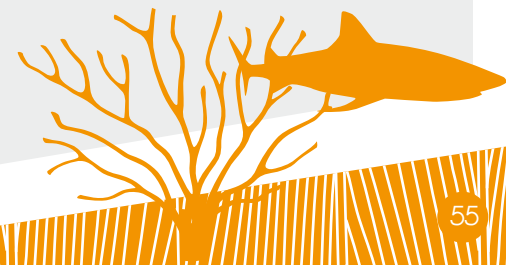
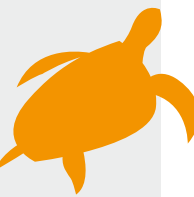
19 - Prévenir les risques de pollution

Compte tenu de l'éloignement et de la vulnérabilité des îles et récifs du parc, un accident maritime aurait de lourdes conséquences sur les écosystèmes, et les capacités d'intervention seraient extrêmement faibles. La mise en place d'une stratégie de prévention des risques de pollution au sein du parc est donc essentielle.

SOUS OBJECTIF

20 - Lutter contre les pollutions

Compte tenu de l'éloignement et de la vulnérabilité des îles et récifs du parc, un accident maritime aurait de lourdes conséquences sur les écosystèmes, et les capacités d'intervention seraient extrêmement faibles. La mise en place d'une stratégie de lutte contre les pollutions au sein du parc est donc essentielle.



OBJECTIF

VIII. SE PRÉPARER AUX USAGES FUTURS

SOUS OBJECTIF

21 - Encadrer, accompagner et valoriser les activités de recherche et de prélèvement de matériel biologique au profit de la Nouvelle-Calédonie

Les récentes évolutions de la recherche tendent à montrer que certains espaces peu explorés tels que les océans profonds ou les écosystèmes isolés abritent de nombreuses espèces peu connues et dont certaines peuvent contenir des biomolécules actives. Le développement de nouveaux produits issus de la recherche effectuée à partir de matériel biologique prélevé dans le milieu naturel figure au rang des défis économiques et technologiques du futur.

Il est important que le parc se dote d'un cadre réglementaire permettant d'encadrer toute opération de prélèvement, d'exploration et de valorisation ainsi que des moyens pour en contrôler l'application.

Les populations locales doivent pouvoir bénéficier des retombées de l'exploitation de ce matériel.

SOUS OBJECTIF

22 - Anticiper et lutter contre le changement climatique

Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que le changement climatique est désormais sans équivoque et est causé par l'activité humaine. En Nouvelle-Calédonie, les minima et maxima de température augmenteraient entre 1,5 °C et 4 °C à l'horizon 2100, et la saison dite « chaude » serait allongée de 2 à 6 mois. Pour les précipitations, aucune augmentation significative n'est dégagée, mais une amplification du cycle saisonnier est prévue.

L'augmentation mondiale de la concentration en dioxyde de carbone est essentiellement due à l'utilisation des combustibles fossiles et aux changements d'affectation des terres. À son niveau, le parc peut aussi être un acteur de la mitigation des impacts liés au changement climatique.

Si l'état actuel des technologies dans le domaine des énergies renouvelables ne permet pas d'envisager à court terme leur développement industriel dans le parc, celui-ci doit s'engager à utiliser les énergies renouvelables chaque fois que possible pour les équipements de suivi (base à terre, stations d'écoute ou d'enregistrement).

Le parc favorise la transition vers de nouvelles technologies moins polluantes ou moins consommatrices de carburants pour les bateaux.

Rien ne laisse présager quelles seront les technologies du futur, il est nécessaire de rester attentif à leur développement.

SOUS OBJECTIF

23 - Mieux comprendre les enjeux et les risques liés à l'exploration des ressources profondes avant d'envisager de nouvelles prospections ou explorations géologiques

Il est nécessaire de connaître les enjeux et risques (écosystémiques et politiques) liés à l'exploration des ressources minérales et hydrocarbures. La première étape est d'établir un inventaire des données déjà existantes sur ces ressources et sur les risques liés à leur exploration. L'évaluation des risques environnementaux doit être réalisée sur la base des données et échantillons, géologiques et biologiques, disponibles existants. Cette approche doit être pluridisciplinaire et faire appel à des compétences très différentes : géologique, biologique, océanographique, économique et écologique.

Cette connaissance permettra notamment de mettre en place une méthodologie pour toutes les futures études d'impact. Cette méthodologie et les modalités des études d'impact seront soumises au Comité Scientifique.

Il faut également prévoir des veilles et analyses, technologiques et économiques, sur les opportunités de mise en valeur responsable du parc, à la hauteur des services universels fournis et tenant compte de la responsabilité internationale à soutenir la Nouvelle-Calédonie dans sa contribution importante à la résilience de l'océan Pacifique.

C. UNE BONNE GOUVERNANCE

La gouvernance se rapporte au pilotage du parc, en particulier la composition et le fonctionnement des instances qui y participent, et aux modalités par lesquelles sont prises les décisions relatives au parc. La bonne gouvernance s'apprécie concrètement en termes d'efficacité : elle signifie que les décisions satisfont à des critères comme la participation, la transparence, la responsabilité ou encore le respect des pratiques et coutumes.

OBJECTIF

IX. ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DU PARC

SOUS OBJECTIF

24 - Assurer la pérennité du parc

Pour assurer la pérennité du parc, il est nécessaire de disposer d'une structure de gestion pérenne dédiée au fonctionnement des instances du parc et à l'animation de sa gestion. Elle doit être capable de recevoir et d'utiliser différentes sources de financement, mais le financement inhérent au fonctionnement de la structure devrait être assuré par la collectivité publique dans un cadre réglementaire précis.

Cette structure doit être dotée de statuts et de moyens matériels et humains adéquats. Son organe délibérant est une instance collégiale, le comité de gestion.

SOUS OBJECTIF

25 - Favoriser l'implication des membres du comité de gestion

La gestion du parc se veut participative et concertée. Le comité de gestion est l'instance de concertation du parc. Il est formé de quatre groupes d'acteurs : institutions, coutumiers, socio-professionnels et représentants de la société civile.

L'enjeu de toute structure collégiale est d'assurer la contribution et l'expression de toute partie prenante. Toutefois, chaque participant a le devoir, au titre de sa responsabilité, de garantir sa participation et un engagement optimal.

Les membres du comité de gestion doivent également servir de relais auprès du grand public. La prise en compte des avis et recommandations de l'ensemble des utilisateurs et du public doit être respectée. Cela afin de s'assurer que les décisions prises par le comité de gestion recueillent son approbation.



Les membres du comité de gestion visitent un palangier, DAM/SPE

SOUS OBJECTIF

26 - Évaluer la compatibilité des décisions avec les avis du comité de gestion

Le comité de gestion va être amené à donner des avis sur l'application des mesures de gestion et sur le plan de gestion. Il convient d'évaluer la compatibilité des décisions prises par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec les avis émis par le comité de gestion pour vérifier que ces avis soient effectivement suivis.



Deuxième comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail, DAM/SPE

OBJECTIF

X. IMPLIQUER LES POPULATIONS

SOUS OBJECTIF

27 - Faire connaître le parc en Nouvelle-Calédonie

L'accès, de manière pédagogique, à la connaissance des richesses naturelles, culturelles, historiques et des enjeux du parc constitue le préalable à toute manifestation d'intérêt, à toute implication et à toute action en faveur de sa gestion de la part des populations et des usagers. Les actions de gestion entreprises par les instances de gouvernance du parc doivent également être communiquées au grand public. Tout cela permettra de favoriser l'appropriation du parc naturel et de son plan de gestion par la population.

SOUS OBJECTIF

28 - Favoriser la gestion participative

L'immensité du parc et le fait qu'il soit inhabité posent le problème de la surveillance effective de cet espace. Le grand public et les professionnels peuvent effectuer des observations ponctuelles et des suivis plus réguliers pour le compte du parc, et ainsi participer à l'amélioration des connaissances et à la surveillance. Il est nécessaire que la population prenne conscience de sa responsabilité et comprenne l'intérêt des mesures de gestion et des interdictions dans le parc pour les mettre en œuvre de manière autonome.

SOUS OBJECTIF

29 - Rendre l'information accessible

La première étape dans l'implication des populations est l'information. Celle-ci doit donc être accessible et compréhensible par tous les types de public intéressés par le parc.

OBJECTIF

XI. ÉVALUER, RAPPORTER, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION, SON EFFICACITÉ ET SES RÉSULTATS

SOUS OBJECTIF

30 - Évaluer la performance de la gestion du parc

Pour juger de l'efficacité, permettre le suivi et l'évaluation de la performance du plan de gestion, il est nécessaire de développer des outils d'évaluation faisant appel à une série d'indicateurs et à un tableau de bord associé.

SOUS OBJECTIF

31 - Assurer la transparence et la lisibilité de la mise en œuvre du plan de gestion, de son efficacité et de ses résultats

Pour que le grand public puisse avoir un avis éclairé, la mise en œuvre du plan de gestion, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés doivent être explicitement rapportés à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du parc, dans les meilleurs délais.

OBJECTIF

XII. RENFORCER, OPTIMISER ET MUTUALISER LES MOYENS

SOUS OBJECTIF

32 - Organiser une surveillance et un suivi opérationnels et efficaces

Le parc a besoin de suivre et de surveiller ce qui se passe dans son périmètre : fréquentation, activités, phénomènes exceptionnels. Sa superficie pose le problème des moyens nécessaires à sa surveillance opérationnelle et au suivi de ses mesures de gestion. Le coût élevé des moyens traditionnels doit engager à explorer de nouveaux modes de surveillance. Les actions de collaboration et de mutualisation des moyens doivent également être privilégiées, y compris à l'échelle de la région compte tenu des enjeux de conservation de cet espace.

SOUS OBJECTIF

33 - Déployer un large éventail de stratégies de recherche de financements

Les objectifs ambitieux du parc nécessitent la mise en place de nombreuses actions. De nouvelles sources de financement sont indispensables pour que le parc puisse atteindre tous ses objectifs. L'acceptation des financements doit se faire dans le respect de l'éthique et des objectifs du parc et dans des proportions préservant l'indépendance du parc vis-à-vis des bailleurs de fonds. L'engagement de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion de son espace maritime bénéficie à l'ensemble des pays de la région et plus largement à la planète. Il serait légitime que le poids financier de cet engagement soit aussi partagé.

SOUS OBJECTIF

34 - Améliorer les connaissances au service de la gestion du parc

L'analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie réalisée avant la création du parc a révélé la carence de données dans de nombreux domaines. Soutenir les projets d'acquisition de connaissances qui permettent d'atteindre les objectifs du plan de gestion contribuera à l'amélioration de la gestion du parc.

Il s'agit pour le parc naturel de dépasser son rôle actuel qui consiste simplement à se prononcer sur les dangers éventuels de telle ou telle mission scientifique en son sein. Le parc naturel souhaite devenir le moteur de l'acquisition de connaissances au service de sa gestion.

Sur la base des besoins exprimés par le comité de gestion, il conviendra d'élaborer un agenda de recherche partagé reprenant toutes les thématiques intéressant le parc : biologie, géologie, culturel..., qui permettra de faciliter la recherche de financements.

Les données recueillies lors des campagnes scientifiques dans le parc devront être conservées, partagées et valorisées.

D. UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Le parc couvre tout l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Sa bordure extérieure correspond aux limites de la ZEE adjacente au Vanuatu, aux îles Salomon, à l'Australie et à Fidji. Pour cette raison, il doit prendre en compte les modes de gestion l'environnant au niveau régional.

Le parc doit aussi articuler sa gestion aux réglementations provinciales et règles coutumières afin de faciliter la cohérence des mesures et la mutualisation des moyens.

En outre, le parc abrite l'un des six sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, lequel doit être suivi de manière coordonnée avec les autres gestionnaires de sites via le Conservatoire des espaces naturels. Enfin, le parc s'inscrit dans une dynamique mondiale de gestion durable des océans et s'intègre aux différentes plateformes internationales d'échange et de capitalisation d'expériences.

OBJECTIF

XIII. TRAVAILLER EN COHÉRENCE AVEC LES GESTIONNAIRES LOCAUX

SOUS OBJECTIF

35 - Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

Pour que les mesures de gestion dans le parc soient efficaces, elles doivent être cohérentes avec les mesures de gestion prises dans les eaux provinciales.

Le parc doit encourager l'application d'approches partagées avec les provinces, les communes, les comités de gestion du patrimoine mondial, les structures coutumières et tout organisme intervenant sur une aire protégée.

SOUS OBJECTIF

36 - Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation dans le parc et dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

Dans une perspective de gestion intégrée du milieu marin, et afin de mutualiser au mieux les moyens et de partager l'information

facilement, il est nécessaire d'avoir une cohérence dans les mesures de suivi et d'évaluation de toutes les aires de gestion du milieu marin. Cela est d'autant plus indispensable pour les espèces patrimoniales, les espèces migratrices et les écosystèmes et habitats interconnectés.

OBJECTIF

XIV. DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS RÉGIONALES AU PROFIT DE LA RÉGION MER DE CORAIL

SOUS OBJECTIF

37 - Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion des pays voisins

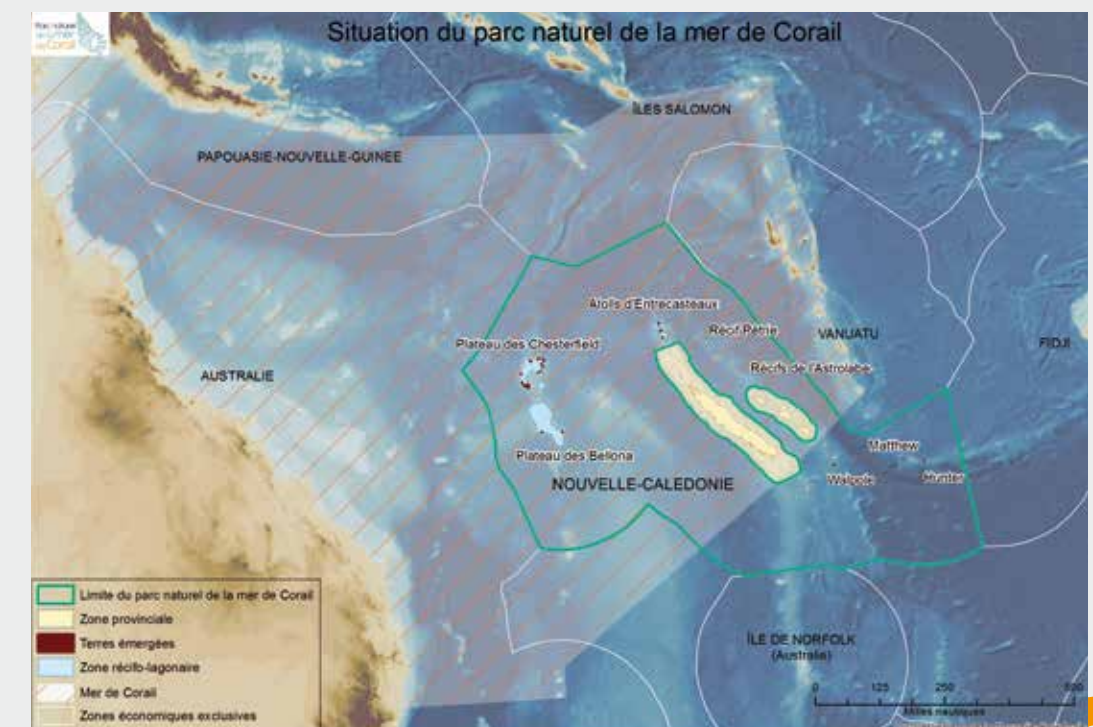
Pour que les mesures de gestion dans le parc soient efficaces, elles doivent être cohérentes avec les mesures de gestion prises dans les eaux de la mer de Corail.

Outre la Nouvelle-Calédonie, la mer de Corail baigne les côtes de plusieurs pays : Fidji, Vanuatu, îles Salomon, Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est nécessaire d'établir des partenariats bilatéraux privilégiés avec nos voisins.

SOUS OBJECTIF

38 - Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation du parc avec celles prises par les pays voisins

Afin d'assurer une cohérence des mesures d'évaluation et de suivi à l'échelle régionale, le parc peut s'appuyer sur les stratégies et les cadres régionaux comme la stratégie de conservation des espèces marines emblématiques ou la stratégie du Pacifique pour la conservation de la nature et les aires protégées.



Situation du parc naturel de la mer de Corail

OBJECTIF

XV. PRENDRE UNE PLEINE PART DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

SOUS OBJECTIF

39 - Mutualiser et promouvoir les bonnes pratiques

La Nouvelle-Calédonie devrait profiter de l'expérience acquise par d'autres pays pour atteindre plus rapidement les objectifs du parc.
La Nouvelle-Calédonie peut également partager ses expériences positives ou négatives avec d'autres pays et leur permettre d'atteindre plus rapidement leurs objectifs de développement durable.
Pour ce faire, il est nécessaire d'établir des partenariats bilatéraux.



Les aires marines membres du réseau Big Ocean

SOUS OBJECTIF

40 - Faire connaître et reconnaître le parc dans les instances internationales

La Nouvelle-Calédonie devrait partager les travaux réalisés par le parc, pour se faire connaître et pour chercher de nouveaux financements. Cette communication peut se faire notamment au travers d'une participation aux congrès et forums internationaux sur l'environnement marin.
La Nouvelle-Calédonie pourra valoriser l'action du parc pour répondre aux recommandations des instruments internationaux et atteindre les objectifs d'Aichi.

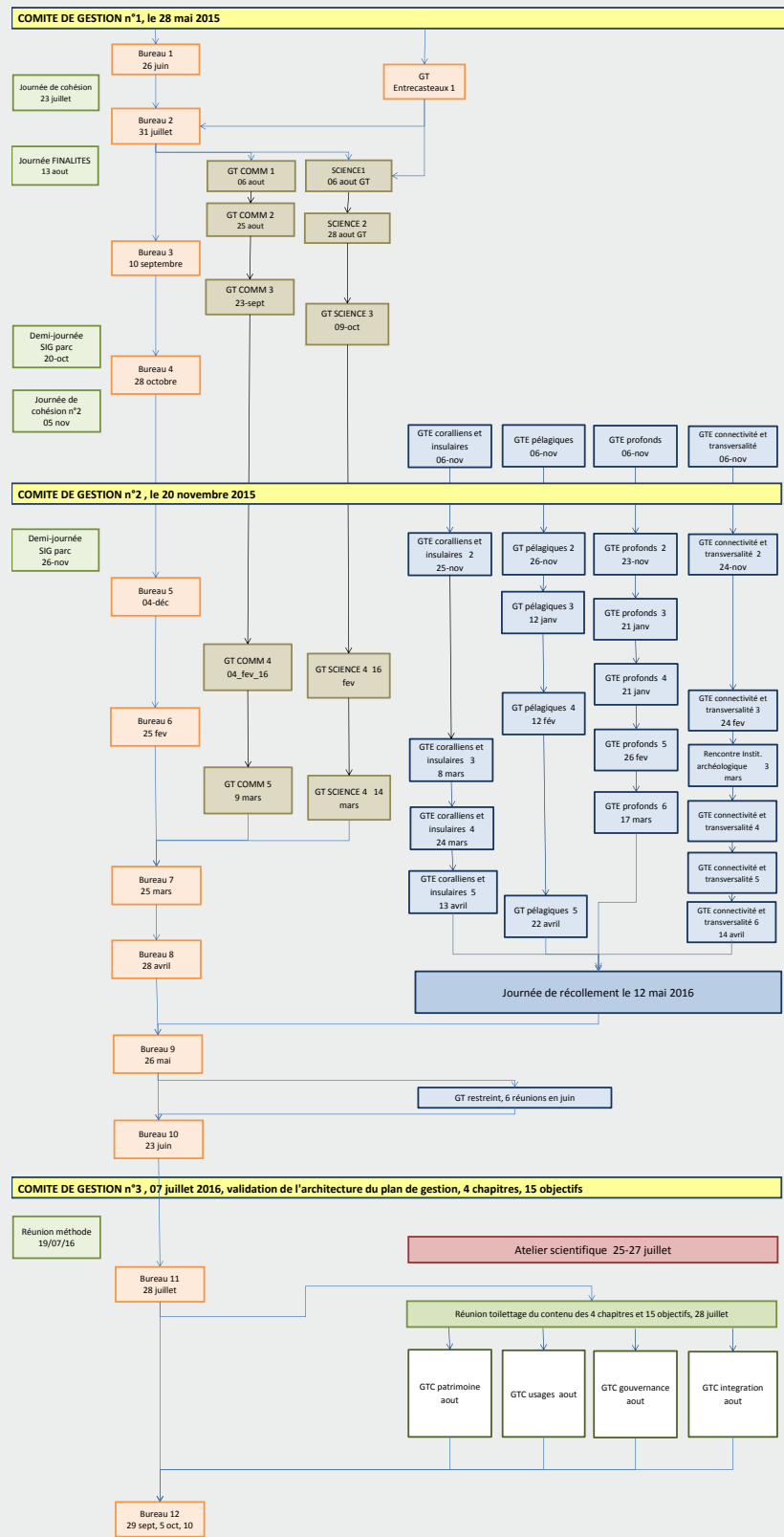
E. CARTES

EN COURS D'ÉLABORATION

Annexes



I. PLANNING DES RÉUNIONS



II. FICHES PAR SOUS-OBJECTIFS

Les fiches de sous-objectifs sont les outils qui ont été utilisés par les groupes de travail.

Elles sont à lire comme ceci :

Chapitre 1 : VALIDÉ PAR LE COMITÉ DE GESTION DU 7 JUILLET 2016	
Obj. : VALIDÉ PAR LE COMITÉ DE GESTION DU 7 JUILLET 2016	
Sous-objectif : PROPOSÉ À LA VALIDATION DU COMITÉ DE GESTION N° 4 DU 24 NOVEMBRE 2016	
+ Description : Proposé à la validation du comité de gestion n° 4 du 24 novembre 2016.	
+ Pistes d'indicateurs : Issues des groupes de travail, non discutées, non validées.	+ Pistes de cibles : Issues des groupes de travail, non discutées, non validées.
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : Issues des groupes de travail, non discutées, non validées.	
+ Moyens : À travailler.	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 1 : PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR CONNECTIVITÉ	
Sous-objectif 1 : SANCTUARISER LES RÉCIFS ISOLÉS	
+ Description : Les récifs coralliens et les terres émergées associées jouent un rôle primordial pour de nombreuses espèces, puisqu'ils abritent environ 25 % des espèces marines connues. Les récifs coralliens vierges sont les récifs n'ayant subi aucun impact des activités humaines. Les récifs isolés du parc représentent 30 % des récifs vierges de la planète. Ils sont parmi les plus riches du monde. Ils détiennent le nouveau record mondial de biomasse en poissons de récif avec 8,8 et 7,9 tonnes par hectare à Pétri et Astrolabe contre 7,6 et 7,5 t/ha dans le parc national de l'île Cocos (Costa Rica) et dans la plus grande réserve marine du monde aux Chagos (océan Indien) et avec 6,9 et 6,7 t/ha à Chesterfield et Entrecasteaux contre 5,3 t/ha dans le récif de Kingman (Pacifique), la référence mondiale des sites « vierges ». Les récifs isolés de la Nouvelle-Calédonie constituent un patrimoine unique au monde, parmi les plus proches de ce à quoi un récif corallien « vierge » de tout impact humain devrait ressembler. Il convient de considérer avec une attention toute particulière la richesse exceptionnelle que constituent ces récifs coralliens, dont l'intégralité doit bénéficier du plus haut niveau de protection (réserve intégrale ou réserve naturelle).	
+ Pistes d'indicateurs : – Pourcentage de récifs pristines protégés	+ Pistes de cibles : – 100 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Mettre en place des réserves intégrales sur les récifs pristines	
+ Moyens :	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 1 : PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR CONNECTIVITÉ	
Sous-objectif 2 : LIMITER LES IMPACTS DIRECTS DE L'HOMME SUR UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DES ÉCOSYSTÈMES	
+ Description : Les aires marines protégées ont désormais largement prouvé leur efficacité comme outil de protection de la biodiversité et des écosystèmes. Le parc contribue à atteindre les objectifs d'Aichi et à répondre aux recommandations des congrès de l'UICN pour assurer les bases d'une gestion durable des ressources marines. L'identification d'aires prioritaires englobant plusieurs écosystèmes (écorégions) peut désormais s'appuyer sur les connaissances existantes (analyse stratégique régionale (ASR), zones d'importance pour la conservation (ZIC), analyse écorégionale, zones d'importances pour la conservation des oiseaux (ZICO), profil d'écosystèmes...) tout en intégrant les zones de faible conflit d'usage. Il convient de développer un réseau de réserves naturelles ou intégrales qui permette de protéger de manière représentative et efficace l'ensemble des écosystèmes du parc. Les terres émergées du parc doivent pouvoir bénéficier des mêmes niveaux de protection. Les monts sous-marins, les récifs profonds et les cheminées hydrothermales avec hydrogène et sulfure doivent bénéficier d'un statut particulier avec des mesures de protection appropriées à la hauteur de leur intérêt biologique.	
+ Pistes d'indicateurs : <u>Écosystème corallien</u> – Richesse spécifique – Densité et biomasse poissons et macrobenthos des récifs coralliens – Proportion de récif vivant (recouvrement corallien) <u>Écosystème terrestre</u> – Indicateur écosystèmes insulaires : nbr de couples reproducteurs oiseaux (fou masqué, indicateur sentinelle de dérangement pour Ent et Chest) – Nbr de pontes tortues à Entrecasteaux <u>Écosystème profond</u> – Indicateur écosystèmes profonds : richesse spécifique, densité, biomasse du benthos... <u>Écosystème pélagique</u> – Nbr de couples reproducteurs oiseaux (espèce sentinelle, suivi des effectifs des deux espèces de frégates + trois espèces de fous) – Nbr de pontes tortues à Entrecasteaux – Nbr de requins peau bleue observés/nbr d'hameçons observés	+ Pistes de cibles : – Maintien du nbr d'espèces/m ² par rapport au point zéro – Maintien nbr d'individu/m ² et kg/m ² – Maintien de la proportion de 2016 – Maintien ou augmentation de la RS, densité et biomasse
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Rechercher la taille optimale d'une réserve corallienne – Réaliser des points zéro pour les indicateurs	

- Conserver intégralement les zones où il n’y a pas ou peu de conflit d’usage : créer des réserves intégrales autour de Pétrie, Astrolabe, Nord Chesterfield et Bellona
- Créer des réserves naturelles autour des réserves intégrales pour servir de zones tampons
- Définir les zones d’intérêt de conservation (ZIC)
- Protéger légalement les ZIC comme zones clés pour la biodiversité et la production de services écosystémiques (protection de l’ensemble des îles, îlots et récifs éloignés, monts sous-marins, sources hydrothermales et autres écosystèmes profonds remarquables)
- Créer des réserves naturelles sur les îles hautes et autour de celles-ci (Walpole, Matthew et Hunter)
- Développer et mettre en œuvre des mesures de gestion pour les espaces protégés (plans d’action, suivi, évaluation...)
- S’inspirer des actions du plan de gestion d’Entrecasteaux (déclaration préalable des visiteurs...)
- Classer l’île Longue et sa caye sud aux Chesterfield en réserve intégrale pour conserver leur richesse végétale et avifaune unique
- Mieux connaître les îles éloignées (lentille d’eau douce, évolution du littoral, géomorphologie et sédimentologie des îlots, état de la ressource en phosphate de Walpole, suivi de trait côtier), mieux connaître la biodiversité récifale, mieux connaître les écosystèmes profonds (coraux froids, biomolécules, géodiversité, biodiversité, facteurs abiotiques, fonctionnement écologique...)
- Protéger les monts sous-marins et les milieux profonds d’intérêt (sources hydrothermales...)
- Se doter d’une réglementation permettant de créer des types d’aires marines protégées conformes à la définition UICN
- Interdire le prélèvement de sable dans le parc naturel

+ Actions déjà mises en place :

- Réserves naturelles et intégrales des atolls d’Entrecasteaux

+ Moyens :

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ

Obj. 1 : PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR CONNECTIVITÉ

Sous-objectif 3 : GARANTIR LA CONNECTIVITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉCOSYSTÈMES ET ZONES REMARQUABLES

+ Description :

De nombreuses espèces utilisent plusieurs écosystèmes au cours de leur cycle de vie, maintenir la connectivité entre ces différents écosystèmes est donc indispensable.

Les monts sous-marins ont notamment un rôle central dans la connectivité. Ils servent de zone de nourrissage, de repos, de station de nettoyage, de points d’orientation, etc., pour de nombreuses espèces pélagiques (baleines, requins, thons, oiseaux...).

De plus, il existe une connectivité avérée pour certaines populations de cétacés, oiseaux, tortues et requins entre la Nouvelle-Calédonie et ses pays voisins tels que la Nouvelle-Zélande, l’Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, les îles Salomon, Fidji.

La mise en place de corridors écologiques hautement protégés reliant les écosystèmes permettra de garantir la connectivité entre ces derniers et ainsi de favoriser leur résilience. En outre, la création de ces zones protégées au sein du parc permettra de mieux répondre aux recommandations de l’UICN.

+ Pistes d’indicateurs :

- Indices de maintien/amélioration de la connectivité pour chaque type d’écosystème
- Nbr de pontes de tortues à Entrecasteaux
- Nbr de couples d’oiseaux reproducteurs (22 espèces de l’espace maritime)
- Nbr de baleines observées dans le lagon sud

+ Pistes de cibles :

- Moyenne stable
- Moyenne stable
- Moyenne stable

+ Pistes d’actions illustratives (non exhaustives) :

- Création d’une aire protégée autour des rides de Lord Howe/Norfolk/Loyauté, du banc Landsdown
- Créer des aires protégées regroupant les récifs coralliens et les monts sous-marins peu profonds
- Créer plusieurs aires protégées pour les oiseaux, réparties au sein du parc, pour favoriser la résilience de ces espèces
- Veiller à la cohérence des mesures de gestion avec l’aire protégée des atolls d’Entrecasteaux
- Soutenir les projets d’amélioration des connaissances :
 - étudier la connectivité entre les différents écosystèmes
 - comprendre l’évolution des systèmes

+ Moyens :

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 1 : PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR CONNECTIVITÉ	
Sous-objectif 4 : LUTTER CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES	
+ Description : Les espèces exotiques envahissantes (EEE), animales et végétales, sont aujourd'hui reconnues par l'UICN comme étant l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Les invasions biologiques sont en effet considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale après la destruction et la dégradation des habitats naturels. Contrôler et lutter contre ces espèces en mettant en place des mesures efficaces de prévention, de contrôle et, si besoin, d'éradication permet de protéger le patrimoine naturel du parc. La sensibilisation des usagers du parc à la présence d'EEE est également un moyen permettant de lutter contre leur dissémination.	
+ Pistes d'indicateurs : - Nbr d'EEE par site - Densité des EEE par espèce et par site - Nbr de personnes interrogées et fréquentant le parc qui connaissent la problématique	+ Pistes de cibles : - Maintien du niveau 2016 - Maintien ou diminution du niveau d'envahissement par espèce
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Développer un plan de biosécurité - Limiter la dissémination interîles des EEE en proposant des circuits de visites - Créer une cellule de veille et de réaction rapide - Faire un état des lieux des EEE dans le parc et des coûts/bénéfices de leur éradication éventuelle - Soutenir les actions d'acquisition de connaissances contribuant au sous-objectif - Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation auprès des usagers et des professionnels autour des EEE - Poursuivre les suivis des EEE sur les îles éloignées - Mettre en place des questionnaires sur les espèces envahissantes pour les usagers - Classer en réserve l'île Longue et sa caye sud aux Chesterfield pour empêcher la dissémination de la souris domestique et de la fourmi électrique, absentes des autres îles du plateau (obj 1, ssobj 1) - Réglementer le déballastage	
+ Moyens :	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 2 : PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES, RARES ET MIGRATRICES	
Sous-objectif 5 : CRÉER OU RENFORCER LES STATUTS DE PROTECTION DE CES ESPÈCES	
+ Description : Les activités humaines engendrent un ensemble de perturbations et d'impacts qui peuvent notamment affecter les populations des espèces patrimoniales, rares et migratrices. La réduction des risques passe par un renforcement de la réglementation et par une augmentation des moyens pour sa mise en œuvre. Le parc est d'ores et déjà doté de plusieurs mesures réglementaires visant à protéger les baleines, les requins et les tortues marines, mais ces mesures nécessitent d'être renforcées et étendues à d'autres espèces, notamment celles considérées comme rares, menacées ou en danger. Ce renforcement doit se faire en cohérence avec les statuts provinciaux et internationaux et doit permettre une protection forte de ces espèces remarquables. Il permettra d'assurer le maintien et la résilience des populations concernées en réduisant les risques d'interactions négatives et de perturbations sur les individus et les habitats. L'une des priorités de ce sous-objectif sera de lister les espèces patrimoniales, rares et migratrices présentes dans le parc.	
+ Pistes d'indicateurs : - Nbr d'infractions liées aux espèces ciblées - Nbr de prises accidentelles d'espèces remarquables par des engins de pêche (par espèce) - Nbr de navires observés dans les zones prioritaires (par la marine, les pêcheurs, les plaisanciers...) - Nbr d'espèces concernées par de nouveaux textes réglementaires	+ Pistes de cibles : 0 - En réduction en moyenne glissante sur 10 ans - Diminution par rapport au point zéro > 0
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Faire la liste des espèces patrimoniales - Créer des mesures réglementaires pour la protection des oiseaux marins à l'échelle du parc - Créer des mesures réglementaires pour la protection des espèces rares et en danger à l'échelle du parc : napoléon, toutoute, casque, volute, nautille, perroquet à bosse... - Rendre obligatoire la déclaration auprès des autorités de toutes captures accidentelles d'espèces remarquables - Imposer réglementairement l'utilisation des techniques de pêche actuellement disponibles permettant de réduire au maximum les prises accidentelles d'espèces remarquables (ex. : hook pod pour oiseaux) - Étendre la réglementation « sanctuaire baleinier » à l'ensemble des espèces de mammifères marins, c'est-à-dire en incluant toutes les espèces de cétacés à dents (odontocètes) - Renforcer la protection des mammifères marins avec des mesures limitant et encadrant l'utilisation des sonars et outils de prospection sismique	

- Soutenir les projets d’acquisition de connaissances : connaître les zones de nourrissage et de reproduction, identifier les couloirs de migration et les zones d’intérêt, faire des campagnes d’observation à grande échelle, valoriser les données existantes, améliorer les connaissances sur les thons

+ Actions déjà mises en place :

- Sanctuaire pour les cétacés des sous-ordres des mysticètes (cétacés à fanons) et des cachalots
- Interdiction des : pêche, capture, détention, commercialisation, exportation et mutilation des requins et raies (taxons des Elasmobranchii)
- Interdiction des : pêche, capture, enlèvement, perturbation, mutilation, commerce, importation et exportation des tortues marines de toutes espèces et de leurs œufs
- Interdiction des arts traînants
- Réserves naturelles et intégrales des atolls d’Entrecasteaux

+ Moyens :

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ

Obj. 2 : PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES, RARES ET MIGRATRICES

Sous-objectif 6 : PROTÉGER LES HABITATS CLÉS INDISPENSABLES AU CYCLE DE VIE DE CES ESPÈCES

+ Description :

Les sites de reproduction, de ponte ou mise bas, de nourrissage et de migration sont considérés comme étant des zones clés pour le maintien des cycles de vie des espèces. Afin de préserver les populations des espèces patrimoniales, rares et migratrices dans le parc, des mesures concrètes de protection et de conservation de leurs habitats doivent être adoptées. Il est nécessaire de s’appuyer sur la création de réserves intégrales et de réserves naturelles pour protéger ces zones clés, en prenant notamment en compte les aspects saisonniers liés aux différentes espèces ciblées. Les usagers fréquentant les îles et récifs éloignés du parc doivent être informés et sensibilisés à ces enjeux afin de limiter au maximum les perturbations engendrées par leur présence.

+ Pistes d’indicateurs :

Terrestres

- Nbr de kg de déchets
- Surface des îlots

Coralliens

- Part du récif vivant sur l’ensemble du récif

Pélagiques

- Nbr de requins observés/nbr d’hameçons observés

Profonds

- Part du corail vivant sur les monts sous-marins

+ Pistes de cibles :

- 0
- Stable
- > 50 %
- Stable

+ Pistes d’actions illustratives (non exhaustives) :

- Créer des réserves intégrales (éventuellement saisonnières) sur îles et îlots d’intérêt particulier pour la reproduction des oiseaux de mer (biomasse importante 0,5 à 1 % du total des couples reproducteurs de la région, critère IUCN pour ZICO, biodiversité importante, au moins 11 espèces/22 présentes dans le parc, biodiversité végétale intéressante, pérennité/vulnérabilité de l’îlot) : Chesterfield, Walpole, Matthew, Hunter
- Créer des réserves naturelles (éventuellement saisonnières) sur les autres îles et îlots pour la reproduction des oiseaux
- Créer des réserves intégrales (éventuellement saisonnières) sur les îles et îlots d’intérêt particulier pour la reproduction des tortues marines
- Créer des réserves intégrales saisonnières dans les zones de haute fréquentation des baleines à bosse en période de reproduction : mont sous-marin d’Antigonia, banc Capel, banc de Landsdowne, récif Fairway, banc de l’Orne
- Définir des mesures réglementaires adaptées aux couloirs de migration des baleines à bosse et tortues marines
- Définir des mesures réglementaires adaptées aux zones de nourrissage des oiseaux marins
- Soutenir les projets d’acquisition de connaissances :

– identifier et décrire les habitats clés (reproduction, nourrissage, fréquentation) – clarifier le statut des populations des espèces ciblées – mieux connaître les îles éloignées (lentille d’eau douce, évolution du littoral, géomorphologie et sédimentologie des îlots, état de la ressource en phosphate de Walpole, suivi de trait côtier) – mieux connaître la biodiversité récifale – mieux connaître les écosystèmes profonds (coraux froids, biomolécules, géodiversité, biodiversité, facteurs abiotiques, fonctionnement écologique...) – mieux connaître la zone des 100 premiers mètres – Renforcer le suivi des habitats : mettre en place un suivi de l’évolution de la végétation (flore d’Hunter), poursuivre l’inventaire naturaliste sur les îles, mettre en place un suivi type UNESCO sur tous les récifs
+ Actions déjà mises en place : – Réserves naturelles et intégrales des atolls d’Entrecasteaux
+ Moyens :

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 2 : PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES, RARES ET MIGRATRICES	
Sous-objectif 7 : PORTER UNE ATTENTION PRIVILÉGIÉE AUX ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DU PARC	
+ Description : De nombreuses espèces singulières sont présentes dans le parc, qu’elles soient endémiques ou de véritables fossiles vivants, ou que le parc soit l’un des derniers refuges pour la bonne santé de ces populations. Le parc a une responsabilité forte pour toutes ces espèces et se doit de leur accorder une protection particulière. Elles représentent une véritable identité pour le parc.	
+ Pistes d’indicateurs : – Nbr de nids sterne néreis/an	+ Pistes de cibles : - En augmentation par rapport au point zéro
+ Pistes d’actions illustratives (non exhaustives) : – Faire un inventaire des espèces concernées : – sterne néreis, classée vulnérable par l’IUCN, une trentaine de couples de la sous-espèce <i>exsul</i> se reproduisent dans l’atoll de Chesterfield, soit environ un quart de la population totale (réf ASR) – océanite mystérieuse et océanite à ventre blanc – noddis gris et gygis alba, peut-être sous-espèces endémiques (étude en cours), en effectif limité sur seulement six îles dans la région : Nouvelle-Calédonie + Nouvelle-Zélande + Australie – napoléon (UICN en danger) et perroquet à bosse (UICN vulnérable) : derniers espaces où densité importante et animaux de grande taille – loche carite : présente seulement à la Grande Barrière de corail et dans le parc naturel (UICN vulnérable) – bénitiers ? – espèces fossiles : nautilus, crinoïde de Richer – serpents marins – Faire un point zéro – Soutenir les actions d’acquisition de connaissances – Mettre en place des réglementations spécifiques – Mettre en place les moyens de contrôle nécessaires	
+ Moyens :	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 3 : MIEUX CARACTÉRISER ET RECONNAÎTRE LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	
Sous-objectif 8 : RECENSER, IDENTIFIER ET SPATIALISER LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL	
+ Description : Le patrimoine culturel immatériel lié à l'océan en Nouvelle-Calédonie est riche et diversifié. Il regroupe un ensemble de pratiques, de savoirs et de représentations qui illustrent le lien étroit qu'entretiennent les hommes avec la nature. La connaissance de ce patrimoine constitue une première étape vers la reconnaissance de la place prépondérante de l'environnement marin dans l'organisation sociale kanak. L'identification des lieux et des sites d'importance culturelle ainsi que des savoirs associés permettra de mieux cerner le caractère exceptionnel du patrimoine culturel immatériel du parc. Une typologie et une cartographie doivent être réalisées pour mieux comprendre et reconnaître ce patrimoine.	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr de lieux et sites identifiés – Nbr de caractéristiques et qualifications des sites/espaces marins à caractère culturel	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Dresser un inventaire du patrimoine immatériel : identification des communautés, des groupes ou de leurs représentants, s'assurer que le consentement libre et éclairé des communautés ait été obtenu en vue de l'inventaire, respecter les pratiques coutumières en matière d'accès à l'information sur le patrimoine inventorié – Collecter le patrimoine immatériel : tradition et expression orale : danses, chants, contes... – Diagnostic/état des lieux : typologie des lieux et sites à intérêt patrimonial (selon leurs caractéristiques et valeurs associées), cartographie des sites identifiés, traitement et analyse de données, territoires et liens coutumiers – Créer un fonds documentaire – Faire le lien avec la plateforme locale et océanienne des savoirs traditionnels – Compléter l'étude sur la dimension culturelle du parc naturel – Poursuivre la collaboration avec les institutions coutumières et les autres structures locales (associations et comités de gestion, centres culturels, services provinciaux) – Élargir le périmètre à la région océanienne (pays voisins et du Pacifique) – Définir un agenda scientifique sur la thématique du patrimoine culturel matériel et immatériel	
+ Moyens :	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 3 : MIEUX CONNAÎTRE ET CARACTÉRISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	
Sous-objectif 9 : RECENSER, IDENTIFIER ET SPATIALISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL	
+ Description : Le patrimoine culturel matériel du parc n'est que partiellement connu. Il convient d'identifier et de recenser le patrimoine culturel matériel maritime et insulaire situé au sein du parc, témoin d'un passé datant parfois de plusieurs siècles : épaves, ruines, vestiges archéologiques et industriels. Il s'agit de développer des stratégies d'amélioration des connaissances en s'appuyant sur les outils et structures existants dont dispose la Nouvelle-Calédonie.	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr d'îles ayant fait l'objet d'un travail de recensement – Nbr de sites cartographiés et décrits	+ Pistes de cibles : – 100 % – x %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Compléter le travail de fouilles archéologiques sur sites déjà prospectés et sites non étudiés – Collecte et analyse de données historiques et archéologiques – Cartographie et description des sites à intérêt patrimonial – S'associer à l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et à l'association Fortunes de mer – Définir un outil permettant de mutualiser les données recueillies (plateforme interactive des savoirs culturels relatifs au parc)	
+ Moyens :	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 4 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	
Sous-objectif 10 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	
+ Description : Le patrimoine culturel matériel et immatériel constitue l'une des richesses à protéger dans le cadre du parc. Intrinsèquement liés, les sites naturels et culturels peuvent bénéficier de plusieurs statuts de protection. Pour cela, il est nécessaire de déterminer ou de définir des outils de protection et de gestion alloués aux lieux et aux sites culturels identifiés.	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr de sites archéologiques significatifs protégés – Nbr d'outils de protection et de gestion mis en œuvre – Nbr de réunions de concertation et mécanismes de gestion participative développés – Ratio entre mesures de gestion déployées et sites identifiés – Effort et degré de participation dans la définition des outils de protection et de gestion	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Selon les espaces d'influence coutumière et les liens rattachés aux îles, îlots et récifs du PNMC, consulter et impliquer les autorités coutumières légitimes pour toute décision de gestion – Élaborer et concevoir les objectifs et outils de gestion en concertation avec les autorités coutumières et les entités locales de gestion (comités et associations de gestion des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, institutions coutumières) – Identifier des solutions juridiques pour protéger le patrimoine culturel – Proposer un cadre réglementaire pour les fouilles – Mettre en place des réserves et/ou limiter l'accès (barrière, panneau, balisage) pour le patrimoine archéologique significatif – Créer et développer un espace d'échange et de discussion interinstitutionnel autour des enjeux et des usages présents ou futurs du parc (changement climatique, biopiraterie, activités touristiques, pêche illégale, exploitation des ressources) et se rapprocher des structures existantes (plateforme sur les savoirs traditionnels et région) – Restaurer et réhabiliter : sites et bâtiments à intérêt historique et patrimonial, objets, savoirs et savoir-faire, pratiques, techniques)	
+ Moyens :	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 4 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	
Sous-objectif 11 : FAVORISER L'APPROPRIATION DU PATRIMOINE CULTUREL PAR LES POPULATIONS LOCALES	
+ Description : Doté d'une richesse historique et culturelle significative, le parc a pour vocation d'assurer la connaissance, la protection mais également la valorisation de son patrimoine culturel matériel et immatériel. Pour une appropriation par le public (réappropriation des espaces marins par les populations, réactivation des chemins coutumiers, valorisation et transmission des techniques et des savoir-faire ancestraux, mobilisation de la jeunesse, échanges régionaux, développement d'une activité écologique et touristique), il est nécessaire de partager ce patrimoine culturel, notamment en rendant l'information disponible et accessible.	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr de personnes sensibilisées – Taux de Calédoniens ayant connaissance du patrimoine culturel dans le parc	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Sensibiliser, communiquer, diffuser pour appropriation du patrimoine culturel par la population de Nouvelle-Calédonie : organiser des manifestations au caractère patrimonial, mettre en place des médiations culturelles avec les partenaires intéressés/mairies/structures associatives, signalétique et mise en lumière, mettre l'info à disposition de tous les Calédoniens – Mettre en place une stratégie de diffusion des informations : développer des supports de communication, éditer des brochures, recueils, posters et organiser des expositions, visites scolaires, conférences permettant d'assurer la sensibilisation et la promotion du patrimoine culturel du parc – Diffuser et restituer le plus souvent possible les informations sur les savoirs traditionnels aux populations locales – Favoriser les échanges intergénérationnels pour transmettre les savoirs et savoir-faire	
+ Moyens :	

Chapitre 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ	
Obj. 4 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	
Sous-objectif 12 : ENCOURAGER DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE CULTUREL	
+ Description : Doté d'une richesse historique et culturelle significative, le parc a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs locaux, territoriaux, régionaux et internationaux autour de ces objectifs communs. Ce patrimoine culturel riche et unique constitue un atout majeur pour mettre en place des initiatives et des projets vecteurs de développement et d'intégration économique, environnementale, sociale et culturelle pour le pays.	
+ Pistes d'indicateurs :	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Développer des projets autour de la culture océanienne – Rayonnement régional et sous-régional (liens Vanuatu, liens autres pays du Pacifique) – Réhabiliter les outils et les techniques de navigation traditionnels : les pirogues à voile – Organisation d'événements autour de la pirogue : régates, expéditions – S'appuyer sur les dynamiques et les liens existants autour de la patrimonialisation de l'océan (îles Cook, Vanuatu, Polynésie...) et s'associer aux initiatives existantes via les structures locales (ADCK, association Tavaka) et régionales (Pacific Voyagers, Mālama Honua) – Participation aux rencontres et réseaux régionaux et internationaux autour de cette thématique (Big Ocean, jumelages, échanges d'expériences autour des grandes AMP dans le Pacifique) – Actions pour le patrimoine industriel – Actions pour le patrimoine archéologique	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 5 : GARANTIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME RESPONSABLE	
Sous-objectif 13 : ENCADRER LA FRÉQUENTATION DES PARTICULIERS	
+ Description : Du fait de leur éloignement, les récifs éloignés sont des espaces quasi vierges d'impact humain. Si certaines îles éloignées ont subi de forts impacts humains entre le XVIII ^e siècle et les années 1970 pour la chasse à la baleine, ou entre la fin du XIX ^e et le début du XX ^e siècle pour l'exploitation du guano, elles sont redevenues aujourd'hui des espaces naturels. Ces espaces à la biodiversité exceptionnelle sont des abris pour de nombreuses espèces vulnérables. Il est donc nécessaire d'encadrer la fréquentation touristique sur ces zones, notamment les activités récréatives. Mais la prise de mesures d'encadrement doit se faire de manière anticipée et adaptée. La prise en compte de la grande plaisance incluant les yachts de luxe est indispensable, car la tendance actuelle est à son développement.	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr de bateaux autorisés par an/site sur le nombre de bateaux vus – Nbr de personnes autorisées par jour et par site sur le nombre de personnes vues	+ Pistes de cibles : – 90 % – 90 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Définir des notions de capacité de charge pour chaque site – Proposer des zones d'exclusion – Lister les pratiques à exclure pour chaque site – Définir les aménagements requis selon la fréquentation des sites – Soumettre tout type de fréquentation à autorisation spécifique – Évaluer les prélèvements de la pêche plaisancière – Sensibiliser les plaisanciers aux problématiques liées à ces espaces : réglementation, espèces envahissantes, zones de protection, dérangement des animaux... – Mettre en place une surveillance	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 5 : GARANTIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME RESPONSABLE	
Sous-objectif 14 : LABELISER LA FRÉQUENTATION DES PROFESSIONNELS	
+ Description : La pérennité et la qualité des activités professionnelles de tourisme pratiquées dans le parc sont conditionnées par la préservation du patrimoine naturel exceptionnel. Il est nécessaire de labelliser la fréquentation touristique professionnelle sur ces zones, afin d'adapter les prestations récréatives proposées aux objectifs de gestion du parc. Il faut étendre les bonnes pratiques reconnues du secteur touristique nautique dans le lagon et dans la réserve naturelle d'Entrecasteaux, au sein du parc, dans le but d'impliquer les opérateurs dans la conservation des sites. Une connaissance préalable des différents types d'usages et du flux touristique est nécessaire, afin d'en déterminer les impacts. L'évolution d'une partie de l'activité vers des navires de plus en plus grands engage à la prise de mesures évolutives dont des mesures d'encadrement et de limitation.	
+ Pistes d'indicateurs : - Nbr de bateaux autorisés par an sur le site par rapport au nombre de bateaux vus - Nbr de personnes autorisées par jour et par site sur le nombre de personnes vues	+ Pistes de cibles : - 90 % - 90 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Collecter de l'information sur ce qui s'applique dans la région, notamment en Australie - Évaluer l'intérêt à promouvoir le tourisme scientifique ou d'exploration en termes de retombées économiques et acquisitions de connaissances - Étudier la possibilité de s'appuyer sur la réglementation internationale (OMI) - Définir des notions de capacité de charge pour chaque site - Proposer des zones d'exclusion - Lister les pratiques à exclure pour chaque site - Définir des mesures pour impliquer les opérateurs dans le respect et la conservation du site (bonnes pratiques, licences d'accès, mécanismes de financement...) - Interdire le mouillage et les débarquements des paquebots de croisière de masse - Définir des mesures d'encadrement pour les bateaux de croisière thématique - Définir des mesures pour impliquer les opérateurs (bonnes pratiques, mécanisme de financement...) - Informier tout nouveau promoteur des enjeux de conservations : réglementations, zones de protection, espèces envahissantes...	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 6 : GARANTIR ET ACCOMPAGNER DES PÊCHERIES LOCALES ET RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE ET DES HABITATS	
Sous-objectif 15 : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR NOTRE MODÈLE DE PÊCHE HAUTURIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE	
+ Description : La pêche est une filière économiquement et socialement importante en Nouvelle-Calédonie. Il est essentiel que cette filière demeure limitée aux armements néo-calédoniens utilisant des palangriers labellisés et que le nombre maximal de licences locales soit maintenu à son niveau actuel (21). Les navires de pêche locale de moins de 12 mètres ne sont pas compris dans cette limite. Aucune licence de pêche n'est accordée aux navires étrangers dans le parc sauf dérogation. Les pratiques de pêche palangrière néo-calédonienne, ciblant les thonidés, sont labellisées comme responsables. La mise en place du label pêche durable, normalisé au travers d'un cahier des charges, est soutenue par la filière. Ce label doit aussi faire l'objet d'une amélioration continue et doit être mis en œuvre par l'ensemble de la flottille. L'effort déployé par la flotte est considéré comme minime en regard de la superficie de la ZEE et des captures opérées dans le Pacifique sud. Toutefois, la pérennité des armements est étroitement dépendante de leur capacité à pouvoir opérer sur l'intégralité de l'étendue de la ZEE, exclusion faite des réserves naturelles et intégrales. Il convient que les arts traînants, déjà suspendus, soient interdits dans l'ensemble du parc naturel et que les pêches à la senne, au filet de fond et au filet dérivant soient également interdites. Une collaboration active avec les pêcheurs doit être recherchée, notamment en termes de surveillance de l'espace marin largement fréquenté par les palangriers.	
+ Pistes d'indicateurs : - Nbr d'hameçons observés/nbr d'hameçons total - Évolution des CPUE - Nbr de bateaux certifiés pêche responsable/nbr de bateaux total - Rendement	+ Pistes de cibles : - 10 % de couverture - 100 % - Stable en moyenne
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Conditionner la délivrance de la licence de pêche à la certification « pêche responsable » - Développer une collaboration active entre les armements et le comité de gestion, notamment en termes de collecte d'informations et de reporting - Sensibiliser les armements/capitaines aux bonnes pratiques à l'égard des grandes espèces migratrices (mammifères marins) - Former les capitaines/observateurs des pêches aux procédures d'observation de la mégafaune et de reporting - Accompagner les armateurs non certifiés dans le processus de certification - Limiter les captures d'espèces non ciblées en favorisant l'utilisation des méthodes et outils les moins destructeurs - Interdire les techniques de pêche détruisant les habitats (chalut, senne, filet dérivant, filet de fond, dynamite...) - Mieux valoriser les actions déjà existantes - Maintenir l'implication des armements dans la surveillance de la pêche illégale - Actions concrètes sur la promotion du modèle de pêche responsable	

+ Actions déjà en place :

- Suivi des navires par VMS
- Licences de pêche uniquement attribuées aux pêcheurs locaux
- Mise en place d'un programme d'observateurs embarqués
- Obligation de remplir des fiches de pêche
- Interdiction de la pêche aux arts traïnants dans le box
- Suspension dans le reste de l'espace maritime

+ Moyens :

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS

Obj. 6 : GARANTIR ET ACCOMPAGNER DES PÊCHERIES LOCALES ET RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE ET DES HABITATS

Sous-objectif 16 : ENCADRER L'ACTIVITÉ DE PÊCHE LAGONAIRE

+ Description :

L'activité de pêche lagonaire doit être adaptée au statut des zones protégées au titre du chapitre 1. Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, cette activité de pêche professionnelle doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et ne peut pas être maintenue sur le long terme. La prise en compte des droits historiques permet au seul armement pêchant aujourd'hui dans les lagons du parc de poursuivre son activité, mais aucun nouveau navire ne sera autorisé à pratiquer cette activité. L'activité de pêche récréative pratiquée par les navires de plaisance doit également faire l'objet d'un encadrement strict, excluant tout commerce, toute cession des produits de cette pêche et tout débarquement en dehors du parc.

+ Pistes d'indicateurs :

- Nbr de fiches de pêche transmises
- Nbr d'autorisations de pêche récréative
- Évolution des captures
- Nbr de licences

+ Pistes de cibles :

- 100 % couverture
- Pas d'augmentation
- 1

+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) :

- Développer une collaboration active entre l'armateur en activité et le comité de gestion
- Procéder à une évaluation des stocks ciblés en vue de définir des quotas
- Accompagner l'armement vers une activité alternative
- Évaluer les quantités capturées par la pêche plaisancière et si besoin limiter les captures

+ Actions déjà mises en place :

- Suivi des bateaux par VMS
- Conditionner la délivrance de la licence de pêche à l'obligation de déclaration systématique des captures
- Obligation de remplir des fiches de pêche
- Sensibiliser l'armement aux procédures d'observation et de reporting

+ Moyens :

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 6 : GARANTIR ET ACCOMPAGNER DES PÊCHERIES LOCALES ET RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE ET DES HABITATS	
Sous-objectif 17 : INTERDIRE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE RÉCIFALE ET PROFONDE	
+ Description : Les espèces exploitables par la pêche récifale et profonde sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible croissance et de leur faible taux de reproduction. Une pression de pêche non maîtrisée peut avoir un impact important sur les stocks. De plus, selon les méthodes de pêche employées, l'impact sur l'habitat peut être non négligeable. Conserver intacts les stocks de poissons profonds du parc, c'est aussi permettre leur essaimage dans les eaux provinciales.	
+ Pistes d'indicateurs : – Quantité pêchée	+ Pistes de cibles : - 0
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Mettre en place une réglementation interdisant la pêche récifale et la pêche profonde – Interdiction des arts traînants	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 7 : DIMINUER LES PRESSIONS INDUITES PAR LES TRANSPORTS MARITIMES POUR EN LIMITER LES IMPACTS	
Sous-objectif 18 : ADAPTER LA CIRCULATION MARITIME AUX ENJEUX	
+ Description : En tant qu'institution spécialisée des Nations unies, l'Organisation maritime internationale (OMI) est l'autorité chargée d'établir les normes pour la sécurité, la sûreté et la performance environnementale des transports maritimes internationaux. Le cadre réglementaire créé selon les principes de l'équité et de l'universalité est applicable au parc naturel de la mer de Corail. Pour aller plus loin dans l'amélioration des usages, cette réglementation devra être complétée par une politique permettant d'adapter les règles de circulation maritime aux enjeux environnementaux	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr de textes réglementaires de l'OMI transposés localement/textes transposables – Nbr de compagnies signataires de la charte/nbr de compagnies	+ Pistes de cibles : - 100 % - 100 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Caractériser les routes maritimes dans le parc – Envisager des zones d'exclusion temporaire du trafic maritime sur les zones fréquentées par les mammifères marins (couloirs préférentiels) – Mise en place de zones de ralentissement – Définir des zones d'exclusion à proximité des îles et récifs éloignés – Appliquer la réglementation de l'OMI dans le parc – Analyser les déclarations de ballastage/déballastage (arrêté n° 3/AEM du 16 juillet 2006 relatif aux conditions de déballastage des navires dans les eaux territoriales de la NC) – Caractériser les routes maritimes dans le parc – Rédiger une charte de bonne conduite visant à sensibiliser les compagnies maritimes sur les impacts de leur activité sur la faune et les moyens de les limiter	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 7 : DIMINUER LES PRESSIONS INDUITES PAR LES TRANSPORTS MARITIMES POUR EN LIMITER LES IMPACTS	
Sous-objectif 19 : PRÉVENIR LES RISQUES DE POLLUTION	
+ Description : Compte tenu de l'éloignement et de la vulnérabilité des îles et récifs du parc, un accident maritime aurait de lourdes conséquences sur les écosystèmes, et les capacités d'intervention seraient extrêmement faibles. La mise en place d'une stratégie de prévention des risques de pollution au sein du parc est donc essentielle..	
+ Pistes d'indicateurs : Nbr d'exercices de lutte antipollution menés dans le parc	+ Pistes de cibles : - 1/an
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Caractériser les routes maritimes dans le parc - Disposer d'un plan de prévention - Développer des stratégies visant à encadrer, prévenir et sanctionner toute action de déballastage, élimination de déchets... - Impliquer les compagnies maritimes dans la surveillance et l'observation en mer - Analyser les déclarations de ballastage/déballastage (arrêté n° 3/AEM du 16 juillet 2006 relatif aux conditions de déballastage des navires dans les eaux territoriales de la Nouvelle-Calédonie) - Mettre en place des zones interdites au déballastage - Réfléchir pour s'assurer que les navires en transit dans le parc respectent la réglementation (contrôles par l'État du port) - Suivre l'état des navires qui transitent - Suivre le comportement des navires (dégazages sauvages, déversements accidentels) - Écrire des procédures de solidarité à l'international - Entretien des moyens de lutte contre les marées noires - Interdire tout rejet nocif dans le milieu (rejets de dragage, déchets radioactifs...)	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 7 : DIMINUER LES PRESSIONS INDUITES PAR LES TRANSPORTS MARITIMES POUR EN LIMITER LES IMPACTS	
Sous-objectif 20 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS	
+ Description : Compte tenu de l'éloignement et de la vulnérabilité des îles et récifs du parc, un accident maritime aurait de lourdes conséquences sur les écosystèmes, et les capacités d'intervention seraient extrêmement faibles. La mise en place d'une stratégie de lutte contre les pollutions au sein du parc est donc essentielle.	
+ Pistes d'indicateurs :	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Prospecter les moyens d'intervention disponibles, y compris dans la région - Disposer d'un plan d'intervention - Intégrer les structures de lutte antipollution existantes	
+ Moyens :	



Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 8 : SE PRÉPARER AUX USAGES FUTURS	
Sous-objectif 21 : ENCADRER, ACCOMPAGNER ET VALORISER LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIEL BIOLOGIQUE AU PROFIT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
+ Description : Les récentes évolutions de la recherche tendent à montrer que certains espaces peu explorés tels que les océans profonds ou les écosystèmes isolés abritent de nombreuses espèces peu connues et dont certaines peuvent contenir des biomolécules actives. Le développement de nouveaux produits issus de la recherche effectuée à partir de matériel biologique prélevé dans le milieu naturel figure au rang des défis économiques et technologiques du futur. Il est important que le parc se dote d'un cadre réglementaire permettant d'encadrer toute opération de prélèvement, d'exploration et de valorisation ainsi que des moyens pour en contrôler l'application. Les populations locales doivent pouvoir bénéficier des retombées de l'exploitation de ce matériel.	
+ Pistes d'indicateurs : – Royalties versées à la NC – Nbr d'emplois créés en NC – Surface draguée – Nbr d'individus prélevés/taille de la population – Nbr de missions contrôlées	+ Pistes de cibles : – > 0 – > 0 – < 1 % du parc – < 1 % – 100 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – S'assurer de la cohérence de la réglementation dans les provinces et dans le parc – Développer un réseau de veille et de surveillance – Surveillance des missions autorisées (observateurs embarqués et/ou contrôle au débarquement) – Surveillance et lutte contre les prélèvements illégaux – Suivi à long terme du devenir des prélèvements et du dépôt éventuel des brevets – Appliquer la réglementation APA	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS	
Obj. 8 : SE PRÉPARER AUX USAGES FUTURS	
Sous-objectif 22 : ANTICIPER ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
+ Description : Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que le changement climatique est désormais sans équivoque et est causé par l'activité humaine. En Nouvelle-Calédonie, les minima et maxima de température augmenteraient entre 1,5 °C et 4 °C à l'horizon 2100, et la saison dite « chaude » serait allongée de 2 à 6 mois. Pour les précipitations, aucune augmentation significative n'est dégagée, mais une amplification du cycle saisonnier est prévue. L'augmentation mondiale de la concentration en dioxyde de carbone est essentiellement due à l'utilisation des combustibles fossiles et aux changements d'affectation des terres. À son niveau, le parc peut aussi être un acteur de la mitigation des impacts liés au changement climatique. Si l'état actuel des technologies dans le domaine des énergies renouvelables ne permet pas d'envisager à court terme leur développement industriel dans le parc, celui-ci doit s'engager à utiliser les énergies renouvelables chaque fois que possible pour les équipements de suivi (base à terre, stations d'écoute ou d'enregistrement). Le parc favorise la transition vers de nouvelles technologies moins polluantes ou moins consommatrices de carburants pour les bateaux. Rien ne laisse présager quelles seront les technologies du futur, il est nécessaire de rester attentif à leur développement.	
+ Pistes d'indicateurs : – Pourcentage d'équipements utilisés sur le parc intégrant des énergies renouvelables	+ Pistes de cibles : – %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Privilégier le recours aux énergies renouvelables pour toutes les installations effectuées dans l'espace du parc dans le respect des enjeux environnementaux – Mener une veille sur les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement – Favoriser la production des énergies renouvelables dans le parc lorsque les techniques seront disponibles – Favoriser la transition vers les technologies innovantes pour les bateaux – Acquisition de connaissances sur le blanchiment des coraux	
+ Moyens :	

Chapitre 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS

Obj. 8 : SE PRÉPARER AUX USAGES FUTURS

Sous-objectif 23 : MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX ET LES RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION DES RESSOURCES PROFONDES AVANT D'ENVISAGER DE NOUVELLES PROSPECTIONS OU EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES

+ Description :

Il est nécessaire de connaître les enjeux et risques (écosystémiques et politiques) liés à l'exploration des ressources minérales et hydrocarbures. La première étape est d'établir un inventaire des données déjà existantes sur ces ressources et sur les risques liés à leur exploration. L'évaluation des risques environnementaux doit être réalisée sur la base des données et échantillons, géologiques et biologiques, disponibles existants. Cette approche doit être pluridisciplinaire et faire appel à des compétences très différentes : géologique, biologique, océanographique, économique et écologique.

Cette connaissance permettra notamment de mettre en place une méthodologie pour toutes les futures études d'impact. Cette méthodologie et les modalités des études d'impact seront soumises au Comité Scientifique.

Il faut également prévoir des veilles et analyses, technologiques et économiques, sur les opportunités de mise en valeur responsable du parc, à la hauteur des services universels fournis et tenant compte de la responsabilité internationale à soutenir la Nouvelle-Calédonie dans sa contribution importante à la résilience de l'océan Pacifique.

+ Pistes d'indicateurs :

- Financements internationaux reçus en tant que contreparties financières à la gestion du parc dédiée au maintien de son intégrité pour le bénéfice de l'humanité (résilience des océans dans un contexte de changement climatique)

+ Pistes de cibles :

+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) :

- Produire une note d'éclairage pour étudier le financement d'un éventuel renoncement à une éventuelle ressource et la faisabilité d'une compensation internationale
- Valoriser les données déjà existantes
- Améliorer la connaissance sur les impacts environnementaux et économiques de l'exploitation
- Respecter les meilleures pratiques pour minimiser l'impact des campagnes biologiques et océanographiques d'acquisition de données
- Mener des campagnes de prospections biologiques et océanographiques « douces » (ROV, Scan, sous-marins, mesures températures, courants, masses d'eau) ciblant des sites d'habitat et de productivité remarquables
- Réaliser une étude sur la valeur du capital naturel du parc : permettre une vérification terrain de la biodiversité et des services écosystémiques associés aux unités géomorphologiques du parc et minéralisations (évaluation de la valeur des services écosystémiques)
- Réaliser une étude de faisabilité de financements internationaux pour la dégradation évitée des écosystèmes profonds
- Réaliser une étude de benchmark indépendante sur les risques environnementaux liés à l'exploitation d'hydrocarbures en milieux sous-marins (pétrole/gaz)
- Veille sur les risques environnementaux potentiels liés à l'exploitation des minéralisations

- S'inscrire dans la démarche vertueuse de la dégradation évitée et de la compensation des efforts de conservation des services écosystémiques universels (service de supports de portée internationale : cycle de vie, cycle de carbone, régulateur d'acidité de l'océan, productivité dynamique...)
- Estimer les services écosystémiques fournis par le parc naturel

+ Moyens :

Document de travail, non valide



Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 9 : ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DU PARC	
Sous-objectif 24 : ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PARC	
+ Description : Pour assurer la pérennité du parc, il est nécessaire de disposer d'une structure de gestion pérenne dédiée au fonctionnement des instances du parc et à l'animation de sa gestion. Elle doit être capable de recevoir et d'utiliser différentes sources de financement, mais le financement inhérent au fonctionnement de la structure devrait être assuré par la collectivité publique dans un cadre réglementaire précis. Cette structure doit être dotée de statuts et de moyens matériels et humains adéquats. Son organe délibérant est une instance collégiale, le comité de gestion..	
+ Pistes d'indicateurs : – Nombre d'ETP dédiés – Montant du budget prévisionnel de fonctionnement hors charges salariales	+ Pistes de cibles : – > 1 – x millions/an
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Réaliser une étude de faisabilité pour trouver le meilleur type de structure de gestion à créer – Créer une entité qui pourra percevoir et utiliser des fonds publics et privés – Recruter un nombre suffisant d'ETP pour permettre l'animation et l'administration du comité de gestion – Rédiger les statuts – Rédiger un règlement intérieur – Actions concrètes sur la pérennité des moyens financiers et humains	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 9 : ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DU PARC	
Sous-objectif 25 : FAVORISER L'IMPLICATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION	
+ Description : La gestion du parc se veut participative et concertée. Le comité de gestion est l'instance de concertation du parc. Il est formé de quatre groupes d'acteurs : institutions, coutumiers, socio-professionnels et représentants de la société civile. L'enjeu de toute structure collégiale est d'assurer la contribution et l'expression de toute partie prenante. Toutefois, chaque participant a le devoir, au titre de sa responsabilité, de garantir sa participation et un engagement optimal. Les membres du comité de gestion doivent également servir de relais auprès du grand public. La prise en compte des avis et recommandations de l'ensemble des utilisateurs et du public doit être respectée. Cela afin de s'assurer que les décisions prises par le comité de gestion recueillent son approbation.	
+ Pistes d'indicateurs : – Taux de participation aux comités de gestion – Taux de participation au bureau	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Envoyer les invitations aux réunions et documents de travail dans les délais prévus par le règlement intérieur – Assurer une régularité dans les réunions – Permettre à chacun de s'exprimer en réunion – Mettre à jour régulièrement la plateforme collaborative à destination des membres du comité de gestion (compte-rendu de réunion, calendrier...) – Favoriser la connaissance mutuelle des membres du comité de gestion (journée de sensibilisation...) – Valoriser les actions du comité de gestion en rédigeant un communiqué de presse après chaque comité – Favoriser les échanges de données et d'informations entre les partenaires – Réaliser des consultations du public à chaque renouvellement du plan de gestion – Faire régulièrement des réunions d'information du public – Étudier les possibilités d'émettre des avis conformes pour le comité de gestion	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 9 : ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DU PARC	
Sous-objectif 26 : ÉVALUER LA COMPATIBILITÉ DES DÉCISIONS AVEC LES AVIS DU COMITÉ DE GESTION	
+ Description : Le comité de gestion va être amené à donner des avis sur l'application des mesures de gestion et sur le plan de gestion. Il convient d'évaluer la compatibilité des décisions prises par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec les avis émis par le comité de gestion pour vérifier que ces avis soient effectivement suivis.	
+ Pistes d'indicateurs : Nbr d'avis suivis/nbr total d'avis	+ Pistes de cibles : - - -
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : Relever régulièrement le nombre d'avis du comité de gestion	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 10 : IMPLIQUER LES POPULATIONS	
Sous-objectif 27 : FAIRE CONNAÎTRE LE PARC EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
+ Description : L'accès, de manière pédagogique, à la connaissance des richesses naturelles, culturelles, historiques et des enjeux du parc constitue le préalable à toute manifestation d'intérêt, à toute implication et à toute action en faveur de sa gestion de la part des populations et des usagers. Les actions de gestion entreprises par les instances de gouvernance du parc doivent également être communiquées au grand public. Tout cela permettra de favoriser l'appropriation du parc naturel et de son plan de gestion par la population.	
+ Pistes d'indicateurs : - Nbr de réunions grand public organisées - Nbr de participants aux réunions grand public - Nbr de communications via les médias (articles de presse, reportages vidéo ou audio) - Nbr de personnes connaissant le parc/nbr de personnes interrogées au hasard - Taux d'usagers, de scolaires, de professionnel... sensibilisés	+ Pistes de cibles : - au moins 1/an - en augmentation - en augmentation - 20 % - 20 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Mettre en place une stratégie de communication auprès du grand public - Réaliser les supports de communication adaptés - Diffuser les supports de communication - Impliquer les médias, en développant notamment des partenariats - Rédiger un plan de gestion simplifié pour communication au grand public - Restituer le plus souvent possible les résultats des études au grand public - Se déplacer auprès de grand public pour faire connaître le parc et expliquer le plan de gestion (villages, écoles...) - Réaliser des questionnaires de satisfaction/sondages pour le public	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 10 : IMPLIQUER LES POPULATIONS	
Sous-objectif 28 : FAVORISER LA GESTION PARTICIPATIVE	
+ Description : L'immensité du parc et le fait qu'il soit inhabité posent le problème de la surveillance effective de cet espace. Le grand public et les professionnels peuvent effectuer des observations ponctuelles et des suivis plus réguliers pour le compte du parc, et ainsi participer à l'amélioration des connaissances et à la surveillance. Il est nécessaire que la population prenne conscience de sa responsabilité et comprenne l'intérêt des mesures de gestion et des interdictions dans le parc pour les mettre en œuvre de manière autonome.	
+ Pistes d'indicateurs : – Taux de participation aux enquêtes auprès du grand public – Nbr de retours de la part des sentinelles	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Créer et former des sentinelles du parc : formation des pêcheurs, des plaisanciers... – Faire des retours sur les actions auxquelles la population a participé – Sensibiliser aux nouvelles réglementations et à leur application – Impliquer la population dans des actions en lien avec la connaissance des milieux, science participative	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 10 : IMPLIQUER LES POPULATIONS	
Sous-objectif 29 : RENDRE L'INFORMATION ACCESSIBLE	
+ Description : La première étape dans l'implication des populations est l'information. Celle-ci doit donc être accessible et compréhensible par tous les types de public intéressés par le parc.	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr de visites sur le site internet et la page Facebook – Nbr de téléchargements – Nbr d'interventions dans les médias – Pourcentage de la population ayant accès à l'information (sondage)	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Développer un tableau de bord vulgarisé de suivi du plan de gestion, destiné à informer le grand public – Développer un outil de communication, de type portail web, qui poursuit les objectifs de communication avec le grand public, mais également entre gestionnaires du parc et entre membres du comité de gestion (niveau d'accès – espace de travail en intranet) – Développer une stratégie de communication – Aménager les sites pour informer les plaisanciers, usagers et professionnels des règles de bonne pratique – Mener des réunions de vulgarisation pour le grand public – Produire des documents de vulgarisation	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 11 : ÉVALUER, RAPPORTER, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION, SON EFFICACITÉ ET SES RÉSULTATS	
Sous-objectif 30 : ÉVALUER LA PERFORMANCE DE LA GESTION DU PARC	
+ Description : Pour juger de l'efficacité, permettre le suivi et l'évaluation de la performance du plan de gestion, il est nécessaire de développer des outils d'évaluation faisant appel à une série d'indicateurs et à un tableau de bord associé.	
+ Pistes d'indicateurs : – Nbr de sous-objectifs ayant au moins un indicateur – Nbr d'indicateurs effectivement remplis	+ Pistes de cibles : – 100 % – 100 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Élaboration d'indicateurs synthétiques par objectif et par chapitre – Étudier les indicateurs actuellement développés et suivis à l'échelle de la région qui pourraient être adaptés et déclinés par le parc – Réaliser un audit du plan de gestion trois ans après sa mise en place – Définir une méthode de collecte en routine des données qui autorise leur traitement, leur capitalisation et leur bancarisation de manière homogène et standardisée – Créer un tableau de bord avec les indicateurs	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj.11 : ÉVALUER, RAPPORTER, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION, SON EFFICACITÉ ET SES RÉSULTATS	
Sous-objectif 31 : ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA LISIBILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION, DE SON EFFICACITÉ ET DE SES RÉSULTATS	
+ Description : Pour que le grand public puisse avoir un avis éclairé, la mise en œuvre du plan de gestion, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés doivent être explicitement rapportés à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du parc, dans les meilleurs délais.	
+ Pistes d'indicateurs : – Délai d'actualisation – Nbr de réunions d'information sur le tableau de bord – Nbr de sous-objectifs ayant au moins un indicateur – Nbr d'indicateurs effectivement remplis	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Développer un outil de communication/information (ex. : tableau de bord en ligne) sur la gestion du PNMC, permettant une certaine interactivité – Faire des retours réguliers aux acteurs impliqués sur la mise en œuvre du plan de gestion, leur présenter le tableau de bord	
+ Moyens :	



Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj. 12 : RENFORCER, OPTIMISER ET MUTUALISER LES MOYENS	
Sous-objectif 32 : ORGANISER UNE SURVEILLANCE ET UN SUIVI OPÉRATIONNELS ET EFFICIENTS	
+ Description : Le parc a besoin de suivre et de surveiller ce qui se passe dans son périmètre : fréquentation, activités, phénomènes exceptionnels. Sa superficie pose le problème des moyens nécessaires à sa surveillance opérationnelle et au suivi de ses mesures de gestion. Le coût élevé des moyens traditionnels doit engager à explorer de nouveaux modes de surveillance. Les actions de collaboration et de mutualisation des moyens doivent également être privilégiées, y compris à l'échelle de la région compte tenu des enjeux de conservation de cet espace.	
+ Pistes d'indicateurs : - Nbr de jours de surveillance effectués par <i>Amborella</i> - Nbr de jours de surveillance effectués par les moyens maritimes et aériens de l'État - Nbr de jours d'observation (pêche + campagnes scientifiques) - Nbr de jours cumulés de surveillance du PNMC - Nbr de PV / poursuites / sanctions - Nbr de conventions de partenariat	+ Pistes de cibles : - 50 jours par an - 200 jours par an - 300/an
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Développer une application cartographique illustrant les zones couvertes par type de moyen de surveillance et par période de l'année - Développer des partenariats sur la surveillance avec les pays frontaliers du PNMC - Effectuer une veille technologique relative aux innovations technologiques (ex : drones aériens et marins...) - Développer des partenariats avec les compagnies maritimes (et aériennes ?) - Systématiser la présence d'observateurs sur les navires scientifiques - Impliquer et former les observateurs des pêches - Réaliser un état de l'art des mesures de contrôle et de surveillance adaptées au contexte NC - Définir les modalités (y compris légales) d'implication des usagers dans l'effort de surveillance - Développer des moyens de surveillance et de suivi indirects/automatisés et travailler avec les institutions pour les rendre légaux - Former les opérateurs touristiques et les pêcheurs aux procédures d'observation (mammifères marins, pêche illégale...) - Impliquer le parquet pour s'assurer d'une mise en œuvre efficiente de la chaîne pénale - Proposer l'assermentation de certains agents - Prospector les moyens d'intervention disponibles pour lutter contre les pollutions y compris dans la région (<i>obj 9, ssobj 3</i>)	
+ Moyens :	

Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj.12 : RENFORCER, OPTIMISER ET MUTUALISER LES MOYENS	
Sous-objectif 33 : DÉPLOYER UN LARGE ÉVENTAIL DE STRATÉGIES DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS	
+ Description : Les objectifs ambitieux du parc nécessitent la mise en place de nombreuses actions. De nouvelles sources de financement sont indispensables pour que le parc puisse atteindre tous ses objectifs. L'acceptation des financements doit se faire dans le respect de l'éthique et des objectifs du parc et dans des proportions préservant l'indépendance du parc vis-à-vis des bailleurs de fonds. L'engagement de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion de son espace maritime bénéficie à l'ensemble des pays de la région et plus largement à la planète. Il serait légitime que le poids financier de cet engagement soit aussi partagé.	
+ Pistes d'indicateurs : - Nbr d'ETP impliqués dans la recherche de financements - Nbr de sources de financement identifiées - Nbr de réponses à des appels à projets - Budget acquis par mobilisation de nouvelles sources de financement	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Engager les moyens humains nécessaires à la recherche de financements et au développement des capacités d'autofinancement - Répertoire les sources de financement potentielles - Explorer les possibilités de création de mécanismes de financement locaux s'appuyant sur les potentialités du parc (taxe écotouristique, mesures de compensation) - Assurer une veille active des sources de financement et appels à projets - Répondre à des appels à projets - Développer les capacités d'autofinancement - Créer une entité juridique et morale de gestion du parc qui pourra percevoir et utiliser des fonds publics et privés (<i>obj 9, ssobj 1</i>) - Rédiger une charte de déontologie sur la recherche de financement	
+ Moyens :	



Chapitre 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE	
Obj.12 : RENFORCER, OPTIMISER ET MUTUALISER LES MOYENS	
Sous-objectif 34 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES AU SERVICE DE LA GESTION DU PARC	
+ Description : L'analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie réalisée avant la création du parc a révélé la carence de données dans de nombreux domaines. Soutenir les projets d'acquisition de connaissances qui permettent d'atteindre les objectifs du plan de gestion contribuera à l'amélioration de la gestion du parc. Il s'agit pour le parc naturel de dépasser son rôle actuel qui consiste simplement à se prononcer sur les dangers éventuels de telle ou telle mission scientifique en son sein. Le parc naturel souhaite devenir le moteur de l'acquisition de connaissances au service de sa gestion. Sur la base des besoins exprimés par le comité de gestion, il conviendra d'élaborer un agenda de recherche partagé reprenant toutes les thématiques intéressant le parc : biologie, géologie, culture..., qui permettra de faciliter la recherche de financements. Les données recueillies lors des campagnes scientifiques dans le parc devront être conservées, partagées et valorisées.	
+ Pistes d'indicateurs : Nbr de missions scientifiques menées dans le parc s'intégrant dans l'agenda de recherche du parc/nbr total de missions scientifiques menées dans le parc	+ Pistes de cibles : - 80 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Réunir régulièrement le comité scientifique - Recruter un responsable scientifique à plein temps pour le parc naturel - Élaborer un agenda scientifique partagé pluriannuel - Utiliser l'image du parc pour appuyer les organismes scientifiques qui répondent à des appels d'offres internationaux en termes de recherche - Éditer régulièrement l'ensemble des résultats scientifiques du parc naturel - Organiser des réunions de vulgarisation des résultats - Définir un agenda scientifique sur la thématique du patrimoine culturel matériel et immatériel - Obtenir les retours des campagnes scientifiques passées avant de renouveler le soutien aux équipes - Recourir à des expertises scientifiques indépendantes autant que de besoin	
+ Moyens :	

Chapitre 4 : UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	
Obj. 13 : TRAVAILLER EN COHÉRENCE AVEC LES GESTIONNAIRES LOCAUX	
Sous-objectif 35 : RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE GESTION DU PARC AVEC LES MESURES DE GESTION DANS L'ENSEMBLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
+ Description : Pour que les mesures de gestion dans le parc soient efficaces, elles doivent être cohérentes avec les mesures de gestion prises dans les eaux provinciales. Le parc doit encourager l'application d'approches partagées avec les provinces, les communes, les comités de gestion du patrimoine mondial, les structures coutumières et tout organisme intervenant sur une aire protégée	
+ Pistes d'indicateurs : Taux de participation des provinces au comité d'harmonisation	+ Pistes de cibles : - 50 %
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Réunir le comité d'harmonisation - Réunir la CRM - S'assurer de la cohérence des mesures et des objectifs de gestion ainsi que des suivis - Partager les informations disponibles - Informar les autres gestionnaires sur les mesures prises dans le parc - S'assurer de la prise en compte du plan de gestion du parc dans les autres plans, programmes, schémas du gouvernement NC - Identifier toutes les instances de gouvernance avec lesquelles travailler - S'assurer de la cohérence de la réglementation dans les provinces et dans le parc pour l'encadrement des opérations de recherche et de prélèvement de matériel biologique (obj 8, ssoj 1) - Développer et promouvoir des référentiels d'activités responsables partagés - Favoriser les échanges et inclure les comités et associations de gestion UNESCO tout au long du processus de concertation et de prise de décision autour du patrimoine culturel - Aller à la rencontre des instances coutumières et les associer au processus de décision (conseils coutumiers, conseils de districts, conseils de clans du bord de mer) pour ce qui touche au patrimoine culturel - S'appuyer sur les savoirs locaux et expertise au sujet des espèces et espaces marins - Poursuivre la collaboration avec les institutions coutumières et les autres structures locales (associations et comités de gestion, centres culturels, services provinciaux)	
+ Moyens :	

Chapitre 4 : UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	
Obj. 13 : TRAVAILLER EN COHÉRENCE AVEC LES GESTIONNAIRES LOCAUX	
Sous-objectif 36 : RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DANS LE PARC ET DANS L'ENSEMBLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
+ Description : Dans une perspective de gestion intégrée du milieu marin, et afin de mutualiser au mieux les moyens et de partager l'information facilement, il est nécessaire d'avoir une cohérence dans les mesures de suivi et d'évaluation de toutes les aires de gestion du milieu marin. Cela est d'autant plus indispensable pour les espèces patrimoniales, les espèces migratrices et les écosystèmes et habitats interconnectés.	
+ Pistes d'indicateurs :	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Identifier et homogénéiser les indicateurs, méthodes et protocoles de suivi entre le parc, les sites inscrits au patrimoine mondial et les provinces ciblant les mêmes : - espèces patrimoniales, migratrices et rares (requin, baleine, raie manta, napoléon, oiseaux, coraux, mollusques ...) - écosystèmes et habitats interconnectés (Entrecasteaux ⇔ Grand Lagon Nord, ride Norfolk ⇔ Grand Lagon Sud, Pétrie-Astrolabe ⇔ Beautemps-Beaupré)	
+ Moyens :	

Chapitre 4 : UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	
Obj. 14 : DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS RÉGIONALES AU PROFIT DE LA RÉGION MER DE CORAIL	
Sous-objectif 37 : RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE GESTION DU PARC AVEC LES MESURES DE GESTION DES PAYS VOISINS	
+ Description : Pour que les mesures de gestion dans le parc soient efficaces, elles doivent être cohérentes avec les mesures de gestion prises dans les eaux de la mer de Corail. Outre la Nouvelle-Calédonie, la mer de Corail baigne les côtes de plusieurs pays : Fidji, Vanuatu, îles Salomon, Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est nécessaire d'établir des partenariats bilatéraux privilégiés avec nos voisins.	
+ Pistes d'indicateurs :	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : - Décliner la feuille de route Australie-Nouvelle-Calédonie-France - Nouer un partenariat « mer de Corail » avec les pays voisins du parc naturel - Lister les actions prioritaires à développer avec les pays voisins - Renforcer la collaboration et le partage d'expériences avec : - Fidji (retours d'expériences du réseau LMMA, gestion d'une ressource commune migratrice : le thon blanc) - Salomon (problématique dauphins) - Vanuatu (travailler à la mise en place d'un peace park) - Australie (échanges sur la gestion des baleines, requins et tortues, en lien avec Norfolk et Grande Barrière de corail) - Nouvelle-Zélande (lien avec Kermadec et autres) - Développer des partenariats sur la surveillance avec les pays frontaliers (<i>obj 12, ssobj 1</i>) - Prendre en compte les bonnes pratiques de gestion, y compris les méthodes traditionnelles, utilisées au niveau régional : impliquer les voisins régionaux et internationaux dans le travail du comité de gestion, notamment en encourageant le contrôle effectif de l'effort de pêche et d'autres utilisations extractives - Contribuer à un meilleur transfert de connaissances dans la région, notamment par la coopération, pour améliorer l'évaluation des ressources communes, en informant sur les mesures utilisées dans le parc - Renforcer les partenariats de recherche collaborative impliquant des scientifiques, gestionnaires et décideurs, y compris un symposium régulier sur le parc de la mer de Corail - S'appuyer sur les dynamiques et les liens existants autour de la patrimonialisation de l'océan (îles Cook, Vanuatu, Polynésie...) et s'associer aux initiatives existantes via les structures régionales (Pacific Voyagers, Mālama Honua) (<i>ob 4, ssobj 2</i>) - Participation aux rencontres et réseaux régionaux et internationaux autour de cette thématique (Big Ocean, jumelages, échanges d'expériences autour des grandes AMP dans le Pacifique) (<i>obj 4, ssobj 2</i>)	

+ Actions déjà réalisées :

- Jumelage avec les îles Cook
- Signature d'une feuille de route Australie-Nouvelle-Calédonie-France
- Newsletter commune Australie/Nouvelle-Calédonie
- Signature d'une déclaration commune pour une gestion concertée avec le Vanuatu et les îles Salomon (déclaration d'oceania meeting)

+ Moyens :

Chapitre 4 : UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Obj. 14 : DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS RÉGIONALES AU PROFIT DE LA RÉGION MER DE CORAIL

Sous-objectif 38 : RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION AVEC CELLES PRISES PAR LES PAYS VOISINS

+ Description :

Afin d'assurer une cohérence des mesures d'évaluation et de suivi à l'échelle régionale, le parc peut s'appuyer sur les stratégies et les cadres régionaux comme la stratégie de conservation des espèces marines emblématiques ou la stratégie du Pacifique pour la conservation de la nature et les aires protégées.

+ Pistes d'indicateurs :

+ Pistes de cibles :

+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) :

- Promouvoir les sanctuaires baleines, requins, tortues, oiseaux, serpents marins..., afin que la NC s'insère dans la région au bénéfice de ces espèces emblématiques au-delà des limites locales d'aires protégées
- Valoriser les études développées sur le plancton par la CPS (Biopelagos)

+ Moyens :

Chapitre 4 : UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	
Obj. 15 : PRENDRE UNE PLEINE PART DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES	
Sous-objectif 39 : MUTUALISER ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES	
+ Description : La Nouvelle-Calédonie devrait profiter de l'expérience acquise par d'autres pays pour atteindre plus rapidement les objectifs du parc. La Nouvelle-Calédonie peut également partager ses expériences positives ou négatives avec d'autres pays et leur permettre d'atteindre plus rapidement leurs objectifs de développement durable. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir des partenariats bilatéraux.	
+ Pistes d'indicateurs :	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Avec des sites non voisins (ex. : accord de jumelage Cook-Nouvelle-Calédonie) pour partager et renforcer des expériences et des capacités de gestion durable – Avec les agences régionales et internationales pour nourrir les stratégies régionales et s'en inspirer pour la gestion durable du parc de la mer de Corail (ex. : contrôle effectif de l'effort de pêche et des autres utilisations extractives) – Promouvoir la coopération pour réduire les cas de pêche IUU – Faire valoir les bonnes pratiques du parc naturel de la mer de Corail en tant qu'entité de Pacific Oceanscape au niveau international – Participation aux rencontres et réseaux régionaux et internationaux autour de la thématique du patrimoine culturel matériel et immatériel (Big Ocean, jumelages, échanges d'expériences autour des grandes AMP dans le Pacifique) (<i>obj 4, ssobj 2</i>) – Prendre en compte les bonnes pratiques de gestion, y compris les méthodes traditionnelles, utilisées au niveau régional : impliquer les voisins régionaux et internationaux dans le travail du comité de gestion, notamment en encourageant le contrôle effectif de l'effort de pêche / catch et d'autres utilisations extractives (<i>obj 14, ssobj 35</i>) – Contribuer à un meilleur transfert de connaissances dans la région, notamment par la coopération, pour améliorer l'évaluation des ressources communes, en informant sur les mesures utilisées dans le parc (<i>obj 14, ssobj 35</i>)	
+ Moyens :	

Chapitre 4 : UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	
Obj. 15 : PRENDRE UNE PLEINE PART DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES	
Sous-objectif 40 : FAIRE CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LE PARC DANS LES INSTANCES INTERNATIONALES	
+ Description : La Nouvelle-Calédonie devrait partager les travaux réalisés par le parc, pour se faire connaître et pour chercher de nouveaux financements. Cette communication peut se faire notamment au travers d'une participation aux congrès et forums internationaux sur l'environnement marin. La Nouvelle-Calédonie pourra valoriser l'action du parc pour répondre aux recommandations des instruments internationaux et atteindre les objectifs d'Aichi.	
+ Pistes d'indicateurs :	+ Pistes de cibles :
+ Pistes d'actions illustratives (non exhaustives) : – Participer et alimenter les congrès d'importance, notamment ceux organisés par l'UICN (WCC, WPC, IMPAC), les rencontres du PROE, de la CPS, de la WCPFC et du FIP, du programme marin du patrimoine mondial, les réunions du réseau Big Ocean et de LMMA... (renfort et maintien des Oceania meeting) – Faire en sorte que le parc contribue à l'atteinte des objectifs d'Aichi – Utiliser des outils reconnus internationalement, y compris les normes de protection, de sécurité et les standards environnementaux, équivalents à celles des pays voisins (ex. : les types d'aires protégées IUCN) – Promouvoir les coopérations scientifiques et impliquer les chercheurs dans les rencontres régionales sur la gestion – Candidater pour inscrire le parc sur la liste verte UICN	
+ Moyens :	



IV. GLOSSAIRE

Définitions issues de :

(1) dictionnaire-environnement.com

(2) www.larousse.fr

(3) *Lexique d'écologie, d'environnement et d'aménagement du littoral*, François Cabane, IFREMER, MAJ 2012

(4) Définitions retenues par le bureau

Aichi : Les « Objectifs d'Aichi » constituent le nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010.

Biodiversité : La biodiversité est un terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce. (1)

Biomasse : La biomasse désigne l'ensemble des végétaux et des animaux, ainsi que des déchets organiques qui leur sont associés. (1)

La biomasse est l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale. (actu-environnement.com)

Poids total de matière d'un individu, d'un groupe, d'une classe d'âge, d'un stock, d'une population, etc. (3)

Biomolécule active : Substance active à des fins thérapeutiques, cosmétiques, aquacoles ou environnementales (ASR) / Substance qui possède des propriétés thérapeutiques / Molécules qui possèdent des propriétés biologiques ou des substances biologiquement actives.

Connectivité : La connectivité écologique désigne la connexion fonctionnelle et effective nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes sur le long terme. La connectivité s'exprime à différentes échelles spatiales, fonctionnelles et temporelles. C'est un moteur essentiel de la répartition des espèces. (Analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, Agence des aires marines protégées)

Conservatoire des espaces naturels (CEN) : Le CEN a pour mission d'étudier, de comprendre, de conserver, de protéger, de restaurer, de valoriser et de faire connaître les espaces naturels terrestres et marins de la Nouvelle-Calédonie, afin d'en assurer une gestion intégrée et durable. Il intervient sur le thème de la conservation de la forêt sèche, sur celui de la coordination et de la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial et sur la coordination de la lutte contre les espèces envahissantes. (www.cen.nc)

Écosystème : Un écosystème résulte de l'association d'une communauté d'espèces vivantes et de son environnement physique, ainsi que des nombreuses interactions qui les unissent. (4)

Endémique : Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité. (2)

Fait pour une population animale ou végétale de développer dans un lieu isolé des caractéristiques particulières, voire d'évoluer jusqu'à former des espèces qui n'existent qu'en ce lieu. (3)

Gestion intégrée : La gestion intégrée désigne un mode de gestion de certaines activités qui intègre, dès la phase de conception, l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui leur sont liés. (1)

Gouvernance : La gouvernance se rapporte au pilotage du parc, en particulier la composition et le fonctionnement des instances qui y participent, et aux modalités par lesquelles sont prises les décisions relatives au parc. La bonne gouvernance signifie que les décisions sont efficaces, mais aussi qu'elles satisfont à des critères comme la participation, la transparence, la responsabilité ou encore le respect des pratiques et coutumes. (4)

Habitat : L'habitat désigne le (ou les) lieu(x) où vit une population d'individus d'une espèce donnée ou d'un groupe d'espèces, pour tout ou partie de leur cycle de vie. Il regroupe l'ensemble des caractéristiques nécessaires à leur survie (nourriture, refuge, reproduction...).

Il est dit « remarquable » quand il exerce des fonctionnalités importantes et qu'il rassemble des enjeux scientifiques, écologiques, économiques et/ou socioculturels. (4)

Impact : Désigne un aspect d'une action qui risque de causer un effet. Est appelé impact environnemental toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme. (1) En matière d'environnement, ce terme désigne l'effet d'une transformation locale du milieu sur le reste de l'environnement. (3)

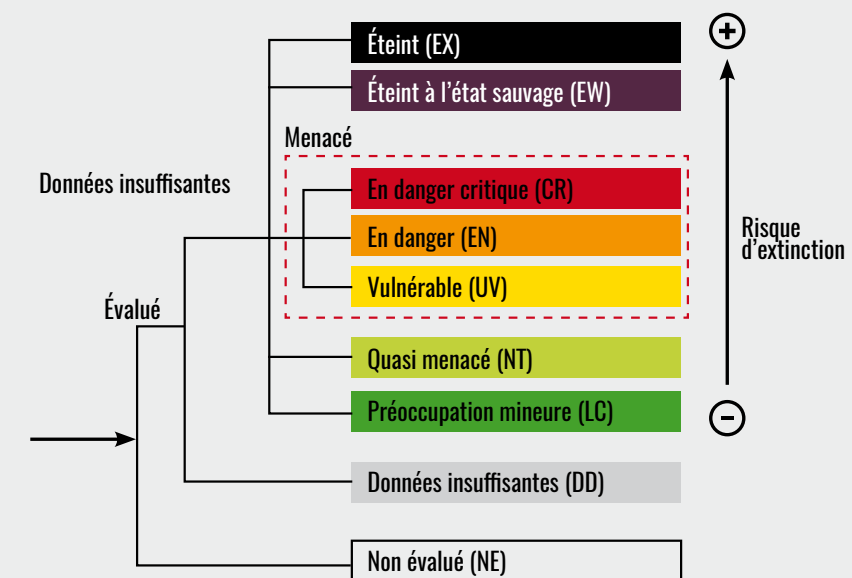
Interaction : Relation d'action réciproque entre deux éléments. (1)

Menacé/vulnérable/en danger :

Les catégories et critères de la liste rouge de l'UICN se veulent un système simple et facile à comprendre pour classer les espèces qui risquent de s'éteindre à l'échelle mondiale.

En danger (EN) : Un taxon est dit En danger lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie En danger (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

Vulnérable (VU) : Un taxon est dit Vulnérable lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie Vulnérable (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. (Catégories et critères de la liste rouge de l'UICN, version 3.1, deuxième édition, UICN 2012)



Migratrice : Désigne une espèce qui se déplace de manière saisonnière d'un habitat à un autre, parfois sur de longues distances. (1)

Organisation maritime internationale (OMI) : institution spécialisée des Nations unies chargée d'assurer la sécurité et la sûreté des transports maritimes et de prévenir la pollution des mers par les navires. (www.imo.org)

Palangrier : Navire de pêche utilisant des palangres, dispositif pour la pêche en mer des poissons de fond (poissons plats, congres, chiens de mer, thonidés), constitué d'une corde le long de laquelle sont attachés des fils munis d'hameçons. (2)



Plan de gestion : Art. L. 334-5 : « Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre. »

Protection/conservation/préservation :

La protection est un terme global qui comprend à la fois, la préservation qui est écocentrée et la conservation qui est biocentrée.

Conservation : Désigne une protection de la manière la plus stricte qui soit, allant dans le sens de la sanctuarisation.

Préservation : Indique, au contraire, une protection plus légère, une réponse précise à une menace avérée, ne menant pas pour autant à une sanctuarisation de la nature. (4)

Réserve intégrale : La réserve intégrale constitue un espace intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturels et dépourvu d'établissements permanents ou importants : elle est protégée et gérée à des fins de préservation de son état naturel. L'accès à une réserve intégrale est strictement limité et contrôlé [...]. (délibération n° 51/CP du 20 avril 2011 relative à la définition des aires protégées)

Réserve naturelle : La réserve naturelle est une zone destinée à préserver l'intégrité écologique dans les écosystèmes et à exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec cet objectif, tout en offrant des possibilités de visite à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales [...]. (délibération n° 51/CP du 20 avril 2011 relative à la définition des aires protégées)

Résilience : Désigne la résistance d'un milieu aux perturbations. (1)

En écologie, on désigne par ce terme la capacité de récupération d'une population, ou son retour à l'état normal après un « impact » (tout ce qui a pu altérer son nombre, sa diversité spécifique, sa richesse...). (3)

Risque : Le concept de risque, tel que défini par la Commission européenne, prend en compte deux éléments tels que la probabilité que survienne un élément dangereux et la sévérité de ses conséquences. Le risque pour l'environnement est la probabilité d'exposition à un danger pour les populations constituant les écosystèmes. Le risque attaché à un événement particulier se caractérise par sa probabilité et par la gravité de ses effets. (1)

Probabilité qu'un danger se manifeste (probabilité d'occurrence x gravité des conséquences). Le risque constitue la probabilité de subir un dommage résultant d'un danger. Pour qu'il y ait risque, il faut qu'il y ait exposition au danger (prendre un risque = s'exposer à un danger). (3)

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : Créée en 1948, l'UICN est une union de membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Seule organisation environnementale ayant le statut officiel d'Observateur des Nations unies, elle veille à ce que la conservation de la nature soit entendue au plus haut niveau de la gouvernance internationale. (www.uicn.org)

Valoriser : Donner, faire prendre de la valeur à quelque chose. Donner une importance accrue à quelque chose, le mettre en valeur. (2)

Zone d'importance pour la conservation des oiseaux, ou zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) : Correspond à un site ayant un grand intérêt ornithologique, car hébergeant des populations d'oiseaux jugées d'importance communautaire. Ces zones ont été recensées dans le cadre d'un inventaire national effectué sous l'autorité du ministère de l'Environnement et coordonné par la Ligue pour la protection des oiseaux. (1)

Zone reconnue par les Communautés Européennes comme nécessaire à la survie et à l'équilibre écologique des populations d'oiseaux, spécialement en matière d'oiseaux migrateurs ayant besoin de trouver sur leur route ou au terme de leur voyage les aires de repos, de nidification, ou de nourriture sans lesquelles ils disparaîtraient de l'ensemble de la Communauté. (3)

Zone remarquable : Zone de vie et de services écosystémiques qui permet la bonne résilience des espèces.

Un espace remarquable est caractérisé par des traits inhabituels, peu courants, qui le distinguent des espaces caractéristiques. Il peut s'agir d'un paysage particulièrement beau, d'un site d'une rare qualité, d'une végétation comportant des plantes rares, d'un biotope propice à la survie d'une espèce animale ailleurs menacée... (3)

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Son contenu est sous l'unique responsabilité du service pêche et environnement de la direction des Affaires maritimes, et ne peut en aucune circonstance être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



